

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ECRITES ET REPOSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :  
MÉTROPÔLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.  
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 77<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du Jeudi 16 Novembre 1950.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congé.
3. — Dépôt de rapports.
4. — Demande de discussion immédiate d'une proposition de résolution.
5. — Politique étrangère de la France. — Discussion d'une question orale avec débat.  
Discussion générale: MM. Michel Debré, Brizard, Berlioz, Georges Pernot, Chazette, Marius Moutet.
6. — Propositions de la conférence des présidents.  
Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.
7. — Politique étrangère de la France. — Suite de la discussion d'une question orale avec débat.  
Suite de la discussion générale: MM. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères; Dassaud, Pellenc, Dulin, Michel Debré, Marius Moutet, Pierre de Gaulle, Georges Laffargue, le général Corniglion-Molinier, Clavier, Giacomoni, Le Basser, de Montalembert. — Clôture.  
Proposition de résolution de M. Michel Debré.  
Demande de passage à l'ordre du jour présentée par M. Marius Moutet: MM. Demusois/Robert Le Guyon. — Adoption au scrutin public.
8. — Prime de résorption servant de base au calcul du prix du fermage. — Discussion immédiate et adoption d'une proposition de résolution.  
Discussion générale: M. Naveau, rapporteur de la commission de l'agriculture.  
Passage à la discussion de l'article unique.  
Adoption de l'article et de la proposition de résolution.
9. — Dépôt d'une proposition de résolution.
10. — Règlement de l'ordre du jour.

\* (1 f.)

#### PRESIDENCE DE Mme DEVAUD, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

Mme le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### CONGE

Mme le président. M. Grassard demande un congé.

Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

#### DEPOT DE RAPPORTS

Mme le président. J'ai reçu de M. Naveau un rapport fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution de MM. Naveau, Durieux, Marcel Lemaire et des mem-

bres de la commission de l'agriculture, tendant à inviter le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret n° 50-1023 du 23 août 1950 déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix des fermages (n° 734, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 745 et distribué.

J'ai reçu de M. Pic un rapport fait au nom de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord (n° 680, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 746 et distribué.

— 4 —

#### DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**Mme le président.** Conformément à l'article 58 du règlement, la commission de l'agriculture demande la discussion immédiate de la proposition de résolution de MM. Naveau, Durieux, Marcel Lemaire et des membres de la commission de l'agriculture, tendant à inviter le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret n° 50-1023 du 23 août 1950 déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix des fermages (n° 734, année 1950).

Il va être procédé immédiatement à l'affichage de cette demande sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'à l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

#### POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE

##### Discussion d'une question orale avec débat.

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

D. Michel Debré a l'honneur de demander à M. le ministre les affaires étrangères s'il n'estime pas utile de préciser, après les événements et les négociations des derniers mois, par quelle action il entend poursuivre, en Europe et hors d'Europe, les directives permanentes de la politique française.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil deux décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement pour assister M. le ministre des affaires étrangères :

MM. Clappier, directeur du cabinet du ministre,  
de Bourbon-Bussat, directeur adjoint du cabinet.

Acte est donné de cette communication.

La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Mesdames, messieurs, vous dirai-je que j'ai hésité à poser cette question ? Depuis deux ans, nous avons eu dans cette enceinte trois débats de politique étrangère, sans compter des discussions importantes au moment de la ratification de certains pactes. Non seulement ce qui fut dit ici est demeuré, semble-t-il, sans grande influence sur la conduite des affaires, mais nous avons le sentiment que les événements eux-mêmes ont exercé peu d'influence sur la manière dont la politique étrangère de la France est conçue et poursuivie. C'est un sentiment couramment répandu que la France est toujours en retard d'une idée, d'un geste, et que nous sommes même en retard dans l'examen des faits tels qu'ils se présentent.

Certes, comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire, ce ne sont pas les objectifs de notre politique qui sont en cause, mais c'est l'appréciation de la situation telle qu'elle est faite par le Gouvernement ou les gouvernements et aussi les moyens mis en œuvre pour aboutir ou tenter d'aboutir.

Avons-nous peur de voir la réalité ou de tenter de la prévoir ? Avons-nous peur de nous servir du pouvoir qui est celui de tout gouvernement ? Nous pouvons le craindre. Mais ces deux peurs s'ajoutent, et l'opinion a le sentiment que le Gouvernement hésite à se servir de son autorité. De ce fait, la réalité devient chaque jour plus hostile à nos intérêts et à nos objectifs.

Cette assemblée, c'est bien entendu, n'a pas le pouvoir. Ayons au moins le courage de regarder la réalité.

Au lendemain de la capitulation allemande et japonaise, la politique française a été fondée sur une hypothèse. La paix

devait, chaque jour, se bâtir d'une manière plus solide. Un accord était possible d'autre part entre l'Occident et la puissance soviétique. C'est l'hypothèse qu'avaient acceptée également les puissances anglo-saxonnes et qui leur avait fait admettre à Yalta la prédominance de la Russie en Europe centrale et orientale, à Potsdam, et la division de l'Allemagne et celle de Berlin.

Nous mesurons aujourd'hui les conséquences de ce qui fut alors décidé. Ce régime de l'Allemagne et de Berlin qui était déjà difficile dans un système provisoire, devient dangereux dans une existence durable, car il est inviable. Vous vous rappelez peut-être la célèbre phrase que Renan prononçait quand il recevait à l'Académie française Ferdinand de Lesseps. Évoquant le canal de Suez, il lui disait : « Un seul Bosphore avait suffi jusqu'ici aux embarras du monde. Vous en avez créé un second. Vous marquez ainsi la place des grandes batailles de l'avenir ». C'est ce qu'avec beaucoup moins de mérite les négociateurs ont fait en divisant l'Allemagne et Berlin !

Une autre erreur a été commise. On a pensé que les dirigeants soviétiques accepteraient sans difficulté la loi de l'Occident. Nous sommes tellement habitués à cette loi de l'Occident que nous ne la définissons même plus. Cette loi n'affirme pas seulement la liberté de production et de circulation des marchandises, mais aussi la liberté d'expression et d'échange des idées, la liberté de la personne humaine, la liberté du choix des dirigeants de l'Etat. Or la morale soviétique est à l'opposé de cette loi et les dirigeants soviétiques estiment qu'ils ne peuvent accepter un monde où la loi de l'Occident est la plus forte loi, car elle menace leur conception du pouvoir et de la société.

Peut-être les Russes ne veulent-ils pas la guerre ? Peut-être même envisagent-ils un accord ? Mais un accord où les partenaires soient dans une situation telle que la loi occidentale n'en soit pas le fondement.

On ne comprend pas ce qui se passe depuis des années et particulièrement au cours des cinq dernières années ; on ne comprend pas l'effort gigantesque, surhumain de travail et de production imposé au peuple russe, on ne comprend pas le maintien, l'accentuation de cette dictature totale, inhumaine, le système des camps et du travail forcé, les méthodes d'éducation, la tension intellectuelle, la tension sociale, l'effort militaire qui dépasse l'imagination si l'on ne voit pas cette réalité : le refus de la loi occidentale par le monde russe et la volonté de lui substituer sa propre loi.

Les années qui ont suivi la capitulation ont paru à la Russie, malgré ses ruines, malgré ses misères, une occasion exceptionnelle. Elle disposait d'atouts majeurs : son prestige, l'extension de son autorité en Europe centrale et orientale, le vide politique et social créé au centre de l'Europe par la disparition de l'Etat allemand, la faiblesse de l'Europe occidentale et, enfin, l'arrêt de l'effort de guerre en Amérique et la rapide démobilisation des Etats-Unis. Aussi la Russie n'a pas tardé à lancer une offensive sur l'Occident. C'est d'abord une attaque de front : guerrillas en Grèce, blocus de Berlin, l'agitation révolutionnaire dans tous les pays d'Europe occidentale. Les nations occidentales ont réagi. Elles ont réagi par l'aide à la Grèce, par le plan américain d'aide à l'Europe, par le pont aérien. En l'année 1949, les nations occidentales marquent un point ; l'avantage, au moins en apparence, leur demeure.

Mais l'offensive ne s'arrête pas. Ce n'est plus de front qu'elle a lieu, c'est sur les ailes : d'abord en Extrême-Orient où la victoire communiste en Chine a bouleversé les données politiques du monde. C'est la guerre de Corée, c'est la guerre d'Indochine et — je pense que nul sur ces bancs ne s'y trompe — cette guerre en Extrême-Orient a comme véritable objectif l'Occident et particulièrement l'Europe. Il s'agit d'affaiblir les nations européennes, d'attirer l'effort américain vers un front très éloigné de la vieille Europe et la suite des événements — vous pouvez m'en croire — ne me démentira pas. Il est aisé d'envisager l'accentuation de la lutte sur les ailes ; en Malaisie peut-être, puis de nouvelles attaques auront lieu dans le proche Orient et, sans doute bientôt, une nouvelle offensive de front, quand les dirigeants soviétiques estimeront que l'attaque sur les ailes aura suffisamment affaibli les puissances occidentales. Cette dernière attaque, nous pouvons deviner où elle se produira : c'est à Vienne ou à Berlin.

Vous me direz, sans doute, que je n'ai aucune certitude pour décrire ainsi ce que fut la politique soviétique des cinq dernières années ni pour tenter de prévoir ce qu'elle sera. Naturellement, en politique, la seule certitude, ce sont les événements arrivés ; mais quand on observe la réalité, quand on observe tous les faits depuis cinq ans et quand on remonte au delà, aux discus-

sions entre alliés, à la politique soviétique des années 1939-1940. — et nous avons d'autant plus le droit de le faire que ce sont les mêmes hommes qui sont au pouvoir — l'hypothèse que j'envisage devant vous, non seulement est la plus probable, mais on peut affirmer qu'aucune autre ne peut être avancée sans déformer les faits, sans prêter aux dirigeants soviétiques des idées qu'ils n'ont jamais exprimées, bien au contraire.

Nous sommes en présence d'une offensive de la puissance soviétique contre le monde occidental, contre la loi occidentale, et l'objectif de cette offensive, c'est l'Europe, parce que l'Europe est faible. Nous avons pu en douter au lendemain de la grande guerre et nous avons eu raison d'en douter; mais l'esprit ne peut aujourd'hui accepter d'autre hypothèse et quiconque veut bâtir la paix doit d'abord voir cette réalité. Ne pas la voir, c'est par avance compromettre les chances de paix.

Est-il besoin d'insister? Les gouvernements français en ont pris conscience; ils ne pouvaient pas faire autrement. Ils ont senti qu'il fallait unir tous les pays directement menacés, en un mot tenter d'unir l'Europe libre, qu'il fallait s'appuyer sur les grandes forces occidentales que représente la puissance américaine et participer ainsi à la défense atlantique.

Reprenons ces deux points qui commandent la politique française. Deux actes fondamentaux ont été signés par la France au cours de l'année 1949: le pacte de Washington, en avril, qui est le pacte de l'Atlantique, le pacte de Londres, en mai, qui crée le conseil de l'Europe, l'un et l'autre ratifiés par le Parlement en juillet dernier.

Organiser l'Europe, c'est, en effet, une belle et juste initiative. Il ne suffit pas d'accords militaires, il ne suffit pas d'accords économiques; il faut marquer l'association durable des nations libres, mais à une condition, c'est de faire un travail sérieux.

Je ne recommencerai pas devant vous la critique détaillée du projet du conseil de l'Europe; vous l'avez déjà entendu faire. Vous savez que l'on a refusé le pouvoir à une assemblée qui le demandait pour le donner à un comité des ministres qui refusait de s'en servir. Vous savez qu'on a refusé de lui donner la seule attribution pour laquelle il n'y avait aucun désaccord entre les participants, la défense! Ces deux erreurs étaient graves, mais il en est une autre plus grave encore où la responsabilité française me paraît engagée. On n'a jamais dit sérieusement pourquoi on entendait faire l'Europe. On a fourni d'excellentes raisons: un marché économique, le relèvement du niveau de vie, mais on n'a pas donné la raison décisive, celle qui crée l'urgence: faire face à une menace d'hégémonie, participer au relèvement et au redressement de l'Occident menacé.

Ce n'était point là une précision inutile, car il y a des neutralistes européens, j'entends les partisans d'une organisation européenne, voulant éviter de prendre parti dans ce qu'ils appellent « la querelle russo-américaine ». Cette thèse excellente, peut plaire à certains, mais elle présente un défaut: elle est totalement irréaliste.

Si une menace de conflit existe c'est à cause de l'Europe, c'est par la volonté d'une certaine puissance de saisir l'Allemagne et d'aller au delà. Si l'on veut accepter ce risque, il n'est pas besoin de faire l'Europe; chaque nation isolément l'acceptera! Il n'est pas besoin de tenter de créer un pouvoir politique supérieur pour se préparer à accepter ce qu'on considère comme la fatalité.

Si l'Europe a une raison d'être, c'est parce que les nations européennes veulent prendre parti, car, en agissant ainsi, elles peuvent changer le cours des événements. Le nouveau monde prend alors confiance dans l'ancien; l'ancien monde se sent, par sa force rajeunie, l'égal du nouveau monde et l'Occident devient apte à montrer son unité.

**M. le général Corniglion-Molinier.** Très bien!

**M. Michel Debré.** Cette unité qui pourrait donner des chances à la paix, en refusant de l'affirmer, nous avons tué l'organisation politique de l'Europe. Dans quelques heures, l'Assemblée de Strasbourg va se réunir à nouveau. Je serais tenté de dire que c'est peut-être la dernière fois, où l'une des dernières qu'elle se réunit! On dira: c'est la faute de la Grande-Bretagne, c'est la faute du comité des ministres. Ce ne sera pas entièrement exact. On n'ose pas encore dire pourquoi l'on veut faire un pouvoir européen, pourquoi l'on veut l'Europe ou bien, si on le dit, il est sous-entendu qu'on ne le fait pas, qu'on hésite à le faire.

Ce reproche, direz-vous, c'est à tort qu'on l'adresse au Gouvernement français. La France est si consciente de cette nécessité de l'unité occidentale qu'elle a signé le pacte Atlantique.

Que contient ce pacte? Vous le savez; d'une part, des affir-

mations de principe, d'autre part, la création d'un conseil et d'un comité de défense où chacune des douze nations signataires est représentée. Mais, en vérité, ce pacte contient beaucoup plus, et on ne l'a pas caché; c'est l'engagement de douze nations, dont les plus importantes du monde, à suivre une même politique; c'est l'engagement d'amitié pour le meilleur et pour le pire. Si ce n'était pas cela, si ce n'était qu'une convention d'états-majors, une aide financière ou d'armement, il n'y aurait pas eu besoin d'un acte aussi solennel.

Le pacte de l'Atlantique est presque un traité d'alliance. Il n'a vraiment d'intérêt que parce qu'il est la marque de l'unité occidentale qu'on peut souhaiter ou regretter mais dont nul ne peut nier qu'elle est nécessaire à la sauvegarde de l'Europe et, sans doute, de la civilisation. Mais ce pacte il fallait l'employer intégralement; il fallait adapter notre politique à cette unité solennellement proclamée. Voilà ce que nous pouvons reprocher au Gouvernement français de ne pas avoir fait.

La menace qui pèse sur l'Occident n'est pas seulement extérieure. Elle n'est pas seulement militaire, elle est aussi, nous le savons, intérieure et sociale. Comme elle est nette en France cette menace! Ne faisons pas de démagogie, mais essayons de rester dans la réalité. Nous savons qu'il existe, de par la misère, de par la situation sociale qui est la nôtre aujourd'hui, un état d'esprit de révolte, de refus et d'abandon dans une partie importante de la population. C'est de la défense nationale que de faire face à cette situation. Nous pouvons remarquer que l'aide américaine, aussi bien celle du plan Marshall que celle du pacte de l'Atlantique, nous ne l'avons pas apportée à cet autre front qui est le front intérieur. Nous avons oublié, nous continuons à oublier que la base sociale de notre régime et de notre politique manque de solidarité. Cette faiblesse, faite de taudis, d'injustices entre les différentes classes sociales, est aussi grave pour la défense nationale que notre impréparation militaire, mais nous avons peut-être moins d'excuses de ne pas y faire face.

La France avait donc intérêt, dans cette alliance atlantique dont elle était un des piliers, à montrer ses faiblesses et ses besoins. L'a-t-elle fait, en réalité? Non, et pourquoi? Parce qu'elle était fautive. Parce que notre Gouvernement, nos gouvernements ont eu le tort et ont encore le tort de ne pas adapter leur politique intérieure aux principes de leur politique extérieure. Nous avons reconnu un danger et nous avons pris de lourds engagements. En conséquence, des dispositions économiques, militaires, financières devaient être prises immédiatement. Un an s'est passé. Ce n'est pas à cette Assemblée que nous apprendrons qu'aussi bien du point de vue financier que du point de vue économique ou militaire, rien n'a été fait. Nous sommes à peu de choses près dans la même situation de faiblesse et d'insuffisance! Dans la séance d'hier, le président de la commission de la défense nationale pouvait évoquer, ainsi que le rapporteur de la commission, cette espèce de silence, cette espèce d'absence depuis quelques mois, alors que le temps presse peut-être et que nous prenons tant de retard. Etant ainsi coupable, le Gouvernement français n'a pas su profiter de tout ce que contenait le pacte Atlantique, et notamment la promesse d'une politique unie de tout l'Occident, ancien monde et nouveau monde.

Qu'il s'agisse du pacte Atlantique ou du Conseil de l'Europe, nous arrivons à la même conclusion. Nous signons, nous ratifions, mais nous demeurons à moitié chemin; nous n'allons pas jusqu'au bout, nous nous contentons des apparences!

En cette fin d'année 1950, mesdames, messieurs, nous payons très cher cette attitude. Notre France, en effet, qui se dit un ferme soutien de l'Organisation des Nations unies, qui se dit, depuis 1949, partisan d'une Europe unie, qui se dit, depuis 1949, partisan de l'amitié durable autour de l'Atlantique, cette France qui, pour tant d'engagements internationaux, a signé tant de pactes, conclu tant d'accords, publié tant de communiqués, participé à tant de conférences, quand se posent devant elle de graves problèmes, des problèmes qui touchent non seulement à son prestige, mais à sa puissance, à son existence, la France se trouve seule, totalement seule, tragiquement seule.

Prenons-en les deux exemples qui hantent tous les esprits d'aujourd'hui: l'Indochine et le réarmement allemand. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite, ainsi qu'au centre et à droite.*)

Prenons le problème de l'Indochine le premier et tragique exemple de notre solitude.

En 1946, nous pouvions choisir: ou rester ou partir. Pour partir, on pouvait continuer à traiter avec Ho Chi Minh. C'était une politique, étant bien entendu qu'on ne traitait pas avec lui

pour rester mais pour s'en aller. Nous l'avons compris et les conversations ont été rompues. La France a choisi de rester. Là encore, un choix était possible: rétablir la situation antérieure à la guerre ou envisager une nouvelle formule: créer un empire nouveau confié à l'empereur d'Annam. Le Gouvernement français a choisi cette voie. Il a bien fait. Encore fallait-il s'appliquer à réaliser les conditions politiques, militaires, administratives pour réussir cette politique. Des erreurs ont été commises. Je pense qu'un jour nous en parlerons ici. Mais il est un aspect de la politique française que nous devons évoquer aujourd'hui: celui de l'aide internationale car c'est un rôle international que la France jouait là-bas. Il eût fallu élever nos objectifs au-dessus des guerillas de la plaine des joncs, voir les raisons les plus hautes de notre présence là-bas, et replacer notre lutte dans un ensemble, saisir enfin, ce qui n'était pas difficile, le lien commun entre les attaques dont nous étions l'objet à la frontière de la Chine et la menace qui pèse sur l'Europe tout entière. Si nous avions exposé cela, si, au lieu de nous contenter de demander des aides techniques, nous avions pris le problème politique de l'Indochine, d'autres possibilités se seraient peut-être offertes et aujourd'hui s'offriraient à nous!

Un gouvernement lointain a donné, il y a plus d'un an, une occasion au Gouvernement français. Le gouvernement australien, à plusieurs reprises, a demandé la conclusion d'un pacte du Pacifique. Il l'a demandé avec insistance au lendemain de la signature du pacte de l'Atlantique. De quoi s'agissait-il, sinon de reconnaître l'identité d'intérêts du groupe des puissances occidentales, des vieilles nations européennes, des Etats-Unis, de l'Australie et aussi d'autres nations libres en face d'un danger commun.

Le pacte du Pacifique, complément naturel du pacte de l'Atlantique, aurait permis un état-major commun! C'est dire l'intérêt que pouvait y avoir le Gouvernement français! Nous dit-on que ce projet n'aurait pas été accepté? A-t-on essayé? A-t-on insisté? A-t-on fait valoir que le Gouvernement français pouvait subordonner ses efforts en Europe à la prise en considération de ses besoins en Asie?

Aujourd'hui, depuis la Corée, l'offensive nouvelle en Indochine, les négociations pourraient aisément reprendre et sans doute être rapidement conclues. L'affaire valait au moins d'être tentée. Tout vaut mieux que la situation où nous nous trouvons et qu'il faudra bien un jour exposer au Parlement et à l'opinion publique. Il nous est impossible ou quasi-impossible de vaincre ou de reconquérir seuls comme de partir seuls. Nous sommes placés aujourd'hui dans une sorte d'impasse! Malgré tous les communiqués officiels.

La situation là-bas devrait hanter nos esprits. C'est en montrant ce que la France fait pour l'ensemble de l'Occident qu'il y aurait eu et qu'il y a encore une chance là-bas d'arriver à une solution. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite, ainsi qu'au centre et à droite.)*

En Indochine, notre solitude est militaire. A l'égard de l'Allemagne, elle est diplomatique, mais à peu de chose près, c'est la même et inquiétante solitude.

S'il est sujet difficile à traiter, difficile même à imaginer, c'est bien celui du réarmement de l'Allemagne! Quel tragique paradoxe en effet! Les Français se sont battus pour qu'il n'y ait plus d'armée allemande; les Français ont espéré abattre définitivement le militarisme prussien. Aujourd'hui l'Allemand lui-même n'est pas tenté par l'uniforme comme il le fut depuis 75 ans et l'on parle malgré nous, malgré eux, malgré la raison, de réarmer, de remilitariser l'Allemagne occidentale.

Comment en sommes-nous arrivés là?

La guerre hitlérienne, la capitulation justifiée qui a suivi ont créé un grand vide au centre de l'Europe, un vide physique, un vide politique où vivent des dizaines de millions d'Allemands serrés les uns contre les autres, dont beaucoup sont misérables, dont tous, ou presque tous, sont dans un état moral d'accablement. Ce vide politique aurait pu subsister un certain temps — le temps nécessaire pour que les hommes qui y vivent pussent progressivement revenir à une vie politique satisfaisante pour le monde si l'entente était demeurée entre tous les voisins, s'il y avait eu de tous les côtés de la frontière un accord pour établir cette tutelle et ce retour progressif à la vie de ces millions d'Allemands.

Les occidentaux, certes, ont commis des erreurs dans leur politique à l'égard de l'Allemagne; mais il faut bien voir cette réalité. Les dirigeants soviétiques ont préféré à une Allemagne libérale et pacifique, une partie d'Allemagne soviétisée et belliqueuse. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Le vide allemand aujourd'hui, étant donné la présence à ses frontières de centaines de divisions, appelle une conquête. Ne rien faire, c'est laisser toute l'Allemagne dans le monde soviétique. Nous ne le pouvons pas. Il fallait le savoir. Il aurait fallu aussi le prévoir.

Vous vous souvenez peut-être de la discussion de juillet dernier à propos du budget des affaires allemandes. Il avait été dit à l'époque: « Bientôt le Gouvernement français verra se dresser devant lui le spectre d'une nouvelle armée allemande. Que fera-t-il? Quelle attitude adoptera-t-il? » Il avait été répondu: « Il n'y aura pas d'armée allemande, parce que le Gouvernement français ne le veut pas. »

C'était à la fin du mois de juillet. Quatre semaines plus tard éclatait la nouvelle: on parlait du réarmement allemand, les Etats-Unis l'exigeaient. Il y eut un grand émoi, un émoi justifié mais tardif. Un plan a été établi en hâte; il a été lu à l'Assemblée nationale. M. le ministre de la défense nationale est allé le défendre, muni, dit-il, d'un mandat impératif. Le Gouvernement, vous le savez, a ainsi ajouté à la Constitution une disposition nouvelle.

L'Assemblée nationale seule peut, sans l'avis préalable du Conseil de la République, voter des lois non écrites qui engagent la nation. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite, ainsi qu'au centre et à droite.)*

Que dit ce plan? Il fixe trois conditions à l'accord du Gouvernement français au réarmement allemand: il faut, d'abord, que soit signé l'accord sur la production européenne de charbon et d'acier; il faut ensuite instituer un ministre européen de la défense responsable devant l'Assemblée européenne; enfin, il ne faut surtout pas dépasser la formation des plus petites unités!

Ces trois conditions ont eu ceci de surprenant, c'est qu'au moment où elles étaient inscrites dans ce plan, elles étaient contredites. Au moment où l'on disait: il faut d'abord signer le pacte charbon-acier, M. le ministre des affaires étrangères, à juste titre et en connaissance de cause, indiquait que les négociations seraient encore assez longues et que la signature de ce pacte ne devait pas être prévue avant plusieurs mois. Au moment où l'on indiquait la nécessité d'un ministre européen responsable devant l'Assemblée européenne, M. le ministre chargé des relations avec le Conseil de l'Europe, fidèle à sa doctrine, que l'on peut critiquer ou que l'on peut approuver, mais qui est la sienne depuis toujours, disait: « Nous ne ferons rien sans l'accord préalable du gouvernement anglais, lequel faisait savoir qu'en aucun cas il n'accepterait un ministre européen de la défense. Quant aux petites unités qui seules pourraient être envisagées à l'intérieur de régiments ou de divisions, l'accord général des techniciens est que cette condition était irréalisable.

Le résultat, je le dis sans joie, a été pour la France une défaite diplomatique comme on en a rarement vue au cours des dernières années. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Nous avons été, non seulement critiqués par les grandes puissances, mais également — et c'est ce qui est peut-être plus grave — par les petites puissances de l'Europe. Pourquoi? Ce n'est pas parce que la France éprouvait des craintes que ces petites puissances éprouvent également; ce n'est pas parce que nous manifestions une émotion que ces petites puissances partagent. Mais, c'est parce que notre position était irréaliste. Dans la situation présente du monde et dans les mois qui viennent où l'Allemagne occidentale est avec l'Occident, ou bien elle sera contre l'Occident. Elle ne peut pas ne pas choisir. Ce qui se passe en Allemagne orientale depuis quelques mois, ces réclamations et ces discours dans les congrès du parti socialiste unifié d'Allemagne orientale, qui donnent comme objectif à l'armée dite police populaire non seulement la reconquête de l'Allemagne occidentale, mais aussi la reconquête de l'Alsace et de la Lorraine, la pression frontale que de nouveau les Russes envisagent de faire peser aussi bien sur Berlin que sur Vienne, l'ensemble de ces faits prouve que, dans les mois qui sont devant nous, ou la partie de l'Allemagne occidentale sera tenue par l'Occident avec l'accord des Allemands qui y vivent, ou rapidement, rapidement, croyez-moi, l'Allemagne occidentale tombera dans l'orbite du gouvernement soviétique.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous reprochons au plan français son caractère irréaliste. Je dirai davantage! Il a fait plus de mal par sa présentation que par son contenu. Mais il faut bien voir les conséquences que nos alliés, et spécialement nos amis et voisins d'Europe, ont envisagé qu'il pouvait contenir.

Ou bien aboutir à laisser l'Allemagne réarmer seule, sans aucune garantie, ou bien voir les Etats-Unis abandonner leur politique et laisser l'Europe à son sort.

Il eût été possible d'éviter cette solitude diplomatique, comme il eût été possible d'éviter cette solitude militaire en Indochine. Il fallait accepter un effort, refaire notre armée, et puis demander des conditions précises, dont certaines ont été demandées — mais le bénéfice a été gâché par la présentation du plan — instituer un état-major européen dirigé par un Français; veiller à la formation des officiers, des cadres; maintenir l'office militaire de sécurité et rendre vie au pouvoir de contrôle de l'autorité de la Ruhr ou de l'autorité qui lui succédera; interdire certaines armes; enfin, dernière mais capitale mesure, insister pour modifier le pacte de Londres et créer une autorité européenne qui ait véritablement la possibilité de commander aussi bien des militaires que des techniciens et des administrateurs!

Si nous avions demandé cela avec force, et en même temps si nous avions demandé un soutien dans le Pacifique, alors, à coup sûr, la France mettant en balance et son effort considérable, et des garanties réelles, et une politique solide, la solitude française ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle est. La France inspirerait confiance. Il eût fallu, malheureusement, que le gouvernement français vit clair, qu'il adoptât sans tarder et avec autorité une politique ferme dans tous les domaines. Il ne l'a pas fait, et nous sommes restés seuls, et nous sommes seuls encore aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche et sur divers bancs au centre et à droite.)*

Je sais bien qu'une réponse peut être faite. Elle n'est pas officielle, mais on l'entend souvent. Elle mérite donc qu'on en dise quelques mots. La vocation française, dit-on, n'est pas de s'engager, elle est de former le trait d'union entre l'Est et l'Ouest, de faire le pont. A l'avance, mes chers collègues, je m'excuse, car je vais prononcer des paroles qui vous paraîtront, peut-être, impies; j'estime, cependant, qu'il est bon parfois de renverser les idées fausses.

A l'isolement où nous risquons d'aller, n'ajoutons pas la prétention. Si l'Est et l'Ouest veulent s'accorder, ils n'ont pas besoin de la France, et si même, dans cette conversation, nous voulions jouer un rôle, soyons honnêtes avec nous-mêmes; pour former un pont, il faut être solide; pour servir de trait d'union, il faut inspirer confiance. *(Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Si la France était forte, obéie d'une manière indiscutée en Afrique du Nord, victorieuse en Extrême-Orient, tête de l'Europe en voie d'organisation, si elle avait aussi des gouvernements stables, sûrs d'eux-mêmes et de leur politique, alors, peut-être, à ce moment-là, pourrions-nous avoir certaines prétentions. Mais n'allons pas chercher des excuses à l'isolement où nous nous trouvons en imaginant aujourd'hui une ambition qui est hors de notre portée.

**M. Maroger.** Très bien!

**M. Michel Debré.** Monsieur le ministre, la question que je vous ai posée, et dont Mme le président a donné précédemment lecture, s'adresse, à travers votre personne, au Gouvernement tout entier. Je n'ai pas osé la libeller ainsi, mais c'est ce à quoi elle correspond: quelle est la politique étrangère de la France?

Il ne suffit pas de répondre aujourd'hui par des objectifs. Il est facile de dire: la France veut la sauvegarde de son territoire et de l'Union française et elle le défendra contre tout envahisseur; la France veut la paix, et elle l'assure par la sécurité collective et le désarmement. En face des événements des dernières années, cette réponse ressemble à une moquerie. Comment maintiendrons-nous notre existence en tant que nation? Comment éviterons-nous que les débuts de guerre que nous voyons deviennent une guerre mondiale? Voilà le problème. Quand on accepte de le poser, la réponse vient très vite. La politique française doit tout faire pour assurer l'unité de l'Occident: une alliance étroite, une alliance durable entre l'ancien et le nouveau monde, entre l'Europe encore libre et les Etats-Unis d'Amérique et toutes les nations occidentales, une alliance qui ne soit pas seulement une convention militaire, mais l'affirmation d'une unité d'objectif et de politique, aussi bien en matière sociale qu'en matière militaire.

Ne dites pas que travailler à cette politique soit au-dessus de nos forces. Nous voyons le retard que l'attitude française a causé, je ne dis pas depuis quelques semaines, mais depuis déjà de longs mois, en refusant de prendre les initiatives qui

étaient pourtant son domaine. D'autre part, il nous faut aider la constitution d'une Europe qui ne soit pas la caricature que risque d'en donner l'assemblée de Strasbourg. Au surplus, la France peut faire un pas décisif, car l'Europe unie avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, c'est le pilier de la communauté atlantique, et ce pilier de l'Europe unie; c'est la France seule qui peut l'édifier, si elle le veut. Seule cette politique fera que l'action de la France soit soutenue en Indochine et que cesse là-bas son isolement. Seule cette politique permettra d'intégrer — comme on dit aujourd'hui — l'Allemagne occidentale à la communauté que nous souhaitons pour l'ensemble des peuples libres.

On objectera que cette politique nous conduit sur une voie dangereuse. Il faut avoir le courage de répondre à cette objection. Qui menace la paix? Qui transforme l'Europe orientale et l'Asie en un monde de combat et de violence? Qui, encore une fois, a préféré à une Allemagne libérale et désarmée une Allemagne soviétisée et belliqueuse? Qui, à une loi d'échanges et de liberté, entend substituer une loi de force?

La réponse vient d'elle-même, et nous pouvons ajouter: nous ne voulons point la guerre, mais nous voulons la liberté. Vous serez compris. Vous serez compris de toute l'opinion publique, à une condition, toutefois: Ne pas laisser seulement en lumière l'aspect militaire du combat qu'il faut mener, mais souligner aussi — je le répète, car c'est très important — l'aspect social de ce combat. Les peuples de l'Europe occidentale, les peuples des nations libres, doivent savoir que la liberté est leur premier combat. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Actuellement, ce n'est point de gaieté de cœur que je le dis ici: Nous n'avons pas ce qu'on appelle une politique étrangère. Ce n'est pas avoir une politique que d'être pour l'Europe unie et de ne pas faire l'Europe; que d'être pour la communauté atlantique et de n'accepter qu'à contrecoeur les charges qui en résultent et de n'en tirer qu'un très léger bénéfice. Ce n'est point une politique. Il suffit d'en juger les résultats, je le répète: seuls dans l'Union française, seuls en face du réarmement allemand.

Je vais vous faire, en terminant, un aveu. Arrivé à ce point de ma conclusion, effrayé moi-même de ma sévérité, je me suis demandé si ce n'était point celle d'un partisan aveuglé, convaincu par avance que tout ce que fait le Gouvernement est mauvais ou insuffisant.

J'ai suivi avec minutie l'histoire extérieure des dernières générations. Elle n'est pas sans faiblesse, bien loin de là, et l'irréalité de notre attitude diplomatique est un de nos défauts traditionnels. Mais il faut remonter très loin pour trouver une telle contradiction, qui dépasse la position personnelle d'un ministre, qui atteint celle d'un Gouvernement, le dépasse peut-être pour atteindre celle d'un système politique, entre les affirmations et la réalité. En vérité, il faut aller au delà de la III<sup>e</sup> République jusqu'aux dernières années du Second Empire. Notre politique s'apparente à la politique extérieure des six dernières années de Napoléon III!

Nous y trouvons les mêmes hésitations: le Gouvernement qui s'engage au Mexique; et à peine y est-il qu'il ne sait pas s'il doit rester ou partir, qu'il reste d'abord et qu'il part ensuite sur l'injonction des Américains. Le même aveuglement devant la croissance progressive de la Prusse. On ne croit pas à la menace. Quand on y croit, on ne fait rien ou presque rien, si bien qu'aux heures du danger, en 1870, nos amis étaient indifférents et nos alliés hostiles, quand nous sommes partis en guerre, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Autriche et la Russie étaient contre nous ou nous ont laissé nous débrouiller tout seuls, pour employer une expression vulgaire.

Jusque dans le détail, le parallélisme est hallucinant! L'honneur de la France sauvé au Mexique par nos soldats et par la légion étrangère. Une opinion officielle voisine de la neutralité: on pense alors que cette position nous permettra au dernier moment d'arbitrer et, quand Thiers s'élève contre la politique gouvernementale, il est accusé de bellicisme.

Certes, il est des différences; elles sont en faveur, reconnaissons-le, du Gouvernement républicain. Le Gouvernement voit le danger aujourd'hui. Il affirme qu'il veut l'éviter et sauvegarder la paix avant qu'il soit trop tard. Il dit que nous ne sommes pas neutres et il nous le dit très haut; mais où sont les actes? Où est la fermeté? Que dis-je? Nous venons de donner une impression si fâcheuse qu'il nous faudra peut-être des mois avant de l'effacer. *(Applaudissements sur quelques bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.)*

Un souhait, monsieur le ministre, en cette conclusion que je ne voudrais pas grandiloquente, un souhait que vous transmettez à tous ceux de vos collègues qui se préoccupent de politique étrangère: qu'ils fassent ce que je viens de faire, relire les discussions au corps législatif des années 1864, 1866, 1867, 1870, années mortelles pour l'histoire nationale comme pour l'histoire européenne; qu'ils fassent les comparaisons nécessaires et qu'ils se demandent si notre faiblesse actuelle, notre manque d'imagination, notre refus de prévoir, nos hésitations, nos contradictions, ne préparent pas bientôt à la République de nouveaux Sadowa qui s'appelleront Berlin ou qui s'appelleront Vienne et, après, un nouveau Sedan, qui serait terrible, car il serait à la fois la fin du régime, de la patrie, de notre honneur et de nos libertés. Comme nos querelles sont minces, mes chers collègues, en face d'un tel danger! (*Vifs applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, ainsi que sur divers bancs à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Brizard.

**M. Brizard.** Mesdames, messieurs, je m'en voudrais de tenter de broser devant vous un tableau complet des problèmes que pose notre politique extérieure. D'autres viennent de le faire magistralement avant moi. Il serait surprenant d'ailleurs que je puisse trouver le fil conducteur de notre attitude, tant il est vrai que le manque de cohésion de l'équipe ministérielle, engendrée au hasard des remous de l'Assemblée nationale, entraîne de contradictions.

Mon propos est singulièrement plus modeste. Il tend simplement à préciser ici, bien qu'on ne nous l'ait pas demandé, le point de vue de mes amis sur le problème capital de l'intégration de l'Allemagne dans le système défensif de l'Europe.

La proposition française faite à Washington de la constitution d'une armée européenne et de la désignation d'un ministre européen de la défense comme conditions préalables à l'intégration des contingents allemands dans l'armée ne peut être considéré que comme un compromis entre des attitudes contradictoires, compromis qui pose sur le plan politique (constitution d'une Europe fédérale par le biais d'une fédéralisation des forces armées) un problème stratégique au premier chef.

A ce titre, le plan français représente trop ou trop peu; trop dans la mesure où le refus du réarmement allemand, à quelque titre que ce soit, constitue une position théoriquement défendable et dans la ligne de la politique suivie par la France depuis 1945; trop peu dans la mesure où la participation allemande à la défense européenne doit s'effectuer avec le maximum d'efficacité, face au potentiel militaire de l'U. R. S. S., qu'hier même M. le ministre de la défense nationale et M. Demusois soulignaient avec force, sinon dans le même dessein.

Le premier objectif est, en effet, d'assurer la mise sur pied rapide d'un nombre minimum de divisions à la constitution desquelles l'Allemagne doit participer à un double titre, comme partie intégrante de l'Europe occidentale, tout entière menacée, et en raison aussi de sa situation géographique particulière.

Il faut bien le dire, mes chers collègues: n'accepter des forces allemandes qu'à l'échelon régimentaire, c'est introduire dans tout le système un élément certain de confusion; les accepter seulement à l'échelon du bataillon c'est multiplier encore cette confusion et c'est aussi vouer les Allemands à un comportement des plus incertains.

Peut-on leur demander de se battre dans de telles conditions, en les privant au départ de ce soutien du sentiment national né de leurs convictions de défendre, ou tout au moins de contribuer à défendre, l'Allemagne en même temps que l'Europe?

Etait-il opportun de lier le plan Schuman à notre acceptation de principe de la remilitarisation de l'Allemagne? Sans doute l'a-t-on fait pour user d'un moyen de pression, apparemment efficace pour hâter la signature du traité instituant le pool charbon-acier? N'eût-il pas été préférable de laisser au plan Schuman, surtout à l'égard de l'opinion allemande, son caractère initial de générosité, sans y mêler les arrières-pensées très légitimes que provoquent, chez chaque Français, les perspectives du réarmement allemand?

Au demeurant, la mise en œuvre du plan Schuman permettra sans doute d'assurer un contrôle réciproque des grandes productions de base des divers pays participants. Etait-il indispensable de lier sa réalisation à l'expression de nos légitimes méfiances vis-à-vis du dynamisme permanent de l'Allemagne?

Peut-être eût-il été plus adroit de souscrire au plan américain en exigeant en contrepartie des garanties formelles tendant

en particulier à interdire la reconstitution, sous quelque forme que ce soit, de l'état-major de la Wehrmacht, à contrôler étroitement la coordination exercée par les bureaux allemands entre les échelons divisionnaires, à maintenir un rapport numérique entre les divisions allemandes et les divisions alliées en Allemagne ou stationnées près de ses frontières, à faire en sorte que l'Allemagne ne puisse disposer de forces aériennes en dehors de quelques appareils de liaison, à obtenir qu'en cas de démilitarisation partielle de l'Occident ou de retrait des troupes d'occupation, l'Allemagne soit démilitarisée par priorité, enfin, à obtenir le maintien du statut d'occupation aménagé au besoin comme cadre des rapports entre l'Allemagne et les Alliés.

J'ajoute que, dans l'hypothèse où un *modus vivendi* acceptable pourrait être négocié avec l'U. R. S. S., la démilitarisation de l'Allemagne serait plus facile à réaliser dans le cadre du plan américain.

Certes, nous ne devons pas nous dissimuler les dangers que comporte, sur plan politique, une Allemagne partiellement remilitarisée mais je suis convaincu que le plan Schuman est de nature à lier plus solidement l'Allemagne à l'Occident que toute forme d'intégration militaire.

Personne n'accepte de gaité de cœur la remilitarisation de l'Allemagne; personne non plus ne peut accepter l'infériorité permanente de l'Europe occidentale face aux armées soviétiques. Ce sont là des impératifs contradictoires dont nous devons nous efforcer de résoudre avec prudence les contradictions. (*Applaudissements au centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Berlioz.

**M. Berlioz.** Mesdames et messieurs, lorsque j'ai lu au *Journal officiel* la question posée, par M. Michel Debré, à M. le ministre des affaires étrangères, j'ai été frappé par l'expression qu'il avait employée: les directives permanentes de la politique française.

J'ai réfléchi et recherché des directives constantes, peut-être immuables, orientant la politique internationale de notre gouvernement. Je les ai recherchées non seulement à travers les événements actuels où je les voyais assez mal, mais dans mes souvenirs historiques, mettons, pour ne pas remonter trop loin, jusqu'à la révolution française de 1789, dont le nabot Gœbbels disait, avec beaucoup de prétention, qu'elle « serait un jour rayée de l'Histoire ».

Il m'a semblé que, durant le siècle et demi en question, le rayonnement de l'influence française était surtout fait de ce que notre pays avait considéré, comme sa mission dans le monde, la défense et la propagation des idées de liberté et de sécurité collective par l'alliance fraternelle avec les peuples libres, la menace contre une telle sécurité venant à peu près toujours d'outre-Rhin.

La révolution démocratique bourgeoise de 1789 bouleversa la vie de l'Europe qui dans ses meilleurs éléments regardait vers Paris comme vers un phare allumé dans les ténèbres féodales.

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle chaque mouvement populaire français tendant à compléter son œuvre fut le signal d'ébranlements progressifs en Europe et nos gouvernements favorisèrent souvent ces ébranlements. C'est ainsi, pour ne rappeler que quelques faits très rapidement, qu'après juillet 1830, le gouvernement français intervint pour faire respecter le principe de l'indépendance de la Belgique, c'est-à-dire, en l'espèce, le droit international.

En 1848, les peuples se tournèrent une fois de plus vers la France qui incarnait les espoirs du monde. Le gouvernement provisoire soutenait directement les aspirations de tous ces peuples, et, en ouvrant les portes de la France à l'exilé Karl Marx, il lui écrivait qu'il soutenait tous ceux qui luttent pour la sainte cause de la fraternité des peuples ».

Je passe rapidement pour en venir à l'épisode du front populaire de 1936, alors que la France apparut de nouveau aux peuples soumis à la dictature du fascisme, comme le rempart de la démocratie résolue à se développer et comme l'organisatrice de l'opposition à l'agression allemande dont la menace hantait les esprits.

Et je m'arrête, pour ne pas allonger ce développement historique, au lendemain de la libération nationale, en 1944-1945, alors que la France, sortie grandie de l'oppression par les sacrifices des meilleurs de ses fils, décidée à réaliser les mots d'ordre du Conseil national de la résistance, c'est-à-dire « rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle », avait reconquis son rang moral, un des premiers, parmi les peuples épris de liberté et de paix,

Voilà, à mon sens, l'orientation de l'apostolat français qui se dégage de ces cent cinquante années d'histoire.

Certes, les gouvernements de notre pays ne lui ont pas toujours été fidèles, ils n'ont pas toujours assuré la permanence de ces nobles directives, pour reprendre, encore une fois, le mot de M. Michel Debré. La politique extérieure de la France n'a pas toujours été, durant ce temps, démocratique et pacifique.

Le vrai visage de la France ne pouvait être reconnu, par exemple, lorsqu'en 1823 elle intervenait contre l'Espagne républicaine, lorsqu'en 1864 — M. Debré y faisait allusion aussi il y a quelques instants — elle voulait imposer au peuple mexicain un gouvernement étranger, lorsqu'en 1920 et 1921 elle lançait ses troupes contre la Russie nouvelle, coupable d'avoir donné une définition moderne à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.*) ou lorsqu'à Munich, en 1938, elle trahissait la cause de la sécurité collective et de la paix.

Mais même à ces moments-là où la permanence de la politique française traditionnelle n'était plus assurée, dans la masse populaire, avec des Carrel, des Victor Hugo, des André Marty... (*Vives protestations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Georges Laffargue.** Oh non! Pas les mutins de la mer Noire!

**M. René Dubois.** C'est la trahison!

**M. Berlioz.** Avec ces symboles populaires, la permanence des directives françaises se trouvait ainsi assurée.

N'en est-il pas de même aujourd'hui? La France — j'entends la France officielle — ne tourne-t-elle pas le dos à ce qu'on pourrait appeler sa prédestination politique, aussi bien, d'ailleurs — les deux choses sont liées — aux intérêts nationaux immédiats?

Ne leur tourne-t-elle pas le dos en s'embrigadant dans une croisade réactionnaire et belléiste, à une place d'ailleurs très subalterne, comme on le faisait remarquer tout à l'heure, ce qui lui vaut non plus l'admiration confiante, mais la colère des peuples qui considèrent que le progrès vers plus de justice sociale ne saurait être arrêté et que le monde, sous peine de disparaître, ne peut se payer le luxe d'une nouvelle guerre d'extermination?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, dans vos actes et dans vos déclarations, surtout les plus récentes, je dois dire que nous ne trouvons pas le reflet de ces directives nationales traditionnelles que j'ai essayé de dégager brièvement au début de cet exposé.

Nous pensons que vous, et le Gouvernement tout entier dont vous êtes, bien entendu, solidaire, ne continuez pas la politique extérieure progressiste amorcée par les ancêtres de la grande révolution de 1789, dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous pensons que vous jouez plutôt le rôle des Pitt et des Cobourg d'alors qui, par tous les moyens, y compris la violence des armes, croyaient pouvoir faire tourner la roue de l'histoire à l'envers.

Je dois vous dire nettement notre pensée là-dessus. Nos observations ne visent qu'à attirer l'attention du Gouvernement sur la gravité de cette rupture avec les plus belles traditions de la démocratie française.

Je l'ai déjà dit, ces directives paraissaient devoir se réaffirmer après les quatre années d'humiliation et de honte qui nous furent infligées par Hitler et ses complices de l'intérieur. La France, la vraie France, plus ou moins bien représentée par ses dirigeants, avait dit, en 1941 et en 1943, qu'elle contribuerait ardemment à extirper les racines du fascisme et du militarisme dans l'Allemagne vaincue, afin d'interdire toute nouvelle possibilité d'agression de la part de ceux qui avaient, quatre ans durant, martyrisé leur pays. Elle entendait participer à l'organisation d'un monde pacifique qui garantirait l'indépendance des nations, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (*Interruptions au centre*) et à se donner le régime qui leur agréerait (*Approbatons ironiques sur divers bancs*) et qui permettrait le règlement des litiges entre Etats. Elle avait scellé avec l'Union soviétique, le 10 décembre 1944, un traité d'amitié et d'assistance mutuelle et cela aussi, c'était une constante de notre ligne de politique internationale.

« L'alliance franco-soviétique que je viens de signer à Moscou, déclarait le général de Gaulle à l'Assemblée, est la pierre angulaire de la politique extérieure française ».

Il est de fait que l'histoire a amplement démontré que l'alliance russe hier, soviétique aujourd'hui, est pour la France

une absolue nécessité, et je ne pense pas que ce soit par hasard si ce traité de Moscou de décembre 1944 fut le premier accord conclu par notre pays après sa libération.

Seulement, le traité de 1944 avec l'Union soviétique n'eut pas les suites qu'on était en droit d'en attendre. Pratiquement, il fut rompu en 1947 par nos représentants dans les conférences internationales qui, notamment la première fois à propos de la Ruhr, s'engagèrent dans une voie contraire aux stipulations de deux articles au moins de ce pacte d'amitié et d'assistance mutuelle: à l'article 3, qui disait: « Les hautes parties contractantes s'engagent à prendre d'un commun accord, à la fin du présent conflit avec l'Allemagne, toutes mesures nécessaires pour éliminer toutes nouvelles menaces provenant de l'Allemagne et à faire obstacle à toute initiative de nature à rendre possible une nouvelle tentative d'agression de sa part », aux stipulations de l'article 5, qui disait: « Les hautes parties contractantes s'engagent à ne pas conclure d'alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles ».

**M. Georges Laffargue.** Vous voulez parler de l'Indochine, probablement?

**M. Berlioz.** D'après les dernières dépêches que vous avez dû voir en rêve, monsieur Laffargue, ce sont les troupes soviétiques qui combattent en Indochine?

**M. Georges Laffargue.** Voulez-vous me permettre un mot, M. Berlioz?

**M. Berlioz.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Laffargue, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Georges Laffargue.** La Russie ne combat pas ouvertement, mais par personnes interposées, et je trouve curieux, alors qu'un pays qui s'appelle la Russie des Soviets a à son bilan l'agression contre la Finlande, l'agression contre la Pologne, le Pacte germano-soviétique, etc., que vous veniez aujourd'hui nous donner des leçons de continuité en politique étrangère et de pacifisme. Ce n'est certainement pas à vous de nous les donner. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Marrane.** C'est sans doute aux hommes de Daladier de nous donner des leçons, et par exemple à Georges Bonnet?

**M. le président.** Continuez, monsieur Berlioz, je vous en prie.

**M. Berlioz.** La voie dans laquelle nos représentants s'engagent en 1947, ce chemin vers lequel nous conduisaient des mains étrangères, résolues à corriger la victoire de 1945, nous a menés, d'étape en étape, à l'abandon des justes conditions de paix définies ensemble à Yalta, le 11 février 1945, par Staline, par Roosevelt et par Churchill et dont voici la clause essentielle.

**M. Léger.** La France n'était pas à Yalta!

**M. Berlioz.** Je ne pense pas que la France ne se soit pas ralliée aux déclarations de Yalta et qu'elle ne les ait pas approuvées par la bouche de ses représentants les plus autorisés, notamment le général de Gaulle.

« Nous sommes déterminés, dit le texte de Yalta, à désarmer, à licencier toutes les forces armées allemandes, à dissoudre définitivement l'état-major général allemand qui, en plusieurs occasions, a réussi à faire revivre le militarisme allemand... »

**M. de Menditte.** Et ce n'est certainement pas Staline qui a remobilisé le général von Paulus!

**M. Berlioz.** ... à enlever, à détruire tout le matériel militaire allemand, à supprimer ou à contrôler l'industrie allemande qui pourrait être utilisée pour des productions de guerre... (*Interruptions sur plusieurs bancs.*)

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette déclaration, il faut le dire très franchement!

**M. de Menditte.** Je vous ai posé une question et vous ne répondez pas!

**M. Berlioz.** ... à infliger à tous les criminels de guerre une prompt et juste punition et à exiger l'exacte réparation en nature des destructions causées par l'Allemagne. »

Nous avons tourné le dos à ces bonnes stipulations de l'accord de Yalta. Le chemin suivi à partir de 1947 nous a fait glisser jusqu'à l'acceptation, qui aurait été inconcevable après la Libération pour tout patriote, qui, à son propos, aurait parlé le mot de trahison, jusqu'à l'acceptation du réarmement d'une

Allemagne occidentale dont le président vota les pleins pouvoirs à Hitler en 1933. L'idée de la reconstitution d'une Wehrmacht avec des éléments singulièrement semblables à ceux qui portèrent chez nous la dévastation et la mort heurte si brutalement nos populations que lors du débat à l'Assemblée nationale pas un orateur, à l'exception du cynique Paul Reynaud, n'a osé se proclamer ouvertement en faveur du réarmement de l'Europe occidentale. On a accompli ce tour de force, afin d'endormir la vigilance des patriotes, de voter un ordre du jour qui, en apparence, oppose un plan français plus prudent, plus mesuré, au plan américain et qui semble ne pas admettre le principe du réarmement allemand. C'est un jeu auquel personne de sérieux ne saurait se prêter, parce que l'expérience en cette matière de politique extérieure, pour ce qui regarde plus spécialement le problème allemand, apprend tout de même quelque chose. Il n'y a pas si longtemps — c'était le 25 juillet 1949 — que notre ministre des affaires étrangères, M. Robert Schuman, le même qu'aujourd'hui, affirmait solennellement: « L'Allemagne n'a pas d'armée et elle ne doit pas en avoir. Elle n'a pas d'armements et elle ne doit pas en avoir. »

Les Français sont donc payés pour se méfier des assurances lénifiantes prodiguées à cet égard. D'ailleurs le masque européen dont on avait tenté à l'Assemblée nationale d'affubler le réarmement allemand a été tout de suite découvert et percé à jour. Après l'interview donnée par M. le ministre des affaires étrangères à un journal allemand de Francfort, un porte-parole de Bonn pouvait se réjouir ouvertement en ces termes: « Le gouvernement fédéral a pris connaissance avec satisfaction du fait que selon les renseignements complémentaires fournis du côté français, le principe d'une complète égalité de droits de la République fédérale dans le système de défense européen serait admis. » La presse d'hier ou d'avant-hier nous apprenait qu'à la réunion des suppléants du pacte Atlantique, l'idée techniquement absurde, soit dit en passant, du bataillon allemand comme unité supérieure intégrée, qui était, paraît-il, celle du Gouvernement français, a été abandonnée pour celle de la brigade, de la forte brigade de 6.000 hommes.

A qui fera-t-on croire, d'ailleurs, que ces brigades vert de gris resteront isolées, sans état-major ? Est-ce que les contingents de toutes les brigades ne devront pas être dotés de services communs pour leur recrutement, leur entretien, leurs relations entre unités nationales ? Est-ce qu'il n'y aura pas, qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas, un état-major allemand et le même qu'hier, avec les mêmes généraux, avec von Halder, Manteuffel, Guderian, reconstitué à quelques kilomètres de nos frontières ?

Après tout, est-ce bien, d'ailleurs, du réarmement allemand de demain qu'il faut parler ? On bavarde beaucoup sur la police populaire de la République démocratique allemande, dont on grossit à plaisir les effectifs et les moyens d'intervention. Que qu'un nous a même parlé, mardi, au cours de la discussion sur les dix-huit mois, de tanks lourds qu'elle aurait à sa disposition. Mais n'est-il pas vrai qu'en Allemagne occidentale, sous des appellations diverses, police industrielle, compagnies de travail encasernées et récemment munies de carabines, police des Laender et police mobile — ces deux dernières formations englobant, selon l'envoyé spécial du *Figaro* en Allemagne, qui n'est pas suspect, je pense, à vos yeux, environ 120.000 hommes — il existe en réalité des centaines de milliers de soldats et d'officiers allemands dont pas mal de commandants sont d'anciens généraux de Hitler ? N'est-il pas vrai que l'état-major du Troisième Reich a retrouvé des possibilités de travail, même sous un uniforme nouveau d'historiens de la dernière guerre au service des troupes d'occupation américaine et qu'il suit les manœuvres des armées d'occupation ? N'est-il pas vrai que le citoyen Théodor Blank, ancien officier nazi, député au parlement de Bonn, nommé récemment « chef du bureau de sécurité », remplit les fonctions d'un ministre de la guerre officieux, en attendant de devenir un ministre de la guerre officiel, ainsi que le journal d'Adenauer l'annonce triomphalement le 3 novembre dernier, écrivant au sujet de cet officier: « Le jour ne semble pas bien éloigné où, après un ministre des affaires étrangères, un ministère de la défense prendra place dans le cabinet. »

Les camouflages de la nouvelle armée allemande sont trop transparents. Les engagements pris par M. le ministre des affaires étrangères à l'Assemblée nationale à ce sujet paraissent avoir été très rapidement oubliés. Non seulement le Gouvernement a accepté le principe du réarmement allemand, mais encore sa réalisation est très activement poussée.

Même s'il n'en était pas ainsi, même si vous nous donniez de nouvelles assurances, nous nous souvenons trop — nous ne pouvons l'oublier — de ce qui s'est passé après la pre-

mière guerre mondiale pour être tranquilisés. Après la victoire de 1918, les alliés n'avaient autorisé qu'une petite armée de 100.000 Allemands munis simplement de fusils et de mitrailleuses afin de faire face au péril rouge, qui existait déjà à ce moment là, et d'écarter le spectre du bolchevisme déjà brandi à bout de bras.

Sous ce prétexte, le militarisme allemand ne fut pas détruit, comme on avait juré aux combattants de le faire. De concession en concession, au nom — vous n'inventez rien — de la défense de la « civilisation occidentale », on est allé jusqu'à tolérer, voire à encourager la mise sur pied de toutes les ressources humaines et matérielles du pays, et la militarisation de ses ressources qui, en 1940, devaient submerger la France.

**M. Georges Laffargue.** On a même signé le pacte de non-agression germano-soviétique et on a même, durant la guerre, alimenté l'Allemagne en matériel de guerre et en matériel stratégique. (Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)

**M. Marrane.** Et M. Daladier a reçu M. Ribbentrop. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Bertioz.** Je remercie M. Laffargue de me faire entendre par la centième fois la même stupidité de sa part. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Au centre. Vous ne pouvez pas répondre.

**M. Bertioz.** Stalingrad a répondu, messieurs. (Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.)

Va-t-on aboutir à la même catastrophe pour les mêmes raisons de classes ? Ou veut-on incorporer des soldats et des officiers français dans une « armée européenne » destinée à matérialiser le rêve des revanchards allemands si précisément exprimé par un ministre de l'Etat bonnois, M. Jacob Kayser qui disait: « Grâce à la solidarité du monde libre, nous réussirons un jour à récupérer les territoires allemands de l'Est, ainsi que les parties de l'Allemagne gouvernées par les Soviets. Les forces matérielles et morales des nations libres soutiendront le peuple allemand dans ses efforts pour obtenir justice » ?

Se peut-il que des gouvernements français exigent que les quelques jeunes gens, hélas ! qui ont survécu par miracle à l'incendie criminel d'Oradour, marchent maintenant aux côtés, ou sous le commandement, de leurs bourreaux non châtiés et non repentis, et se fassent tuer pour que Wrocław redevienne Breslau ou pour que Kaliningrad redevienne la prussienne Königsberg ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Quelle aberration, mesdames, messieurs ! Ces perspectives sont inconcevables et le Gouvernement le sait bien qui manœuvre en vue de faire croire qu'il s'agit d'un tout petit réarmement, sans plus, qui manœuvre parce qu'il sait bien que le peuple français, dans son immense majorité, dans son unanimité, ne peut pas accepter cette perspective d'un réarmement allemand.

La réalité, à laquelle personne ne peut échapper, a été reconnue, parce qu'elle est évidente, par exemple, par M. Edouard Herriot, dans cet article de *Samedi-Soir* du 4 novembre dernier, dont j'extrais ces quelques lignes, qui sont, pour une fois, l'expression vraie du sentiment français dans son ensemble: « Il n'est pas douteux, écrit le président de l'Assemblée nationale, que la France populaire se hérisse contre le réarmement allemand. Seuls ou à peu près sont favorables à cette mesure ceux qui détestent plus encore la Russie que l'Allemagne. On peut bien demander aux élites — je laisse la responsabilité de ce mot à M. le président Herriot — d'oublier leurs souffrances. Elles le feront volontiers avec une grande noblesse d'âme, mais le sentiment national, le sentiment populaire subsiste ».

Les Français détestent une politique aussi périlleuse. Ils frémissent d'indignation quand se dresse devant eux cette image évoquée par un hebdomadaire travailliste parlant de la domination inévitable de l'Europe occidentale par les forces capitalistes qui menèrent Hitler au pouvoir et finalement à la guerre, image ainsi résumée: « Laval soupire dans son tombeau: Combien aurais-je aimé vivre pour voir ce jour ! »

La possibilité vient d'être offerte à la France d'empêcher que vienne un tel jour et que M. Laval puisse soupire ainsi dans son tombeau. Par la note de son ministre adjoint des affaires étrangères, M. Gromyko, en date du 3 novembre, l'Union soviétique vous propose d'examiner avec elle, avec les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, en conseil des quatre, « la question de l'exécution de l'accord de Potsdam relatif à la démilitarisation de l'Allemagne ».

Ce sont les termes de la note.

L'accord de Potsdam déclarait d'une manière catégorique : le militarisme allemand et le nazisme seront extirpés et les alliés prendront d'accord, maintenant et dans l'avenir, les autres mesures nécessaires pour que l'Allemagne ne puisse jamais constituer une menace pour ses voisins et pour la paix du monde.

Cette offre de conversation à quatre, si conforme à la politique permanente de paix du pays du socialisme, qui a tant souffert lui aussi du déchainement de la bête nazie, elle a, croyez-le, eu un retentissement profond dans les masses populaires en France. Elle a éveillé de grands espoirs. Tous ceux qui, chaque jour plus nombreux, se sentent au bord d'un gouffre de malheur dans lequel on s'apprête à les précipiter, ont éprouvé un immense soulagement. Ils ont pensé, dans leur haine fondamentale de la guerre, que l'occasion était venue pour nos gouvernants de s'arrêter sur une pente fatale, de réparer de terribles erreurs commises ces dernières années.

On l'a si bien senti que pas un journal, même le plus américanisé, pas un officiel, même le plus frénétiquement anti-soviétique, n'a pu repousser la proposition de Gromyko, tellement elle répondait aux inquiétudes et aux aspirations de notre peuple.

La colère des braves gens, qui ne peuvent supporter que la mémoire des martyrs de la cause française, de la cause permanente de la liberté comme je le disais au début de mon intervention, soit profanée par la remise d'armes entre les mains des assassins, se fût apaisée je crois si le Gouvernement français avait pris immédiatement l'initiative d'accepter d'enthousiasme l'offre soviétique. Comme la France eût senti tout de suite qu'elle n'était plus seule, pour reprendre encore l'expression de M. Michel Debré, comme elle aurait fait preuve de cette puissance, de cette vitalité, de cette volonté d'action dont il semblait douter dans son intervention tout à l'heure !

Le gouvernement de l'Union soviétique proposait de prendre comme base de discussion la résolution arrêtée à Prague le 21 octobre par les ministres des affaires étrangères de huit pays de l'Est européen, victimes eux aussi du fascisme et du militarisme germaniques et particulièrement intéressés à ne pas le voir renaitre.

Ladite résolution de Prague juge comme urgentes et indispensables un certain nombre de mesures que je veux résumer rapidement : premièrement la publication par les gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique d'une déclaration dans laquelle ils s'engageront à ne pas permettre la remilitarisation de l'Allemagne, ni son intégration dans des plans agressifs quels qu'ils soient ; deuxièmement, l'élimination de tous les obstacles qui se dressent sur la voie du développement de l'économie allemande de paix et le refus d'admettre le rétablissement du potentiel militaire allemand ; troisièmement, la conclusion, à bref délai, d'un traité de paix avec l'Allemagne, avec le rétablissement de l'unité de l'Etat allemand, en accord avec les décisions de Potsdam ; quatrièmement, la création d'une assemblée constituante pour toute l'Allemagne, formée de représentants de l'Allemagne orientale et occidentale, pour préparer la constitution d'un gouvernement souverain provisoire, démocratique et pacifique, pour toute l'Allemagne.

Nous estimons que l'adoption de ces propositions de démilitarisation et de démocratisation de toute l'Allemagne seraient de nature à donner enfin une solution à ce problème allemand qui hante nos populations depuis si longtemps, et à diminuer dans l'immédiat la tension internationale.

Nous ne voyons pas en quoi ces propositions peuvent être inacceptables. On peut d'ailleurs en discuter ; elles ne sont pas établies *ne varietur*. Nous ne voyons pas pourquoi elles peuvent être inacceptables pour qui cherche sincèrement un terrain d'entente à propos de la question cardinale, je le redis encore, de l'avenir de l'Allemagne et de son peuple.

On en a jugé autrement au Gouvernement. On a dit que ces propositions ne pouvaient pas être la base des négociations. Bien, mais qu'on apporte alors, au moins, des contre-propositions sérieuses, favorables à la sauvegarde de la paix. Qu'on se hâte d'échanger des vues sur ce problème, de chercher des compromis salutaires. Que notre Gouvernement, en toute indépendance, avec le seul souci des intérêts français et de l'humanité tout entière, si profondément intéressée, en la circonstance, à la question de la paix, au nom de toute l'humanité empoisonnée par la nouvelle course aux armements que ce Gouvernement ne se contente pas d'un oui entouré de si nombreuses réserves et conditions qu'il équivaut presque, à l'avance, à un refus de tout accord équitable.

Ce n'est pas suffisant, dites-vous, de débattre du problème allemand, il faut y ajouter tous les autres objets de différends. Nous n'y voyons aucun inconvénient. L'Union soviétique certainement pas non plus, dont toute la politique s'inspire du désir d'une coexistence pacifique des deux systèmes sociaux en compétition dans le monde. Mais nous pensons que qui peut le plus peut le moins. Commençons par chercher loyalement un règlement aux affaires allemandes. Il est absolument certain que l'atmosphère des relations diplomatiques dans leur ensemble s'en trouverait immédiatement assainie et que la voie serait ainsi ouverte au règlement pacifique des autres difficultés.

Discutez, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans cette conférence à quatre que nous espérons très prochaine, sans autre exigence que celle de servir la paix, de calmer l'anxiété de millions de Français et de Françaises à qui le réarmement allemand a fait mieux prendre conscience de la gravité du péril. Ne songez pas à opposer longuement les mérites du régime de la soi-disant libre entreprise à ceux du régime sans classe. Ce n'est pas l'objet de la rencontre. L'histoire se chargera de faire la comparaison entre les deux régimes, si l'émulation leur est permise par des conditions honorables de coexistence comme nous le souhaitons, comme l'Union soviétique le souhaite. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Pierre Boudet.** C'est une question de rideau.

**M. Berlioz.** Faites abstraction, si vous le pouvez, de cet anti-communisme, de cet antisoviétisme maladif et aveugle qui, il y a une dizaine d'années, nous a fait tant de mal, pas seulement aux communistes et aux amis de l'Union soviétique d'alors, mais à toute notre patrie et qui pourrait la conduire une fois de plus à l'abîme.

Vous admettez, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous l'avez dit à l'Assemblée nationale au cours du débat sur l'Europe, que la déclaration de Potsdam serve de cadre aux conversations. Je crois que c'est le mot « cadre » que vous avez employé ; c'est un cadre excellent, en effet, pour les conversations à quatre. Vous pourrez vous convaincre que la déclaration de Potsdam a été strictement appliquée en Allemagne orientale (*Mouvements divers*) où les bases économiques et sociales du pangermanisme puis de l'hitlérisme, qui en a été la suite, ont été anéanties, où le peuple rééduqué... (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Robert Schuman,** ministre des affaires étrangères. C'est une question d'appréciation !

**M. Pierre Boudet.** Ils ont la carte du parti communiste et, dans ces conditions, tout va bien !

**M. Berlioz.** ... transformé, reconnaît son devoir de réparer les crimes auxquels l'hitlérisme l'avait conduit.

Dans un bref aparté, je voudrais dire à M. Debré que je n'ai pas pu comprendre comment il pouvait nous dire que les objectifs fixés à la police populaire de l'Allemagne orientale par les dirigeants du pays étaient la reconquête de l'Allemagne occidentale et aussi, a-t-il ajouté, la reconquête de l'Alsace et de la Lorraine. Je crois que M. Debré ne peut pas fournir un seul texte, soit de discours, soit d'articles permettant de dire que jamais un homme d'Etat d'Allemagne orientale ait proposé un tel programme.

Il n'est pas possible, disent les dirigeants de la République démocratique allemande, que les Allemands soient appelés à se battre entre eux prochainement. Ces gouvernants appellent les Allemands de l'Ouest à l'unité de l'Allemagne, d'une Allemagne pacifique...

**M. Ternynck.** Et communiste !

**M. Berlioz.** ... où les Allemands, d'un côté comme de l'autre, ne pourraient plus être utilisés comme chair à canon par personne. Vous savez que ces déclarations et ces appels à l'unité d'une Allemagne pacifique trouvent un très large écho en Allemagne occidentale. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. Georges Laffargue.** On l'a bien vu lors des élections !

**M. Berlioz.** Tout un bulletin de la documentation française, daté du 25 octobre dernier, a été consacré à montrer comment, en Allemagne occidentale, si les gouvernants de Bonn étaient décidés à faire une politique de réarmement et de guerre, le peuple, dans sa grande majorité, ne « marchait » pas pour une telle politique.

Quant à l'Alsace et à la Lorraine, monsieur Debré, nous avons entendu, certes, des menaces contre elles, mais l'idée qu'il faudrait les reconquérir ne venait pas de l'autre côté du

rideau de fer, mais d'hommes d'Etat allemands qui, notamment dans des réunions et des journaux de Stuttgart il y a un an, avaient provoqué la plus grande émotion dans nos régions d'Alsace et de Lorraine. Mais ne n'était pas en Allemagne orientale que de telles prétentions, renouvelées de celles de Hitler, avaient été formulées; c'était chez ceux de Bonn, chez les Adenauer et Heuss qui ont si bien servi Hitler dans le passé.

**M. Pierre Boudet.** M. Billoux lui-même en a parlé!

**M. Michel Debré.** Monsieur Berlioz, voulez-vous me permettre de vous interrompre?

**M. Berlioz.** Volontiers.

**Mme le président.** La parole est à M. Debré, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Michel Debré.** Je voudrais un jour prochain relire avec M. Berlioz les procès-verbaux des deux derniers congrès du parti S. E. D.

**M. Berlioz.** A votre disposition, je les ai en français et en allemand.

**M. Michel Debré.** M. Berlioz y verrait, en français et en allemand...

*Au centre et à droite.* Et en russe!

**M. Berlioz.** On ne parle pas le russe!

**M. Primet.** Les procès-verbaux ont même été traduits en anglais.

**M. Michel Debré.** M. Berlioz y verrait que le but des Allemands de la zone orientale doit être de chasser les puissances occidentales de Berlin et de l'Allemagne occidentale et, d'autre part, de reconquérir, sous l'autorité du gouvernement communiste, l'ensemble des territoires qui étaient allemands à la veille de la guerre et d'aller au-delà pour tous les pays de langue germanique.

Ces deux affirmations, chasser les puissances occidentales de Berlin et du reste de l'Allemagne et reconquérir tous les pays de langue germanique, ont un sens qu'on peut leur donner: partir à la conquête de l'Allemagne, partir à la conquête de l'Alsace et de la Lorraine. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur de nombreux autres bancs.)*

**M. Berlioz.** Je regrette de devoir vous dire, monsieur Debré, que vos renseignements ne sont pas exacts. Nous ferons l'étude contradictoire des textes quand vous le voudrez, nous ne trouverons pas ce que vous avez dit et même pas ce que vous avez ajouté: « le sens que l'on pourrait donner à certaines paroles ». *(Exclamations.)*

**M. Pierre Boudet.** C'est une simple affirmation!

**M. Marrane.** Il y a les textes, voyons!

**M. Georges Laffargue.** Ne parlez donc pas de l'Alsace et de la Lorraine, monsieur Marrane. En 1932, vous demandiez le retrait des Français d'Alsace-Lorraine. J'ai les textes.

**M. Pierre Boudet.** Non, ne parlez pas de l'Alsace et de la Lorraine. On sait bien que vous êtes autonomiste!

**M. Berlioz.** Je le répète, les affirmations produites par M. Debré ne correspondent pas à la réalité.

Je veux conclure. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous ai dit à plusieurs reprises: il faut négocier, discuter, chercher un compromis; négocier, non pas avec une sorte de certitude préfabriquée que l'on va à l'échec, à un échec que certains peuvent souhaiter, qu'ils provoqueront peut-être pour se procurer un alibi à des desseins belliqueux, mais avec la volonté d'aboutir à un règlement de ce problème allemand et, par lui, à une détente de la situation internationale.

Dans le même discours consacré à l'alliance franco-soviétique, que je citais tout à l'heure, le général de Gaulle avait dit et je voudrais le croire sans arrière-pensée: « Les réactionnaires ont peur de la Russie; la France méprise ces craintes. »

Ces craintes, aujourd'hui, artificiellement gonflées, savamment entretenues par la réaction, elles nous ont mené où nous en sommes maintenant; elles ont trop longtemps fait dévier ce que M. Michel Debré appelait dans sa question les « directives permanentes de la politique française. »

Une occasion vraiment magnifique s'offre au Gouvernement de retrouver « ces directives permanentes ». Vous pourriez

hésiter à la saisir? Le peuple de notre pays ne vous le pardonnerait pas, même et surtout si vous invoquez, pour votre excuse, des liens étrangers, dont il sent le poids écrasant. Il n'est pas trop tard, nous l'espérons passionnément — nous craignons seulement de ne pouvoir l'attendre de votre Gouvernement, monsieur le ministre des affaires étrangères — il n'est pas trop tard, dis-je, pour choisir en pleine loyauté, en dehors de tout faux-fuyant: ou l'alliance avec les magnats de la Ruhr et la Wehrmacht reconstituée et c'est Montoire qui recommence, ou l'alliance, jamais dénoncée mais ensevelie sous tant de calomnies depuis quelques années, ou l'alliance redevenue vivante, avec l'Union soviétique et, en même temps, avec les multitudes éprises de paix et de progrès, et c'est une nouvelle victoire sur les forces de ténèbres et de mort.

Nous voudrions vous voir aller très vite aux négociations à quatre, monsieur le ministre, dans cet état d'esprit qu'exprimait votre prédécesseur, M. Georges Bidault, au cours de cette même séance de ratification du pacte franco-soviétique en décembre 1944, lorsqu'il disait: « Nous avons voulu l'alliance franco-soviétique pour que ce que nous avons connu ne recommence pas. » *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Pour que ce que nous avons connu ne recommence pas, le choix que vous devez faire, monsieur le ministre des affaires étrangères, messieurs du Gouvernement, le peuple de France l'a fait. Il exige, en la circonstance, une politique française que j'ai essayé de définir, une politique correspondant à la permanence de nos intérêts et de nos idéaux.

**M. Dassaud.** La démobilisation de 100 divisions ferait bien mieux notre affaire!

**M. Berlioz.** Malheur aux gouvernants qui n'entendraient pas la voix des Français, parce qu'ils démontreraient de la sorte avec un éclat, cette fois vraiment aveuglant, qu'ils font à délibérément des intérêts de la Nation. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Perrot.

**M. Georges Perrot.** Mes chers collègues, je m'excuse de descendre des hauteurs auxquelles le débat a été placé par les orateurs qui m'ont précédé à la tribune, mais je viens pour un très modeste propos et pour une très brève intervention. Je viens, en effet, purement et simplement, remplir un mandat qui m'a été confié hier par votre commission des affaires étrangères.

Au début de la séance d'aujourd'hui, on vous a distribué une proposition de résolution, dont je suis le premier signataire et qui porte également les signatures de tous vos délégués, délégués titulaires ou délégués suppléants, à l'Assemblée consultative de Strasbourg. La commission des affaires étrangères en a délibéré hier et la question s'est posée, pour elle, de savoir quelle procédure elle entendait demander au Conseil de la République de suivre pour examiner cette proposition de résolution.

Deux suggestions ont été faites. Les uns de dire: puisque demain — aujourd'hui par conséquent — s'instaure un débat de politique étrangère, c'est bien le cas d'y rattacher, par la voie d'une jonction, en demandant la discussion immédiate, l'examen de la proposition de résolution. Et les autres de répondre: mais si l'on joint les deux débats, la question de la politique proprement européenne, la question de la politique de Strasbourg, passera forcément à l'arrière-plan pour l'excédente raison que nous sentions bien que le débat d'aujourd'hui devait graviter tout entier — ce qui s'est d'ailleurs produit — autour de deux questions: celle du réarmement allemand, d'une part, celle de la proposition soviétique d'une conférence à quatre, d'autre part.

Dans ces conditions, la majorité de votre commission des affaires étrangères a estimé qu'il valait mieux ne pas rattacher le débat concernant la proposition de résolution dont je viens de parler au débat qui vous est aujourd'hui soumis.

Je voudrais cependant ajouter une précision, que la commission m'a chargé de vous présenter. Nous considérons, mes chers collègues, comme essentiel qu'il y ait un jour prochain, au sein du Conseil de la République, comme il y en a eu au sein de l'Assemblée nationale, un grand débat consacré à la politique de Strasbourg. *(Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)*

Nous y tenons, nous autres délégués, d'abord parce que vous avez bien voulu nous donner un mandat qui nous honore et dont nous tenons à vous rendre compte; nous y tenons encore parce qu'à Strasbourg, au mois dernier, à l'unanimité des délégués, a été votée une proposition de résolution aux termes

de laquelle nous nous sommes engagés à faire tous nos efforts pour que nos parlements nationaux ratifient les recommandations de l'assemblée de Strasbourg.

Enfin et surtout, nous obéissons, mes chers collègues, à une pensée infiniment plus haute. Nous considérons que l'organisation de l'Europe unie est une chose essentielle et qu'il faut, par conséquent, que le Parlement français en délibère et y soit étroitement associé.

J'ai rempli le mandat qui m'a été confié par la commission des affaires étrangères, mais avant de descendre de cette tribune, parlant cette fois non plus au nom de la commission, mais en mon nom personnel, je voudrais profiter de votre présence, monsieur le ministre des affaires étrangères, avant de retourner à Strasbourg où je pars dès demain matin — puisque une commission que je préside se réunit demain après-midi — pour vous faire part de l'immense déception que nous avons éprouvée en prenant connaissance des récentes décisions du comité des ministres.

Vous savez, mes chers collègues, quelle est l'organisation du Conseil de l'Europe: d'une part, une assemblée purement consultative, à laquelle vous nous avez envoyés, et qui ne peut formuler que des recommandations; d'autre part, un comité des ministres qui, de son côté, statue sur les recommandations qui lui sont soumises, mais qui doit statuer, ne l'oubliez pas, à huis clos et à l'unanimité. Voilà le résumé du statut.

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est ce qu'il ne faut pas oublier !

**M. Georges Pernot.** Je voudrais vous montrer, par un exemple concret, comment l'assemblée de Strasbourg est traitée par le comité des ministres et vous serez d'accord avec moi, j'en suis sûr, pour constater qu'il est vraiment inadmissible que de pareils errements soient suivis.

Vous ne serez pas surpris, me connaissant, que j'emprunte cet exemple à ce que j'appellerais volontiers la partie juridique du travail accompli par l'assemblée de Strasbourg, c'est-à-dire à la commission de sauvegarde des droits de l'homme. D'abord parce que, n'est-il pas vrai, monsieur le ministre des affaires étrangères, c'est la seule réalisation concrète du Conseil de l'Europe et parce que, d'autre part, il s'agit d'une réalisation due essentiellement à la commission juridique qui siège là-bas, et aux travaux de laquelle j'ai l'honneur de participer.

Une des premières tâches à laquelle l'assemblée de Strasbourg s'est attachée, au mois d'août 1949, dès la première session, a été d'essayer d'établir non pas, comme on l'a dit généralement dans la presse, une nouvelle déclaration des droits de l'homme, c'est-à-dire une simple affirmation d'un certain nombre de principes idéaux, sans qu'il y ait l'ombre d'une sanction, mais au contraire une convention internationale définissant d'une part un certain nombre de droits essentiels et de libertés fondamentales et établissant, d'autre part, une juridiction supranationale, une cour européenne des droits de l'homme devant laquelle tous les ressortissants des Etats signataires pourraient se pourvoir en cas de violation d'un des droits reconnus et définis par la convention. C'était bien, en fait, vous le voyez, une œuvre importante et pratique.

Nous avons travaillé pendant des semaines à la commission juridique. Nous sommes venus devant l'assemblée. L'accord s'est fait assez facilement, sauf sur deux points: il s'agissait, en effet, de régler la question de savoir d'un côté si l'on inscrirait, dans la convention européenne des droits et libertés, le droit de propriété et, d'autre part, si l'on y inscrirait le droit des parents de diriger librement l'éducation de leurs enfants.

L'accord n'ayant pu se faire au mois d'août 1949, on a renvoyé ces deux questions devant la commission pour une étude complémentaire. Que s'est-il passé ?

Le comité des ministres a été saisi de ce projet de convention que nous avions élaboré.

Savez-vous ce qu'il a fait ? Il l'a renvoyé devant ce qu'il a appelé un comité d'experts (*Rires*). Nous avions supposé que, ayant travaillé au sein d'une commission qui compte des juristes éminents, je vous l'assure, et un grand avocat de Londres, qui a rempli les hautes fonctions de procureur général britannique lors du grand procès des criminels de guerre à Nuremberg, que peut-être nous aurions pu être considérés comme étant nous-mêmes des experts. Le comité des ministres a pensé autrement. C'est une leçon d'humilité qu'il a bien voulu nous donner. Nous l'avons acceptée. (*Souffles et applaudissements au centre et à droite.*)

Une fois que les experts juridiques eurent terminé leur travail, le comité des ministres a dit: « Ce n'est pas suffisant ! Nous allons renvoyer le texte à un comité de hauts fonctionnaires qui examinera ce projet sur le plan politique ». Nous

avons encore supporté, avec quelque impatience, je vous l'avoue, cette nouvelle procédure. Qu'qu'il en soit, ces deux comités ont travaillé, on revient devant la commission juridique.

Cette commission a, dans la plus large mesure, tenu compte des indications qui lui avaient été données. Après de laborieuses discussions, elle a abouti à un accord complet sur les textes relatifs au droit de propriété et au droit d'éducation, et elle a demandé à l'Assemblée de bien vouloir ratifier les textes qu'elle avait préparés. Cette ratification a eu lieu à l'unanimité.

Eh bien ! savez-vous ce que vient de faire le comité des ministres ? Il a signé le projet de convention sans y insérer les amendements sur lesquels nous avons insisté et il a renvoyé à nouveau l'examen de ces amendements à un comité d'experts.

Mes chers collègues, permettez-moi de vous dire qu'il y a tout de même une limite à la patience. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Je veux bien faire, à titre personnel, un acte d'humilité, mais quand je représente la France et le Conseil de la République au sein d'une assemblée comme l'assemblée de Strasbourg, il se pose une question de dignité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je déclare tout net que je regrette très vivement, pour ne rien dire de plus, que le comité des ministres ait pris une pareille attitude.

Monsieur le ministre, je ne vous le reproche pas. Je suppose qu'au sein de ce comité — je n'ai pas le droit de le savoir, puisqu'il siège à huis clos, mais j'en suis certain — vous avez évidemment dû soutenir la thèse de l'Assemblée de Strasbourg. Malheureusement, vous n'avez pas pu la faire triompher. Ce n'est pas une critique du Gouvernement que je viens de faire parce que, voyez-vous, mes chers collègues, et je m'excuse de le dire, j'ai souffert tout à l'heure lorsque M. Michel Debré faisait allusion à ce qu'il appelait l'isolement de la France ou la défaite diplomatique de la France, des applaudissements ont retenti sur certains bancs. Moi, j'avais plutôt envie de pleurer. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je ne sais pas si vraiment la France a réellement subi une défaite diplomatique. J'ose espérer que non. Mais en tout cas, si elle l'avait subie, ce serait singulièrement douloureux pour nos esprits et pour nos cœurs, n'est-il pas vrai ?

Combien j'admire au contraire la politique que l'on fait à la Chambre des Communes. Il y a là deux grands partis rivaux: les travaillistes et les conservateurs. Ils sont dressés l'un contre l'autre, — et ils ont raison de se dresser l'un contre l'autre — en matière de politique économique, de politique sociale, de politique intérieure. Mais, quand il s'agit de la politique extérieure de leur pays, ils sont tous derrière leur gouvernement. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

**M. le Bassier.** Mais il n'y a pas de politique antérieure française !

**M. Georges Pernot.** Quelles que soient les erreurs que le Gouvernement a pu commettre — et je le dis volontiers, monsieur le ministre, car j'ai l'habitude d'être un homme très sincère comme vous le savez — votre Gouvernement a commis, en effet, des erreurs, et la principale, à mon avis, c'est l'erreur psychologique à laquelle a fait allusion M. Michel Debré et sur laquelle je veux revenir, c'est que, quand il s'est agi de définir la position politique de la France il y a quelques semaines, le Gouvernement a complètement négligé le Conseil de la République. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*) C'est une erreur, une erreur grave qui a été commise ce jour-là. En y songeant, je ne pouvais pas m'empêcher de penser aux jours lointains où je travaillais aux côtés d'Aristide Briand à Genève, à la Société des Nations.

Que de fois je l'ai entendu dire avec sa grande expérience: « Ce qu'il nous faut pour négocier, c'est l'appui du Parlement français il faut que je puisse invoquer, par conséquent, au cours des discussions internationales l'opinion publique de mon pays; je fais appel au Parlement pour connaître cette opinion car c'est cela qui sera le meilleur levier des négociations du lendemain. »

J'aurais voulu que vous vinssiez, monsieur le ministre des affaires étrangères devant le Conseil de la République pour connaître notre sentiment, pour y puiser une force nouvelle. Vous avez commis des erreurs, mais il n'en reste pas moins, je le répète, que dans l'intérêt de la France nous soyons tous derrière le Gouvernement pour l'aider dans une négociation délicate.

Mes chers collègues, je m'excuse de cette intervention, et je la termine en disant qu'un dilemme s'impose: ou bien, l'on

veut véritablement organiser l'Europe, et je pense que c'est le sentiment de la majorité de ceux qui m'écoutent; il faut alors en prendre les moyens, il faut modifier d'urgence le statut du Conseil de l'Europe et obtenir du comité des ministres qu'il ne repousse pas systématiquement les recommandations qui sont faites de l'assemblée de Strasbourg; ou bien, au contraire, on veut faire seulement de l'assemblée de Strasbourg un forum, je ne sais quelle académie au sein de laquelle on se bornera à faire des discours sans efficacité. Dans ce dernier cas, je vous le dis messieurs, très sincèrement, il y aura au moins un des délégués qui, après vous avoir remercié de la confiance que vous avez bien voulu lui donner, se retirera de l'assemblée de Strasbourg car il y sera inutile. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs, au centre, à droite et à gauche.*)

**M. Michel Debré.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Madame le président, je voudrais brièvement répondre à M. Pernot. J'ai, en effet, parlé de défaite diplomatique et j'ai, en effet, dit que la manière dont les négociations avaient été engagées et plus encore le fait que la position française était hors de la réalité, cela était grave pour nous. Je ne renie donc aucun mot du discours que j'ai prononcé à cette tribune.

M. Pernot a voulu mettre en contradiction cette attitude et l'attitude du parti d'opposition en Grande-Bretagne. Je crois que l'on pourrait rendre cette justice aussi bien à l'orateur qu'aux membres de cette Assemblée qui l'ont applaudi sur un grand nombre de bancs que j'ai bien marqué, cette fois-ci comme dans d'autres occasions, que s'il est un domaine où les querelles partisanes ne doivent pas pénétrer, c'est bien celui de la politique extérieure. Mais cette affirmation ne doit pas aboutir à un aveuglement et à une approbation totale de ce qui se fait. (*Mouvements divers.*)

Je ne veux pas encore une fois revenir aux discours de politique extérieure prononcés dans cette assemblée ou à l'Assemblée nationale au cours des années de la troisième République ou auparavant. Mais il est un fait, c'est le droit sacré de l'opposition de dire que, parfois, en prenant des responsabilités extérieures, le Gouvernement se dépasse lui-même et engage les destinées de la Nation et que, par conséquent, en restant fidèle à cette idée qu'il n'est qu'une politique extérieure, on doit pouvoir dire ce que j'ai dit et on doit pouvoir être applaudi par quiconque quand on signale certaines erreurs dont les conséquences vont bien au-delà du Gouvernement actuel et peuvent peser sur les gouvernements futurs, quels qu'ils soient.

Certes, lorsqu'on critique — il y faut parfois du courage — on prend une position politique, mais je ne crois pas en ayant prononcé les paroles que vous m'avez reprochées, monsieur Pernot, avoir fait autre chose qu'affirmer que ce qui se passe depuis quelques mois met la France toute entière, aussi bien la majorité que l'opposition, dans une situation difficile.

La responsabilité, je l'ai dit bien souvent, en politique extérieure, n'est pas seulement la responsabilité d'un Gouvernement; c'est la responsabilité du Parlement, c'est davantage la responsabilité du régime! Nos objectifs de politique extérieure sont, pour plus des trois quarts de cette Assemblée, les mêmes. Nous savons où est le chemin qui doit conduire la France, s'il est encore possible, au maintien de la paix et de la liberté. Nous savons même, nous l'avons dit, et je crois qu'il n'y a pas de discussion sur ce point, et que les objectifs et les directives de la politique française, hier comme aujourd'hui et demain, sont les mêmes pour nous tous.

Mais ce n'est pas faire œuvre partisane que de dire à un Gouvernement que son action met le régime toute entier et la Nation dans une situation difficile.

Je n'ai pas voulu dire autre chose encore une fois. Je l'ai fait sans penser, sans vouloir penser un instant faire une querelle partisane à propos d'un problème tellement plus élevé: l'avenir de la Nation. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite et sur quelques bancs au centre.*)

**M. Corniglion-Molinier.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. le général Corniglion-Molinier.

**M. le général Corniglion-Molinier.** Je veux simplement dire un mot personnel à M. Pernot au nom de ceux qu'il accuse d'avoir applaudi. Vous pensez bien, mes chers collègues, que nous n'avons pas applaudi aux malheurs de la patrie, mais à la franchise que marquaient les déclarations de M. Debré.

**Mme le président.** Il y a encore plusieurs orateurs inscrits. Le Conseil de la République voudra sans doute suspendre ses travaux pendant quelques instants.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes.*)

**Mme le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Chazette.

**M. Chazette.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de la question que nous avons à débattre, il s'agit de poursuivre en Europe et hors d'Europe les directives permanentes de la politique française, et mon propos est de vous entretenir d'une question particulièrement douloureuse pour la démocratie française.

Je le ferai, bien entendu, monsieur le ministre, avec toute la modération et la correction nécessaires, mais le parti socialiste estime indispensable de faire le point et de mettre en garde le Gouvernement sur la question espagnole.

Nous avons, en effet, quelque raison d'étonnement, et je précise toute de suite qu'au mois de mai 1950 la commission des affaires étrangères s'était inquiétée de la situation espagnole. J'avais été chargé, à ce moment là, de prendre contact avec vos services pour savoir quelle était la position du Gouvernement de la France. On m'avait répondu à peu près ceci: les Américains, évidemment, poursuivront la politique instaurée par M. Acheson dans sa fameuse lettre du 19 janvier 1950; il s'agissait seulement de renouer les relations diplomatiques, mais pas de l'admission de Franco à l'Organisation des Nations Unies. On ajoutait qu'en ce qui concernait l'entrée éventuelle de l'Espagne dans les organismes européens les Américains n'insisteraient pas, laissant aux intéressés le soin d'apprécier. Mais ce qu'on affirmait dans vos services, monsieur le ministre des affaires étrangères, c'était ceci: le Gouvernement français reste fidèle à la position de 1946 et votera contre la reprise des relations diplomatiques.

Quelle était donc la position de 1946? Il n'est pas besoin de remonter dans la nuit des temps; mais, si nous envisageons les préliminaires, nous arrivons tout de suite à la résolution de San-Francisco de juin 1945, dans laquelle il est dit: « La charte des Nations Unies ne pourra s'appliquer aux Etats dont les régimes ont été établis avec l'aide des forces militaires des pays en lutte contre les Nations Unies tant que ces régimes détiendront le pouvoir ».

Quelque temps après, le 2 août de la même année, la déclaration de Potsdam précise d'une manière très claire qu'on ne pourra pas appuyer la candidature du gouvernement espagnol actuel « qui a été établi grâce aux puissances de l'Axe et qui ne possède pas, par son origine, sa nature et son association étroite avec les pays agresseurs, les qualités requises pour faire partie de cet organisme ».

C'est ainsi que, très normalement, la résolution de l'Assemblée de New-York du 12 août 1946 a été la suivante. Je m'excuse de ces lectures mais je crois qu'elles sont indispensables pour que nous puissions faire le point:

« L'Assemblée générale, convaincue que le gouvernement fasciste du général Franco en Espagne a été imposé au peuple espagnol par la force grâce à l'aide des puissances de l'Axe qu'il a d'ailleurs matériellement aidées pendant la guerre, et convaincue qu'il ne représente pas le peuple espagnol et que sa domination persistante en Espagne rend impossible la participation du peuple espagnol aux affaires internationales;

« Recommande que le gouvernement espagnol soit refusé comme membre des organismes internationaux établis par les Nations Unies ou les organismes s'y rattachant, et que lui soit interdite la participation aux conférences ou à tous autres travaux qui pourraient être entrepris par les Nations Unies ou ces organismes jusqu'à l'installation en Espagne d'un gouvernement nouveau et acceptable.

« Désireuse en outre d'assurer la participation de tous les peuples épris de paix, y compris le peuple espagnol, à la communauté internationale, elle recommande, si, dans un délai raisonnable, ne s'est pas établi un gouvernement dont l'autorité émane du consentement des gouvernés, qui s'engage à respecter la liberté de parole, de culte et de réunion, et soit disposé à procéder rapidement à des élections parfaitement libres, que le conseil de sécurité étudie les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

« Elle recommande que tous les membres des Nations Unies rappellent immédiatement leurs ambassadeurs et leurs ministres plénipotentiaires accrédités à Madrid.

« L'Assemblée générale recommande également que les Etats membres des Nations Unies informent le secrétaire général,

dans la prochaine session de l'Assemblée, des mesures prises pour suivre ces recommandations. »

Il est bien évident que, depuis 1946, il est passé pas mal d'eau sous les ponts, que la résolution est tombée quelque peu en désuétude, que certains pays qui l'ont votée ont envoyé depuis lors des ambassadeurs à Madrid, et la France elle-même entretient des rapports officiels, par un fonctionnaire qui réside là-bas.

Après le travail acharné qui a été fait par l'organisation de Franco dans les républiques sud-américaines, il était tout à fait normal de s'attendre à voir, le 7 août 1950, la République Dominicaine demander d'insérer à l'ordre du jour la reprise des relations diplomatiques et l'admission dans les institutions spécialisées du régime de Franco. Bien entendu, le bureau de la cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, par 10 voix contre 2 et 2 abstentions, le 21 septembre, a inscrit la question espagnole à l'ordre du jour.

Nous, nous étions fixés sur votre position. Nous pensions que le Gouvernement français n'allait pas changer la position qu'il avait en 1946; lorsque vous l'avez fait, sans consultation des organismes qualifiés. Tout à l'heure, M. Pernet vous faisait une observation fort judicieuse; il vous disait: « Le Gouvernement ne s'occupe plus de l'opinion du Parlement, le Gouvernement prend des décisions ». En voilà une qui est de taille et d'importance, que vous avez prise, monsieur le ministre, sans nous consulter. (*Applaudissements à gauche.*)

Evidemment, vous êtes félicité par ce torchon (*L'orateur montre un journal*). Cela n'a qu'une importance relative; seulement, ce qui est plus grave pour la démocratie française, c'est que dans un journal espagnol, qui s'appelle *El Mundo* — je m'excuse si je ne donne pas l'accent voulu, cela n'a pas grande importance — on lit ceci: « L'Espagne triomphe. Lorsque l'Organisation des Nations unies affronte aujourd'hui le problème espagnol, elle le fait à la lumière des expériences acquises au cours de ces dernières années. » Et, ce qui est plus grave: « Le régime espagnol reste sur les mêmes positions fondamentales qu'à l'époque où il fut condamné et proscrit de la vie internationale ».

Alors, qu'avez-vous gagné, monsieur le ministre des affaires étrangères? Absolument rien. Ces gens restent sur leurs positions, mais vous avez tout de même trouvé le moyen de faire s'abstenir la France, et moyennant quoi, par le jeu de la majorité des deux tiers, voilà Franco habilité. Nous regrettons l'abstention de la France, qui diminue ainsi la position morale de notre pays.

Alors, monsieur le ministre des affaires étrangères, la question est grave pour nous, car nous voulons être fidèles aux engagements internationaux, et je vais rappeler très rapidement à notre assemblée pourquoi le régime de Franco avait été condamné et proscrit. Que disait donc la charte de l'Atlantique du 14 août 1941 dans son article 3? Elle affirmait le droit pour chaque peuple de choisir sa forme de gouvernement. Elle exprimait le vœu que soient rendues la souveraineté et la liberté gouvernementales à tous ceux qui en ont été privés par la force.

Plus tard, la déclaration du 1<sup>er</sup> janvier 1942 disait que le but de la victoire, c'était le maintien des droits humains et de la justice, non seulement dans les pays membres de l'Organisation des Nations unies, mais dans toutes les autres nations.

La conférence de Yalta, qui s'impose malgré tout à nous, le 12 février 1945, avait pour but d'aider les peuples d'Europe libérés de la domination nazie et les anciens Etats satellites de l'axe, à résoudre leurs problèmes politiques et économiques les plus urgents; à établir l'ordre en Europe, à reconstruire la communauté internationale par des moyens qui permettent aux pays libérés de détruire les derniers vestiges du nazisme et du fascisme et d'établir les institutions démocratiques de leur choix, le droit de tous les peuples à avoir la forme de gouvernement qu'ils désirent et à la restauration de la souveraineté, dans l'avenir, du gouvernement au profit des peuples qui en ont été brutalement privés par des puissances d'agression.

Le 11 mai 1949, M. Acheson disait ceci: « Le gouvernement franquiste refuse au peuple espagnol les quatre droits essentiels: la liberté individuelle et l'*habeas corpus*, la liberté de défense en justice, la liberté religieuse, la liberté d'association politique, commerciale et sociale ». Et il ajoutait: « Ces quelques droits essentiels et fondamentaux de l'individu qui font la différence entre ce que nous appelons l'Europe libre et les pays du rideau de fer, ces droits n'existent pas en Espagne et les Espagnols sont empêchés d'en jouir par la faute du gouvernement espagnol ».

Alors, j'en arrive tout normalement, puisque nous parlions tout à l'heure du travail du Conseil de l'Europe, à regarder

quel a été ce travail, ce travail important déjà réalisé par le Conseil de l'Europe et qui a été critiqué tout à l'heure d'une manière tout à fait péremptoire; il n'en donne pas moins ce résultat que la partie sur laquelle tout le monde est pratiquement d'accord, à part les amendements que le conseil des ministres a oubliés, c'est précisément la convention de sauvegarde des droits de l'homme, qui dit ceci: « Les parties contractantes sont les Etats européens animés du même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques: respect de la liberté, prééminence du droit, etc. »

On veut sauvegarder et développer les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et j'y vois: « Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi ». J'ai le souvenir de ce que disait dans un congrès socialiste, en 1948, mon camarade M. Llopis, que vingt-deux ouvriers asturiens avaient été précipités au fond d'un puits, arrosés de pétrole et dynamités. Il faudrait, monsieur le ministre des affaires étrangères, que nous sachions si ces mesures sont encore en vigueur en Espagne avant de pouvoir admettre les Espagnols à discuter de cette déclaration des droits.

« Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial, etc. ». Vous connaissez la formule. Or, l'état de guerre a été déclaré en Espagne en juillet 1936, il subsiste encore à l'heure actuelle, et c'est la juridiction militaire qui sévit là-bas. Des actes exécutés entre le 18 juillet 1936 et le 1<sup>er</sup> juillet 1939 n'étaient pas encore liquidés en 1948.

Je pourrais vous donner une longue liste de décrets, par exemple le décret-loi sur le banditisme et le terrorisme, la disposition secrète de la direction générale de la sécurité, le décret-loi du 2 mars 1940 et son ordonnance interprétative du 22 octobre contre la maçonnerie et le communisme, la loi de sécurité de l'Etat, le code pénal du 23 décembre 1944 et la loi sur le banditisme et le terrorisme du 18 avril 1947; vous y trouveriez, évidemment, tout ce que nous avons connu pendant le triste régime de Pétain.

« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance; toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Or, vous savez que la seule religion qui soit là-bas tolérée est la religion catholique, alors que les protestants et les membres des autres religions n'ont pas la possibilité de pratiquer leur culte. Il ne s'agit pas, pour moi, vous le pensez bien, de faire de la propagande catholique (*Mouvements divers*), mais je suis bien obligé de reconnaître que, dans un régime libre, on doit pouvoir pratiquer la religion de son choix, et c'est une liberté que je ne retrouve pas là, sous une forme qui, évidemment, m'est assez indifférente du reste. Quoi qu'il en soit, « toute personne a droit à la liberté d'expression; toute personne a droit à la liberté de réunion et à la liberté d'association. Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus par le contrat en question ». Tout cela n'existe évidemment pas en Espagne et n'existera pas avant longtemps, c'est-à-dire avant qu'il y ait des élections normales et régulières.

Notre position est bien simple. Nous souhaitons que bientôt, dans la liberté, le peuple espagnol se prononce et qu'il reprenne sa place au sein des nations démocratiques, et nous sommes ainsi fidèles à la déclaration de l'Assemblée consultative du conseil de l'Europe du 28 août dernier, adoptée par 51 voix contre 10 et 8 abstentions. Voilà le vœu: « Dans un proche avenir, le peuple espagnol doit participer à des élections qui établiront un régime constitutionnel lui permettant ainsi d'adhérer au Conseil de l'Europe et d'envoyer des parlementaires à l'Assemblée. »

Nous restons sur le terrain solide de la démocratie. Nous estimons que l'alliance occidentale, pour nous, est un programme positif pour soutenir et renforcer les libertés démocratiques, et que la participation du gouvernement de Franco atténuerait les efforts collectifs pour sauvegarder et affermir la démocratie.

L'un des nôtres, à l'Assemblée nationale, disait: Le front des démocraties est un groupe d'hommes libres et décidés à le rester. La présence d'un seul Etat totalitaire fausserait le sens de la coalition et le combat n'aurait plus la même signification.

« Vous auriez peut-être, disait mon camarade Daniel Mayer, gagné quelques kilomètres carrés de terrain sur le plan stratégique, mais vous auriez perdu les cœurs, l'enthousiasme et la foi des combattants. » (*Applaudissements à gauche.*)

Nous vous demandons en conséquence, monsieur le ministre des affaires étrangères, de ne pas vous engager plus avant avec Franco. Vous avez prévu un observateur. Gardez-le, puisque vous l'avez, mais n'envoyez pas d'ambassadeur, n'encouragez pas la tyrannie sur le peuple espagnol du complice de Hitler et de Mussolini, n'affaiblissez pas l'effort de la démo-

cratie européenne, ne retardez pas la libération de notre peuple frère.

Pensez, monsieur le ministre, qu'en 1939 il y avait en France, au Maroc, en Algérie, 400.000 Espagnols exilés; il y en avait 300.000 dans les camps de concentration. Parmi eux, il s'est enrôlé un nombre considérable d'Espagnols républicains dans les compagnies de travailleurs de la ligne Maginot et dans les bataillons d'infanterie, 20.000 étaient dans la légion étrangère. Ils ont fait les Flandres, la Syrie, la Norvège. En tout, il y avait 50.000 combattants.

Ils ont débarqué en Normandie. Ceux de Syrie déjà avaient traversé le désert pour atteindre la Palestine et c'est ainsi qu'on les a retrouvés dans les commandos de Crète.

En Italie, on en a retrouvé 8.000 dans l'armée de Lattre de Tassigny. En Afrique, 3.000 ont rejoint au Tchad la division Leclerc, et enfin 20.000 d'entre eux ont péri dans les camps de concentration allemands.

Laissez-moi enfin vous rappeler, monsieur le ministre, qu'en 1936, les Cortès espagnoles avaient une majorité de gauche: 269 députés de gauche, dont 90 socialistes et 16 communistes, pour 142 députés de droite.

Les Cortès espagnoles de 1936 ont garanti les libertés publiques et les droits privés. La liberté de la presse était absolue, la critique de l'opposition était absolue, le droit d'association était respecté, la liberté de la tribune était illimitée.

Mais, pendant que la République se montrait respectueuse de la démocratie, que se passait-il? Alors qu'Alphonse XIII s'était incliné, déjà, en août 1932, le général Sanjurjo, qui avait manqué sa tentative, avait tout de même bénéficié d'une république magnanime.

En 1934, déjà le lieutenant-général Barrera, don Raphael Olozabel et Antonio Goicoechea étaient à Rome où ils complotaient avec Mussolini. En 1935, profitant des Jeux olympiques à Berlin, le général Sanjurjo et José Primo de Rivera s'entendaient avec Hitler.

Au moment des élections de ces Cortès, M. Gil Robles, leader de la droite, accompagnait Franco auprès du président du conseil pour lui demander d'assumer la dictature. Et qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui que le retour de M. Gil Robles en Espagne signifie quelque chose de nouveau, car nous avons tout de même là une antériorité. Cet homme était déjà d'accord avec Franco en 1936. Son retour en Espagne ne signifie rien de bon pour la république.

À la suite de cela, nous avons tous connu la rébellion fasciste de juillet 1936.

Monsieur le ministre, lorsque je vous demande de ne pas envoyer d'ambassadeur à Franco, c'est au nom du parti socialiste, qui reflète certainement ici l'opinion du peuple de France. Pour nous, il n'y a pas, en Espagne, d'autre gouvernement régulier que celui de 1936, parce qu'il est issu d'élections régulières. (*Applaudissements à gauche. Interruptions sur divers bancs à droite.*)

**M. Le Basser.** Nous n'avons pas à intervenir dans les affaires des autres peuples.

**M. Chazette.** Si! Nous avons à intervenir, et, lorsqu'on vous dit de toutes parts que l'Europe veut se constituer, lorsqu'on vous dit, de toutes parts, que l'Europe ne peut se constituer qu'avec des régimes démocratiques (*Applaudissements à gauche.*) nous avons le devoir d'aider le peuple espagnol à faire entendre sa voix dans la liberté.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de faire droit à notre demande. Un ambassadeur français, voyez-vous — et je vous le dis avec modération, avec le plus de courtoisie possible — un ambassadeur français auprès du régime fasciste serait une atteinte particulièrement grave aux sentiments démocratiques du peuple de France. (*Applaudissements à gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Moutet.

**M. Marius Moutet.** Mesdames, messieurs, je m'efforcerai, dans ce débat, d'être aussi bref que possible. Aussi bien, je ne monte guère à la tribune que pour définir la position de mon parti dans ce débat, en face de celles qui ont été prises d'un côté par M. Debray, de l'autre par M. Berlioz.

D'un côté, nous comprenons très bien le but poursuivi par M. Berlioz. Sa position est claire: il part d'une conviction profonde, à savoir que la guerre ne peut provenir que du fait que l'on s'arme, que de la volonté américaine de déclencher en face d'un pays profondément pacifique et qui n'a aucune intention d'agression et qui s'appelle l'U. R. S. S.,

laquelle d'ailleurs serait totalement absente de toutes les guerres qui ravagent en ce moment le monde.

C'est une opinion, c'est une conviction. Nous avons à répondre purement et simplement: ce n'est pas la nôtre. Nous avons une opinion directement opposée et nous croyons au contraire qu'à l'heure présente les forces mauvaises sont déclenchées par une puissante politique parfaitement consciente et organisée de l'U. R. S. S. qui, parlant du réarmement de la Chine, a pris, en renversant la proposition Briand-Kellogg, la guerre comme instrument de sa politique nationale à une condition, toutefois, c'est qu'elle soit faite par les autres jusqu'au moment où elle serait obligée de s'engager elle-même, reprenant en cela sa position de 1939. A ce moment-là elle espérait rester l'arbitre entre des belligérants épuisés. Elle peut actuellement penser qu'elle sera la seule puissance ayant conservé toute sa force et que c'est elle qui, en définitive, réglerait le sort du monde.

Voilà, en face de l'opinion formulée par M. Berlioz, la position que nous prenons et la position, non moins sincère que la sienne, que nous appuyons sur des faits, qu'il est peut-être, aujourd'hui, pour ne pas allonger ce débat, superflu de répéter, les ayant moi-même fournis, à cette tribune, un certain nombre de fois.

Le discours de M. Debré a excité l'enthousiasme de la grande majorité de cette Assemblée et, s'il s'agit de rendre hommage à un discours bien fait, à un talent incontestable, je serai le premier à m'associer à cet hommage. Nous avons vu là l'art d'un homme formé par ces grandes écoles qui préparent nos grandes administrateurs et même certains de nos hommes politiques, et le talent n'y manquait pas.

Ses critiques ont été d'une rare vivacité. Certaines comparaisons nous ont tout de même peïnés. A côté de ces critiques, j'avoue que je n'ai pas retenu, dans mon esprit, une grande précision sur les conclusions et sur les directives qui devaient être la conséquence de ces critiques. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est cela que je demande à M. Debré de bien vouloir nous faire comprendre car, naturellement, je me suis efforcé de le suivre avec toute la sympathie que j'ai pour sa personne, la considération que j'ai pour son talent et, malgré tout, je ne retire aucune notion nette des directives qu'il demande à notre Gouvernement de suivre dans sa politique étrangère.

Ce que je lui reprocherai très sincèrement, très fortement et très amicalement, c'est d'avoir tiré parti de la situation malheureuse dans laquelle se trouve la France, malheureuse et difficile, mais qui hélas! est présentement celle, on peut le dire, de toutes les nations du monde.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que la guerre qui sévit actuellement sur le continent asiatique a un caractère mondial et qu'elle peut gagner de proche en proche. Le tragique de la situation c'est que nul ne peut dire où elle s'arrêtera, à quel moment elle peut éventuellement s'arrêter et quels moyens il faut prendre pour l'arrêter.

Dans cette situation tragique, la France ne peut être absente d'aucun des pays du monde — c'est peut-être sa gloire et sa fierté, c'est aussi sa faiblesse — la neutralité lui est interdite. Il y a d'immenses nations qui ont de vastes territoires coloniaux en ce sens qu'ils sont peuplés de populations certainement arriérées et qu'il s'agit d'amener à un stade social plus élevé. Mais, par des politiques d'une rare habileté, elles ont été groupées autour d'une seule nation qui, elle, rayonne sur deux continents.

Ce ne sont pas, à vrai dire, des colonies, parce que ce ne sont pas des territoires d'outre-mer. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une situation identique mais singulièrement plus facile à défendre et qui donne une force, qu'hélas! nos colonies dispersées aux quatre coins du monde ne nous donnent pas.

Je faisais, il y a quelques jours, devant la grande fédération des associations coloniales belges, une conférence qui m'avait été demandée. Je les ai félicitées en leur disant: « Vous avez une chance, c'est de n'avoir qu'une seule colonie. Elle est immense. Elle est le résultat d'une sorte de prévision géniale d'un de vos souverains. Vous avez fait de très grandes choses, mais enfin, vous n'en avez qu'une, de sorte que vous n'êtes pas engagés dans le monde entier. »

Nous, c'est notre destin, et nous sommes bien obligés de nous incliner, hélas! devant un destin qui, aujourd'hui, prend un caractère tragique. La neutralité nous est interdite et nous sommes devant un certain nombre de problèmes: à la fois celui de l'Asie et de l'Europe. Aucun n'est simple, aucun n'est facile. Aucun ne comporte une décision aisée.

Comparer cette situation de la France, après ces deux guerres, à la situation du Second empire, dire que notre Indochine c'est le Mexique de Napoléon III et que notre politique nous mène à

Sedan, peut-être vous rendrez-vous compte, monsieur Debré, que vous avez eu des comparaisons injustes, excessives. Au passage, peut-être eût-il fallu souligner qu'aucune comparaison n'est possible entre cette aventure dynastique du Mexique, dans laquelle il n'y avait aucun intérêt français sérieux, entre la situation de 1870 où, avec une légèreté incomparable, un régime prospère, qui se croyait indestructible, a engagé d'un cœur léger notre nation dans une guerre imprévisible, et la situation de la France après deux guerres qui furent désastreuses. Si les victoires furent glorieuses, hélas! la gloire ne paie pas, et les guerres non plus, quelles qu'elles soient!

Vous venez donc nous dire: voilà le résultat que vous allez atteindre! Et ici vous avez le dossier de la responsabilité des gouvernements successifs. Je n'ai à en défendre aucun, pas même ceux auxquels j'ai participé. Je prends néanmoins ma part de responsabilité collective et le jour où on voudra étaler les responsabilités, je suis prêt à le faire.

Quelle a été la conclusion de M. Debré? Il vous a dit: Vous n'aboutissez qu'à des échecs diplomatiques ou militaires, rien qu'à des échecs, et la France est isolée, que ce soit en Asie, en Indochine ou en Europe, en raison de votre position dans le problème du réarmement de l'Allemagne.

D'abord, je crois qu'il y a une singulière exagération dans une conclusion pareille.

Bien sûr, dans la balance internationale, on ne pèse que de son poids, son poids de force et d'autorité. C'est aussi son passé, la considération qu'on vous accorde pour les sacrifices que vous avez consentis, pour ce que vous représentez tout de même de souffrances passées. Il y a là une sorte de considération humaine qui comporte, peut-être, un peu de pitié. Mais nous ne voulons pas de pitié. Nous cherchons simplement, bien entendu, à avoir notre place. Elle est difficile à tenir parce que, il faut bien le dire, nous ne sommes plus, par la force, une grande puissance, ni par la richesse. Notre situation financière est grave; elle est douloureuse, elle est pénible, au moment même où nous avons à songer à notre défense. Notre force matérielle, en quoi se résout-elle? Bien entendu, avec un optimisme qui se justifie, nous avons cru à un relais, à un repos dans le déchaînement des forces mauvaises et des passions humaines. Nous avons cru qu'au moins, après tant de souffrances, nous jouirions de la paix pendant quelque temps et nous n'avons peut-être pas fait immédiatement tout l'effort qui correspondait à celui que certain de nos alliés maintenait et poursuivait, parce qu'il avait un dessein, dessein qui lui avait fait obtenir ces traités incroyables et invraisemblables d'aveuglement, de confiance, je pourrais presque dire d'ignorance, qui s'appellent Yalta et Potsdam. Il faut le dire franchement, il faut le dire hautement. (*Applaudissements à gauche.*)

Quand on vient nous parler de bases militaires, quelle comparaison avec ces bases de départ pour la grande politique mondiale et de puissance dont je vous parlais tout à l'heure, avec celle qui consiste à partager Vienne et Berlin en deux, de telle façon que, d'un côté, on ne sait rien de ce qui s'y passe et que, de l'autre côté, les alliés entre eux discutent de leur situation respective et de leurs intérêts respectifs et en discutent publiquement. On peut toujours venir dire: vous exagérez ce qui se passe de l'autre côté. Nous pourrions répondre: Alors, laissez-nous y aller voir! Mais c'est ce qu'on ne nous accordera jamais. On nous le dira dans les négociations, on nous le dira dans des discours de propagande, on nous le dira dans les propositions pacifiques qui, chaque fois, coïncideront avec un nouvel effort militaire et avec une nouvelle agression. Mais quand il s'agira d'aller aux faits et de dire: « Nous saurons ce qui se passe parce que des contrôles seront possibles », nous savons bien que cela, nous n'avons guère l'illusion de pouvoir l'obtenir.

Dans cette position, M. Michel Debré revient sur le passé, et voyant comment les événements ont tourné et où ils sont arrivés, il vient nous dire: il fallait prévoir. Il y a les prévoyants de l'avenir; je le classerai, lui, dans les prévoyants du passé. (*Sourires.*) Une fois que les événements se sont produits, il dit: il aurait fallu les prévoir. Je ne prétends pas avoir jamais été prophète, mais je crois qu'à certains moments de mon existence et même au moment où j'avais des responsabilités je me suis efforcé de voir clair, et ce que je reprocherai à M. Debré, c'est peut-être de ne pas avoir mesuré la force des obstacles que nous avons trouvés en face de nous.

Lorsqu'il parle de l'Indochine, il dit: « Nous sommes seuls ». Mais d'où sommes-nous partis? Il devrait tenir compte du fait que nous n'étions pas dans les troupes qui ont réoccupé l'Indochine et qu'il a fallu que nous obtenions de nos alliés de nous y trouver et, pour y rester, de négocier.

Mais, dit-il, il fallait négocier nettement, ou pour partir ou pour rester. Alors, sur ce point, qu'on apporte les responsabilités

sur la table et qu'on vienne dire nettement, lorsqu'un gouvernement parlementaire a succédé à un autre gouvernement parlementaire, comment les affaires étaient engagées? (*Applaudissements à gauche.*) Si, en mars 1946, nous avons fait un premier traité qui manifestait notre intention de laisser le pays avec la plus grande liberté possible, dans un certain temps et avec certaines conditions, il y a peut-être également des accords que les gouvernements de cette époque n'ont connus que plus tard, mais qui correspondaient certainement à des directives qui avaient été prises avant eux. Des accords signés par le général Salan, accords militaires, décidaient l'évacuation de l'Indochine en cinq ans. Qui donc avait donné ces instructions et d'où parlaient-elles?

Est-ce que M. Debré pourrait, parmi ses amis, faire une petite enquête pour se rendre compte du rôle du comité de l'Indochine, de celui du chef des gouvernements précédents pour voir comment la politique était engagée, comment on pouvait s'en tirer?

Et puis, quand il s'est agi de savoir s'il fallait négocier pour partir ou pour rester, la politique des Gouvernements auxquels j'ai participé était la suivante: donner le maximum de liberté, d'indépendance au pays pour s'administrer lui-même, pour y rétablir l'ordre et la paix, mais en y conservant, dans une certaine mesure, l'œuvre française du point de vue économique aussi bien que du point de vue culturel. Voilà la politique qui a été suivie (*Applaudissements à gauche.*) et suivie avec certaines difficultés dans des Gouvernements quadripartites, où, malgré tout, je n'ai jamais trouvé en face de cette politique une véritable opposition, encore que j'aie eu, dans le déroulement des événements, une autorité bien faible.

Il y avait le comité de l'Indochine qui était rattaché au ministère de la guerre, et puisqu'il y avait des opérations de guerre, il y avait la présidence du conseil, il y avait le ministère de la France d'outre-mer qui s'est efforcé de faire une politique sans en avoir les moyens; puis, il y avait sur place ceux qu'on y avait envoyés et qui faisaient leur propre politique. Il n'était pas facile d'en être informé, ni de réagir avec autorité dans un Gouvernement quadripartite où il fallait tenir compte de tous les représentants, y compris les représentants des gouvernements antérieurs qui avaient installé là-bas ceux qui avaient le pouvoir et la direction réelle.

Alors, qu'il y ait eu du flottement et de l'incertitude, que l'on n'ait peut-être pas fait tout l'effort nécessaire, sur ce point encore je fais quelques réserves, monsieur Debré; il aurait fallu en avoir les moyens. Il faut tout de même connaître la situation où nous nous trouvions.

Pas de bateaux. Combien de troupes? Quel armement? Où était l'armement adapté à la forme de lutte que nous avions à mener, c'est-à-dire la guérilla? On ne combat pas la guérilla avec des tanks de 50 ou même de 30 tonnes.

Les petits bateaux amphibies dont on avait besoin, l'amiral Lemonnier, auquel je ne saurais trop rendre hommage, car il est vraiment un de ceux qui ont, dans cette affaire, fait tout leur devoir et tout leur possible, ne pouvait pas les trouver. Quant à l'aviation, elle était inadaptée à la situation.

Vous comprenez très bien que, quand vous venez faire la critique des régimes passés, il faut tout de même tenir compte des difficultés en face desquelles ces régimes se sont trouvés, des moyens qui étaient mis à leur disposition et aussi de l'opinion internationale.

Je ne voudrais pas, monsieur Debré, vous infliger un pen-sum, mais vous me permettrez bien de faire quelques citations d'un discours que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale en mars 1946 et où je disais en substance: bien sûr, nous pouvons abandonner l'Indochine, mais nous savons bien que nous y serions immédiatement remplacés et nous savons bien par qui, ce ne serait pas par ceux qui redonneraient une liberté quelconque et sérieuse au peuple vietnamien. (*Applaudissements à gauche.*)

En face de quelles difficultés nous trouvions-nous au point de vue international? Nous avions la charte des nations, nous avions les Nations unies qui considéraient que toutes les nations coloniales avaient une sorte de péché capital qu'elles devaient expier et dont elles étaient responsables. Et quand nous leur montrions le chapitre 8 de notre constitution, qui est la plus libérale que jamais aucun peuple ait appliquée à des populations d'outre-mer, dont nous savons bien quel est le degré de développement et de civilisation, cela ne convainquait personne. C'est un peu comme si je voulais convaincre une partie de cette assemblée que nous ne sommes pas d'affreux impérialistes et de détestables colonialistes.

C'était l'opinion américaine. J'ai eu un jour l'occasion de dire dans un congrès international: il y a des gens qui ont

supprimé la question coloniale d'une façon bien simple; ils ont supprimé les indigènes et alors il n'y a plus de question; nous, nous les avons multipliés partout où nous nous sommes trouvés, cela s'est produit ainsi et peut-être y sommes-nous pour quelque chose.

Eh bien, à ce moment-là, l'opinion américaine était toujours dans cet esprit puritain du *Mayflower*, de la libération à l'égard des Britanniques, de la guerre d'Indépendance: toute nation coloniale était condamnée, parce que l'Amérique s'était affranchie de sa dépendance à l'égard d'une puissance coloniale. Et combien de fois — bien que je n'aie eu aucune direction des affaires extérieures — avec l'autorisation de mon collègue des affaires étrangères, je recevais l'ambassadeur des Etats-Unis qui venait me dire: « Comment! Vous ne pouvez pas régler cette affaire? ». Je lui disais: « Je ne demande pas mieux, donnez-m'en les moyens ». Et même, quand je suis revenu de ce tragique voyage du 19 décembre 1946, après avoir vu ce que j'ai vu, je lui ai dit: « Si vous voulez mon dossier, le voilà. Je ne vous cacherais même pas les documents les plus secrets ». Il m'a dit: « Bien sûr, mais mon opinion publique est difficile à convaincre ».

Alors, monsieur Debré, mesurez tout de même le chemin parcouru. Voilà en face de quoi, pendant deux ans, je me suis trouvé.

Lorsqu'au début de cette année je faisais sur la situation de l'Asie une communication à la commission des affaires étrangères, avec laquelle vous vous rencontrez aujourd'hui si heureusement, je disais: « Les Américains commencent à comprendre. Ils ont envoyé M. Jessup en Asie ». C'était à la veille de la conférence de Bangkok où ils allaient réunir tous leurs représentants dans les pays asiatiques pour envisager la politique à suivre.

La conclusion que je donnais à ce moment était qu'il fallait là-bas une politique commune. J'ai demandé à notre secrétaire de commission de me remettre son compte-rendu sommaire et analytique.

Je disais: « Il ne s'agit pas de faire une politique anti-communiste de principe, mais une politique commune de sauvegarde de la paix ». Je ne la plaçais pas seulement sur le plan militaire, tout en ayant montré à nos collègues quelle marche suivraient les agressions militaires — et j'en prends mes collègues à témoin — depuis la Corée, en passant par l'Indochine, et en continuant par le Sin-Kiang et le Tibet. Je disais: « Voilà les foyers d'incendie qu'on essaiera de raidir, soit ensemble, soit successivement, tant qu'on aura besoin d'alerter et d'attirer dans ces régions les forces des Nations Unies afin de les affaiblir. »

A ce moment, l'Amérique avait vu clair et commençait à nous aider. Elle nous apportait un concours et nous n'étions plus absolument seuls.

Quant à la proposition de résolution qui nous est soumise, j'adhère, bien entendu, à la partie qui dit ceci: « ...exiger le soutien des démocraties dans la lutte qu'elle doit mener en Indochine dans l'intérêt commun des peuples libres ».

Je pourrais rappeler les diverses interventions que j'ai faites à cette tribune, comme vous vous rappelez les interruptions passionnées de nos collègues qui datent de plus d'un an, où je montrais que la guerre était déclenchée à travers le monde par le communisme international et, précisément, dans des pays abandonnés par les nations que l'on qualifiait de colonialistes et d'impérialistes.

Je décrivais ces divers foyers d'incendie lorsqu'en janvier 1948 je prenais la parole au centre de politique étrangère — mes propos ont d'ailleurs été rapportés dans la revue de politique étrangère. J'indiquais que l'affaire se situait sur le plan international et non, comme le soutenaient un certain nombre de Français, que c'était une affaire purement et simplement entre la France et l'Indochine et comme telle plus facile à résoudre.

Ainsi, en 1948, je montrais, semble-t-il, une certaine prévision des événements.

Aujourd'hui, la situation est difficile, mais les Nations Unies devraient comprendre la politique qui a été suivie par la France, qui était tout de même de maintenir une résistance à une politique dont nous connaissons l'aboutissement. A partir du moment où les armées de Mao-Tsé-Toung étaient formées par les maréchaux russes et armées par la Russie soviétique, les Nations Unies devaient comprendre que ce n'était pas pour de simples démonstrations, mais que c'était en s'appuyant sur cette force, que partirait tout ce qui se déroulerait en Asie.

Alors nous voyons clairement la situation devant laquelle nous nous trouvons.

La première chose que nous demandons au Gouvernement, c'est de voir clairement ce fait, la difficulté, les obstacles et les dangers qui nous menacent. Le danger, en Asie, était là tellement clair qu'il éclate à tous les yeux.

Monsieur le ministre, vous avez souvent entendu le leit-motiv de notre commission des affaires étrangères: attention! la Corée, les affaires d'Asie, deviennent menaçantes. Nous avons appelé votre attention sur ce point, que ce soit devant la commission ou à la tribune de cette Assemblée. Nous vous avons dit qu'il fallait que la plus grande vigilance fût portée sur le premier foyer d'incendie.

Mais ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que le monde a compris que notre effort et nos sacrifices, si lourds, si douloureux, si pénibles qu'ils soient, en argent et surtout en hommes, nous ne pouvons indéfiniment les poursuivre, que nous ne pouvons pas tenir l'Asie à bout de bras et que, précisément parce que nous avons déjà dû en supporter tant, nous sommes à cet égard d'une faiblesse qui, un jour ou l'autre, risque de nous amener à céder si l'on ne comprend pas que nous luttons pour le salut commun et que nous avons besoin d'être soutenus, aidés et même suppléés.

Je pense que ces observations, sur le discours de M. Debré, le remettront dans un sentiment plus équitable, ce qui nous permettra d'être d'accord sur la phrase que je viens de citer.

Si nous passons maintenant à l'Europe et aux difficultés dans lesquelles nous nous trouvons, il est certain que nous jouons dans l'Europe un rôle sinon secondaire, du moins second. Il est évident qu'il y a un chef de file, une grande puissance et que celle-ci, il faut le reconnaître, est la maîtresse du jeu.

Notre rôle à nous, qui ne pouvons pas être neutres, c'est d'exercer sur cet anticommunisme sommaire, un effort de modération (*M. Berlioz sourit*) ... — je vois que je fais sourire M. Berlioz —...

**M. Berlioz.** L'élément modérateur sera vraiment très sommaire.

**M. Marius Moutet.** Et quand je relis les déclarations de M. Schuman à l'Assemblée nationale, comme je l'approuve lorsqu'il dit: « La France est prête à s'associer à toute initiative tendant à dissiper les causes de malentendus entre les peuples ».

Cause de malentendus, comme disait l'autre, c'est manière de parler; c'est un euphémisme. Nous savons bien à quelle politique correspondent ces mots: cause de malentendus.

Nous savons bien qu'il y a des oppositions fondamentales, mais vous avez raison, monsieur le ministre des affaires étrangères, à tout prix il faut maintenir les contacts directs, il faut parler. Ne rappelons pas le mot de Guillaume le Taciturne: même sans espérance et surtout sans illusion, il faut tenter.

Vous avez raison, on ne sait jamais, devant une politique aussi puissante, mais aussi subtile, que celle de la Russie soviétique, de quel côté elle entend se diriger? Elle a senti la pointe de la lance. L'Organisation des Nations Unies, les forces internationales sont peut-être de nature à faire réfléchir que l'espérance que l'on pouvait caresser, qui avait été après 1939 trompée par Hitler, ne se reproduirait pas aujourd'hui, ne se réaliserait pas maintenant et qu'alors ce n'était pas le moment de s'avancer trop loin et de déclencher un conflit qui pourrait aller plus loin qu'on avait pensé.

Alors, là aussi, d'une compréhension meilleure de la situation et surtout de cette idée que les nations occidentales ne se livreront pas comme une proie tentante mais qu'elles s'organisent pour la résistance, on peut penser que la réflexion viendra et que peut-être des accords marqueront, sinon un règlement définitif — rien n'est malheureusement définitif dans les affaires humaines — du moins ce relais, ce repos auquel nous aspirons.

L'organisation de l'Europe, le pacte de l'Atlantique, tout cela prouve tout de même que nous ne sommes pas absolument seuls. J'entends que nous avons des déceptions — M. Pernot les a fortement exprimées ici — sur la formation de l'Europe. L'Europe ne sera une réalité que lorsque des unions économiques auront elles-mêmes pu être réalisées. Sur le plan politique, on risquera toujours de se mettre d'accord sur des mots qui réaliseront une entente verbale, mais la véritable entente européenne sera celle qui accordera les intérêts économiques.

Or, dans ce domaine, vous savez où nous en sommes. Vous avez vu, pour l'union franco-italienne et le Bénélux, la difficulté qu'il y a à accorder les intérêts des viticulteurs italiens et algériens et ceux des viticulteurs français. C'est un peu cela.

qu'il y a derrière les difficultés de l'assemblée de Strasbourg. C'est pour cela aussi que les Britanniques, que je n'approuve pas, sont si réticents. Ils nous disent: laissez-nous voir comment vous ferez. Nous vous encourageons du geste et de la voix. Ils ne croient peut-être pas que ce sera si facile de refaire l'Europe.

Je crois en effet que ce sera très difficile. Au point que, si nous devons pousser autant que nous le pouvons l'assemblée de Strasbourg à aller de l'avant le plus rapidement possible, nous n'avons tout de même pas le droit de trop espérer, et je serais surpris qu'en face d'esprits aussi réfléchis et modérés que ceux de nos collègues MM. Pernot et de Félice, ce soit moi qui représente la modération et la temporisation. Néanmoins, je pense qu'en effet, il faut aller au plus vite, mais ne jamais désespérer.

En ce qui concerne cette question du réarmement de l'Allemagne, quel dilemme tragique! M. Michel Debré nous dit: nous devons obtenir l'adoption de réelles garanties préalables à la contribution de l'Allemagne à la défense de l'Europe. Bien sûr, si nous avions le sentiment profond que nous risquons une agression venant de l'Est, nous devons envisager que nous ne serons pas seuls à défendre l'Allemagne et qu'elle devra contribuer à sa défense, qu'il vaut peut-être mieux que l'Allemagne soit le premier champ de bataille plutôt que la France. Mais d'un autre côté, nous savons le degré de confiance que nous pouvons faire à une Allemagne armée. Nous nous rappelons les Saxons à la bataille de Leipzig.

Nous nous demandons si von Paulus et tel autre général allemand du côté opposé n'arriveront pas à se mettre d'accord entre eux pour savoir quel est celui qui a le plus de chance de gagner. De ce point de vue nous sommes dans une bien cruelle incertitude.

**M. Berlioz.** Où est-il donc ce von Paulus dont on parle tant ?

**M. Marius Moutet.** Je comptais sur vous pour nous le dire. *(Rires et applaudissements.)*

**M. Berlioz.** Il n'y a pas de von Paulus en Allemagne orientale.

**M. Serrure.** Il est naturalisé! *(Rires.)*

**M. Marius Moutet.** Mettons que ce soit un symbole, mais les symboles traduisent souvent les réalités.

Veuillez m'excuser, mais je voudrais conclure aussi rapidement que possible. Naturellement là peut-être n'a-t-on pas choisi le moment opportun où une conversation avec les Américains aurait pu être particulièrement efficace et utile. Nous tombons au milieu de plans arrêtés, arrêtés peut-être sans nous avoir été complètement communiqués et nous venons dire à ces messieurs du Pentagone: « Ah ! non, il faut changer tout cela ! Vous avez conçu ce plan de telle ou telle façon. Nous, nous avons un autre plan, vous allez tout bouleverser, tout changer. » On comprend qu'il y ait à cet égard certaines résistances.

C'est d'ailleurs pour moi une chose assez curieuse, mais pour le réarmement de l'Allemagne, dans les assemblées internationales, je trouve que ce sont les plus conservateurs, je ne voudrais pas dire les plus réactionnaires, qui sont en générale les plus favorables et que ce sont les démocrates qui disent: « Tout de même, attendons, voyons dans quelle mesure il nous est possible de faire confiance à une autre Allemagne, si une autre Allemagne existe ».

Donc, là aussi, discuter en sachant ce que l'on veut, c'est-à-dire s'il est nécessaire de constituer une force internationale devant une menace présente. Je vous approuve si, ayant mesuré l'imminence du danger, vous considérez qu'il n'est pas immédiat et qu'il ne comporte pas une solution aussi héroïque. D'ailleurs, une temporisation paraît possible étant donné que l'armement des forces groupées dans le pacte Atlantique doit déjà prendre un certain temps.

Là aussi, ne rompre aucun contact, continuer les discussions, et, pour prendre une décision forte et précise, je voudrais la voir avec un peu plus de détails que sous cette forme sommaire: « Adoption de réelles garanties préalables à la contribution de la république allemande à la défense de l'Europe » que nous lisons dans le projet de résolution de M. Debré.

Pour revenir à mon point de départ, je ne les ai pas trouvées dans le discours de M. Debré.

Voilà les quelques considérations que j'avais à faire valoir. C'est une erreur de placer la politique extérieure uniquement sur le plan militaire. L'aide militaire ne fait face qu'à un danger imminent, immédiat et certain. Si vous voulez être soute-

nus et défendus contre ceux que vous considérez comme des adversaires éventuels, désarmez-les sur les plans moral, intellectuel et social et que votre union des nations et des peuples ne soit pas seulement une union de défense militaire.

Que dans chaque pays, chacun sache ce qu'il peut espérer, ce qu'il veut, ce qu'il doit défendre: son aspiration à la liberté, son désir du respect de la personne humaine, mais aussi l'amélioration de sa condition et de sa situation sociale; que dans les nations il ne se trouve plus d'individus considérés comme des parias et que, parmi les nations elles-mêmes, il n'en existe plus qui puissent se dire qu'elles sont elles aussi des parias, parce qu'elles sont dans la misère, et que la fraternité demandée aux peuples pour les entraîner à la lutte ne se traduise pas seulement par une amélioration sérieuse de leur situation simplement alimentaire, mais aussi par une amélioration de leur situation sociale en général.

C'est, je crois, ce point de vue que la France peut et doit défendre dans les assemblées internationales. Ce n'est pas seulement l'organisation d'un vaste groupement politique et militaire et d'une organisation de secours pour venir en aide immédiatement à des misères occasionnelles et temporaires, ce que nous voulons, c'est une meilleure organisation économique du monde.

Le jour où vous donnerez à chaque homme le sentiment de sa dignité et la certitude que celle-ci est respectée, parce qu'il ne reste pas dans une effroyable misère, ce jour-là, vous aurez bien travaillé pour la défense nationale et pour désarmer les nations de proie que vous considérez comme vos adversaires. *(Applaudissements à gauche.)*

**M. Michel Debré.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Michel Debré.

**M. Michel Debré.** Je ne répondrai pas à M. Moutet. Je n'ai d'ailleurs, pas de raison de le faire; il a exprimé son opinion, comme j'ai exprimé la mienne.

Si je prends la parole, cependant, c'est que, contrairement à mon discours où je ne le citais pas, j'ai été abondamment cité dans le sien.

Je ne comprends pas la plaidoirie que M. Moutet a voulu faire en faveur de notre politique passée en Indochine. Je ne crois pas l'avoir violemment critiquée, m'étant borné à dire d'une manière très nette deux choses: la première, c'est qu'on avait le choix entre rester ou partir; que traiter avec Ho Chi Minh ce n'était point rester, mais qu'au contraire c'était partir et que l'on s'en était aperçu à temps. Dès lors, c'est l'autre hypothèse qui fut admise: celle de rester. On avait alors le choix soit de revenir au statut antérieur à la guerre, soit de négocier avec l'empereur d'Annam. J'ai dit que le choix avait été fait, que je l'ai approuvé et que, dans certaines de ces dispositions, j'ai voté ici en faveur de diverses mesures qui résultaient du choix qui avait été fait par le Gouvernement.

J'ai simplement fait deux observations qui sont, je crois, véridiques et qui — dans une certaine mesure et sous une autre forme — sont confirmées par le discours que nous venons d'entendre. La première c'est, qu'ayant fait ce choix, il fallait, en ce qui nous concerne, faire l'effort qui y correspondait et que l'on n'avait pas le droit de prendre une solution qui, du point de vue administratif, comme du point de vue militaire, comme d'ailleurs d'autres points de vue, n'aurait pas permis de tirer les conséquences du choix que l'on avait fait. Je crois que, sur ce point, le discours de M. Moutet n'est pas en contradiction avec le mien.

Le second point que j'ai développé et qui était, en fait, la thèse même de mon intervention en ce qui concerne l'Indochine, c'est le suivant: nous n'avons jamais, d'une manière suffisante, montré aux puissances occidentales les raisons qui nous faisaient nous maintenir en Indochine, pourquoi nous allions nous y battre, pourquoi nous nous y battions sans cesse.

**M. Marius Moutet.** Vous savez qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

**M. Michel Debré.** Il n'est pas douteux, monsieur le ministre, que nous nous trouvions en présence d'une opinion internationale qui nous était en très grande partie hostile. Seulement, deux observations peuvent être faites.

La première, c'est qu'à partir du moment où il y avait une alliance occidentale forgée pour certains buts et certains objectifs en Europe, nous pouvions subordonner l'effort qui nous était demandé et que nous pouvions faire en Europe à une autre attitude de nos alliés en Asie. Je ne suis pas sûr que cela ait été fait.

La deuxième observation c'est qu'en prenant cette initiative intéressante du gouvernement australien pour un pacte du Pacifique, complément du pacte de l'Atlantique, le Gouvernement français aurait réussi à faire avancer les négociations et ne se serait pas trouvé, comme ce fut le cas il y a quelques semaines, à la fois surpris et seul en présence d'une très grande offensive.

Je résume mon propos. La réponse de M. Moutet à ce qu'il a cru comprendre en mon discours ne correspond pas à la réalité. Encore une fois, je crois que les deux critiques que j'ai apportées sont véridiques et qu'à l'heure présente nous supportons les conséquences de certaines fautes.

Quant au réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit, du point de vue sentimental, c'est une honte. Il est affreux non seulement d'y penser mais d'en être partisan, je suis le premier à le dire; mais il faut éviter ce défaut que l'on a pu reprocher à certains partis et même, dans une certaine mesure, à l'ensemble de nos hommes politiques, qui consiste à se refuser de donner raison aux événements et à prendre cette position: ne pas admettre la réalité sous prétexte qu'elle entraîne certaines conséquences. Nous pouvons nous tromper mais quoi qu'on en ait dit à cette tribune, nous n'avons pas le droit de ne pas penser que les mois qui vont venir seront décisifs pour l'avenir occidental. C'est la position d'un certain nombre de nos alliés et je pense qu'ils ont raison.

Si nous considérons que la puissance soviétique pense qu'il est temps de se hâter et de prendre un certain nombre d'avantages en Europe, si cette thèse est vraie, nous n'avons pas le droit de provoquer des retards. Je dirai même plus: nous avons le droit, puisque sur certains points nous avons raison plus que certains de nos alliés, nous avons le droit, dis-je, de prendre l'initiative et d'affirmer notre volonté. C'est pourquoi, hélas! la contribution de l'Allemagne au réarmement et à la défense de l'Europe occidentale n'est plus, malheureusement, une question de sentiments, mais une question de politique pratique et de politique immédiate.

Il n'est pas question de connaître l'opinion de conservateurs ou de non-conservateurs! Je dois dire, d'ailleurs, que ces mots qui s'attachent à une certaine conception de la vie sociale n'ont pas de réalité dans la vie politique extérieure. (*Très bien! très bien!*) On peut avoir deux politiques. Nous pouvons estimer que la thèse de l'Occident est inexacte et admettre ce qu'a dit M. Berlioz à la tribune, c'est-à-dire que nous pouvons considérer comme possible l'entente que l'U. R. S. S. nous propose. Mais si nous admettons — ce que je crois être l'hypothèse de M. Moutet — que cette proposition soviétique n'a pas de fondement réel, ni surtout d'avenir pour l'Occident, nous n'avons pas le choix d'une autre politique. Cette politique, c'est celle d'ailleurs que le Gouvernement a consacrée en signant le pacte de l'Atlantique et celui de Londres.

Le seul reproche que je fais c'est qu'en refusant de voir les événements en face quand nous signons des traités, nous nous condamnons à ne pas tirer toutes les conséquences et nous risquons de nous trouver dans la situation d'un pays qui voit la réalité mais qui refuse d'adapter ses actes à cette réalité qu'il sent venir. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite ainsi que sur divers autres bancs.*)

**Mme le président.** Il n'y a plus d'orateurs inscrits dans la discussion.

Le Conseil voudra, sans doute, interrompre ses travaux. A quelle heure entend-il les reprendre?

*Sur de nombreux bancs. Vingt-deux heures.*

**M. Demusois.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Demusois.

**M. Demusois.** Je voudrais savoir quels sont les orateurs qui doivent encore intervenir dans le débat.

Si nous devons revenir après une suspension pour nous retrouver, comme à l'habitude, quelques-uns seulement, je dis que ce n'est pas sérieux s'agissant d'une question aussi importante que celle que nous discutons.

**Mme le président.** Si je ne vous avais pas donné la parole, monsieur Demusois, je vous aurais informé que M. le ministre a l'intention de parler à la reprise de la séance. Son exposé sera certainement assez long; de plus, il est possible que plusieurs propositions de résolution seront soumises à l'Assemblée en conclusion du débat.

**M. Demusois.** Je vous demande de considérer que si M. le ministre est seul à parler, il paraît préférable d'agir comme

nous l'avons fait hier et de terminer le débat maintenant. Nous nous sommes fort bien trouvés de cette formule; en outre, un certain nombre de nos collègues peuvent avoir le désir de rentrer dans leur circonscription. En tout cas, en procédant ainsi, nous éviterions de nous reprocher fort peu nombreux en séance, après une suspension.

**M. Georges Laffargue.** Je demande au Conseil de bien vouloir remettre sa séance à vingt-deux heures.

D'une part, le sujet de la discussion est suffisamment important; d'autre part, diverses propositions de résolution peuvent être soumises à l'Assemblée pour sanctionner le débat. Leur examen peut nécessiter des réunions de groupes.

D'autre part, je dis à M. Demusois que je n'accepte pas le petit jeu auquel il se livre, qui consiste à faire peser la suspicion sur l'assiduité de certains membres de l'Assemblée alors que seuls deux sénateurs de son propre groupe sont actuellement présents en séance.

**M. Demusois.** Je fais simplement observer qu'avant-hier on a levé la séance à une heure du matin à la demande d'un de nos collègues qui a fait pertinemment observer que ceux qui votaient le plus souvent pour de telles séances de nuit n'y assistaient pas. En particulier, j'indique que nos collègues avaient parfaitement remarqué le vote de M. Laffargue et avaient également observé que M. Laffargue n'assistait pas à la séance de nuit.

**Mme le président.** Ne préjugeons pas la présence de nos collègues; je suis d'ailleurs persuadée qu'ils seront très nombreux ce soir.

Je suis saisie de deux propositions: l'une de M. Laffargue ayant pour objet de suspendre la séance jusqu'à vingt-deux heures, l'autre de M. Demusois tendant à poursuivre le débat.

Je consulte le Conseil sur la proposition la plus éloignée, celle de M. Laffargue.

*(Cette proposition est adoptée.)*

— 6 —

#### PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

**Mme le président.** Avant de suspendre la séance, je donne connaissance au Conseil des propositions de la conférence des présidents.

La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir séance:

A. — Le mardi 21 novembre 1950, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Réponses des ministres aux questions orales:

N° 161, de M. Jean de Gouyon, à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

N° 167, de M. Hector Peschaud, à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

N° 165, de M. Jacques Debû-Bridel, à M. le ministre des finances et des affaires économiques;

N° 166, de M. Charles Naveau, à M. le ministre de l'industrie et du commerce;

2° Discussion de la question orale avec débat de M. Pierre Couinaud à M. le ministre de l'agriculture sur la fixation du prix du blé;

3° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à interdire le système de vente avec timbres-primés ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature.

B. — Le jeudi 23 novembre 1950, à quinze heures trente, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion de la proposition de résolution de M. Vanrullen et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité ou d'un groupe de logements la rend nécessaire en raison du nombre des usagers probables;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands;

3° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et compléter l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant;

4° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant modification des articles 8 et 9 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

D'autre part, la conférence des présidents a envisagé la date du jeudi 30 novembre pour la discussion de la question orale avec débat de M. Raymond Dronne sur les événements de Cao-Bang.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

**Mme le président.** De la décision prise antérieurement par le Conseil, la séance est suspendue jusqu'à vingt-deux heures.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossollette.)

**PRESIDENCE DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE,**  
vice-président.

**Mme le président.** La séance est reprise.

— 7 —

**POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE**

**Suite de la discussion d'une question orale avec débat.**

**Mme le président.** Nous reprenons la discussion de la question orale de M. Michel Debré à M. le ministre des affaires étrangères sur les directives permanentes de la politique française.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, la question qui a été formulée par M. le sénateur Debré est adressée au ministre des affaires étrangères. Je répondrai en cette qualité sur les problèmes qui comportent pour ce ministre une responsabilité particulière.

Je dois donc, et je le dis, m'abstenir dans ce débat de répondre à des questions de techniques militaires, de politique intérieure, même aux questions relatives à l'Indochine. Pourtant, sur ce dernier point, comme ministre des affaires étrangères, je me dois de donner quelques renseignements qui sont utiles dans ce débat.

M. Michel Debré a demandé tout à l'heure: pourquoi ne pas avoir sollicité plus tôt et obtenu plus vite des concours dans la défense de notre Union française ?

Je parle ici en témoin ayant vécu ces événements douloureux. Il fallait, et je vous prie de me croire sur parole, il fallait l'effondrement de la Chine nationaliste pour que s'ouvrent les yeux de ceux auxquels nous pouvions faire appel. Avec les menaces nouvelles qui ont surgi alors au début de cette année et devant lesquelles les pays se sentent solidaires, des possibilités nouvelles qui nous étaient refusées auparavant se sont offertes.

D'autre part, dès que ces possibilités ont apparu, nous avons fait des démarches nécessaires et nous avons obtenu ici, à Paris, fin avril 1950, la promesse d'aide en faveur de l'Indochine. Donc, nous n'avons été ni surpris, ni seuls, mais il ne faut pas oublier qu'en octobre, lors des événements graves d'Indochine, les Etats-Unis étaient eux-mêmes engagés en Corée, ce qui ne facilitait pas les choses pour nous.

M. Debré, d'autre part, a dit qu'il avait le sentiment que les événements restaient sans influence sur notre politique. Je ne pense pas qu'il ait voulu dire que la politique doit être à la remorque des événements alors qu'il nous demande précisément de prévoir et de prévenir ces événements, et il a raison en cela. Nous devons, certes, profiter des leçons qui nous viennent des faits, des événements et, sans ignorer les événements, nous avons à définir, à choisir notre voie, ce qu'il a appelé les directions de la politique.

En ce qui concerne l'Europe, je me permets de rappeler au Conseil que, s'il y a une organisation de l'Europe, quelque imparfaite qu'elle soit — et je le reconnais dès le début —, c'est tout de même à l'initiative française qu'elle est due. Méritons-nous, d'autre part, le reproche des imperfections que nous constatons et que nous regrettons ?

La France n'était pas seule à élaborer le statut du Conseil de l'Europe. Il est l'œuvre de douze gouvernements. Fallait-il dire à ce moment-là, comme plus tard, tout ou rien ? Ne valait-

il pas mieux accepter ce qui a été possible à ce moment avant toute expérience avant que puissent être surmontées les timidités du début ? Il fallait l'approbation non seulement de douze gouvernements, mais de douze parlements.

Nous avons dû commencer dans des conditions peu satisfaisantes, je le reconnais.

D'autre part, M. Debré regrette que nous ayons omis d'organiser la défense de l'Europe sur le plan européen. Je me permets de lui rappeler deux dates que, d'ailleurs, il a citées lui-même: quatre semaines avant la signature du statut du Conseil de l'Europe, le 5 mai 1949, nous avons signé le pacte Atlantique, le 4 avril. Pouvions-nous laisser se créer un double emploi dangereux entre deux institutions, deux organisations qui se seraient attelées à la même tâche ? Le pacte de Bruxelles, le concours des Etats-Unis et du Canada ont précisément abouti au pacte Atlantique: nous ne pouvions pas songer à créer une autre organisation concurrente à côté de celle-là.

Je déclare tout de suite, en réponse à M. le sénateur Pernot, que j'accepte à tout moment le débat qu'il a désiré sur le Conseil de l'Europe, et je pense qu'après la session de Strasbourg le moment sera venu pour un échange de vues à cet égard.

Le débat à l'Assemblée a fait apparaître notre commune volonté de persévérer et de réussir. Nous avons pu constater qu'il s'est créé, grâce à cette institution et à d'autres institutions européennes, un esprit européen que rien ne pourra plus étouffer quels que soient les faiblesses et les tâtonnements dont nous nous plaignons. Nous avons l'espoir et la volonté de continuer et de convaincre les hésitants, mais il faut garder en nous-mêmes la foi.

Les critiques qui ont été formulées sont adressées particulièrement au comité des ministres. Ce comité des ministres n'est pas un gouvernement, comme je l'ai dit devant l'autre assemblée, c'est une assemblée anonyme sans responsabilité collective, travaillant dans le secret, comme l'a fait remarquer M. Pernot. On ne saurait donc, sans injustice, l'accabler dans son ensemble et je voudrais le prouver à propos précisément de cette convention des droits de l'homme dont il a été question.

J'ai le droit de dire, sans violer le secret, que la France, dès le début et à tout moment, a défendu les positions qui sont les vôtres.

Elle s'est déclarée notamment d'accord avec les amendements dont il a été question tout à l'heure.

Nous nous sommes trouvés devant une minorité irréductible et, en vertu de la règle de l'unanimité, nous n'avons pu surmonter cet obstacle. Fallait-il, là encore, tout rejeter ? Nous ne l'avons pas pensé car je crois qu'il était tout de même utile qu'il y eût, pour la première fois, une convention des droits de l'homme, alors que les Nations unies avaient établi, en des termes d'ailleurs beaucoup plus vagues, une simple déclaration.

Mais, au moment de la signature, j'ai fait des réserves expresses, formelles et publiques à la radio, pour marquer l'insuffisance des textes auxquels nous allions souscrire et la volonté que nous avions, avec d'autres pays qui se sont exprimés dans le même sens, d'améliorer rapidement ce texte.

D'autre part, nous avons obtenu que ces amendements soient maintenus en discussion par l'artifice d'un nouveau renvoi devant les experts, non pas mesure dilatoire, mais seul moyen que nous ayons eu de maintenir la question à l'ordre du jour.

Un fait nouveau nous permettra d'aboutir rapidement, au moins dans la mesure des possibilités actuelles. Vous savez qu'un profond changement des statuts du Conseil de l'Europe est envisagé.

A Rome, lors de notre dernière session, il y a quelques semaines, le représentant de la Grande-Bretagne a accepté la modification des statuts sur deux points essentiels. Il accepte, maintenant, ce qu'il avait refusé jusqu'ici — et, je peux le dire puisque ceci figure dans un texte publié — qu'il y ait des accords partiels. L'unanimité n'est plus nécessaire pour qu'un accord puisse naître, dans le cadre du Conseil de l'Europe. L'accord partiel, qui est débattu devant l'ensemble des membres, discuté avec eux, ne sera valable qu'entre les Etats signataires, mais il se crée avec l'assentiment, avec l'autorisation au moins de la minorité qui hésite encore à y souscrire.

De cette façon, nous pourrions, dès que les statuts auront été modifiés — et nous pensons que ce sera l'affaire de quatre ou cinq mois, nous n'aurons pas besoin d'attendre la prochaine assemblée plénière de Strasbourg — nous pourrions, dis-je, établir, entre les huit ou neuf pays qui ont accepté les amendements, un procès-verbal additionnel dans lequel nous prendrions mutuellement l'engagement d'adopter les sanctions et les procédures prévues par ces amendements.

Je vous donne ces détails, avant le débat spécial qui interviendra à ce sujet, pour bien faire comprendre au Conseil que, tout de même, des espoirs existent et que des résultats limités, trop lents à notre gré, mais tout de même suffisants pour que nous ne désespérons pas, ont été obtenus.

Je voudrais maintenant répondre de quelques mots à M. le sénateur Chazette à propos de l'Espagne.

Je voudrais d'abord lui dire que lorsqu'il a questionné, comme il a dit, au mois de mai, les services du Quai d'Orsay, leur avis ne pouvait pas porter sur une motion qui a été produite seulement le 7 octobre. C'était donc un avis qui ne se rapportait pas à une proposition précise et concrète. D'autre part, cet avis n'engageait ni le ministre, ni surtout le Gouvernement, qui, dans son ensemble, a agi en cette matière dans le cadre de ses attributions et sous sa responsabilité collective.

C'est le 7 octobre que plusieurs Etats de l'Amérique du Sud ont fait une proposition. Il ne s'agissait pas d'abroger la résolution qui avait été votée en 1946, ceci n'était pas en cause, alors qu'en 1949 telle était la proposition faite et que nous avons rejetée. On n'a pas voulu réhabiliter le régime qui existe actuellement en Espagne. Il n'en a pas été question. Il ne s'agissait pas non plus de l'admission de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agissait simplement de lever une interdiction qui avait été prononcée en 1946.

C'est votre collègue, M. le président de la commission des affaires étrangères, qui a été le délégué de la France chargé de défendre, d'expliquer notre attitude dans cette affaire. Cette attitude avait été concertée avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne. C'est probablement un élément qui a son importance dans la réponse que j'ai à faire à M. le sénateur Chazette. Nous nous sommes abstenus parce que nous considérons qu'entre 1946 et 1950 il y a tout de même eu une évolution dans le monde.

En ce qui concerne l'envoi d'un ambassadeur, c'est affaire de gouvernement, et je ne suis pas à même de dire quelle sera la décision, car il n'en a pas encore été délibéré.

**M. Dassaud.** Voulez-vous me permettre une observation ?

**M. le ministre.** Volontiers.

**Mme le président.** La parole est à M. Dassaud, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Dassaud.** Dire que 1950 n'est pas 1946, c'est évidemment éliminer une question, mais nous voudrions savoir quelles sont les raisons qui font qu'en 1950 vous avez pris une attitude qui n'avait pas sa raison d'être en 1946.

**M. le ministre.** Parce qu'en 1946 il s'agissait d'admettre l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies, et c'est là-dessus qu'on a voté en réprochant le régime politique en Espagne. Il y a eu une délibération très longue dont M. le sénateur Chazette a donné lecture tout à l'heure.

Il y avait, en dehors de cette réprobation générale, deux interdictions sur deux points précis. Nous avons considéré qu'il ne serait pas logique de maintenir indéfiniment cette interdiction d'admettre l'Espagne à des assemblées et à des organisations purement techniques, sans aucun caractère politique, ce qui présente des inconvénients, non seulement pour la nation espagnole mais aussi pour les autres participants en raison des questions de sécurité, d'hygiène, et cætera qui, se posent et auxquelles tous les pays sont intéressés.

Nous avons mûrement réfléchi, et la Grande-Bretagne, dont le gouvernement est animé des mêmes préoccupations qu'en 1946, a abouti aux mêmes conclusions. Les Etats-Unis ont voté pour la motion.

Je suis donc fondé à penser que, dans cette affaire, nous n'avons méconnu aucun intérêt en cause; au contraire, nous avons été logiques avec nous-mêmes.

La question allemande peut faire l'objet de plusieurs attitudes. On peut imaginer pour l'Allemagne une solution de contrainte pure, un régime de prohibition, de restriction, tel qu'il a été inscrit dans le traité de Versailles. De 1920 à 1930, j'ai vécu cet effritement progressif des traités et des textes, en même temps que la dislocation des amitiés à cause des désaccords ou des marchandages continuels entre les alliés, sans aucune garantie nouvelle, sans aucun avantage compensateur. Je crois que nous n'avons aucun intérêt à recommencer une telle expérience.

On a parlé d'autre part d'une Allemagne libre mais neutre, d'une neutralité contrôlée. Là encore, ce serait, je pense, une illusion et une aventure. Pour l'Allemagne, livrée à l'incessante tentation d'opter entre l'Est et l'Ouest, selon son propre avantage, tentée d'accroître et de jeter dans la balance

sa puissance, de céder aux sollicitations des uns ou des autres, pour l'Allemagne, la neutralité serait un régime d'équilibre précaire, factice, et ce serait pour la paix une menace perpétuelle.

Quelle est donc la solution que nous avons préconisée depuis plusieurs années ? Nous ne voulons pas faire opter l'Allemagne contre quelqu'un, mais pour une construction pacifique de l'Europe libre. Nous estimons que, si l'Allemagne ne reste pas isolée, mais solidaire des autres pays libres de l'Europe, acceptant une coopération, une discipline dont nous donnerions nous-mêmes l'exemple, alors seulement nous pourrions réussir à construire une Allemagne pacifique. C'est cette expérience qui est en cours. Nous avons déjà vu entrer l'Allemagne dans l'organisation économique de l'Europe, l'O. E. C. E., parmi les membres du Conseil de l'Europe et, comme nous l'avons rappelé hier soir, en même temps que la Sarre. Nous négocions avec l'Allemagne et quatre autres pays de l'Europe occidentale le plan charbon-acier dont nous avons déjà parlé dans une autre séance et à cet égard je veux dire que le pessimisme qui de temps à autre s'exprime n'est nullement justifié. On met la dernière main au projet de traité que les gouvernements vont avoir à examiner et sur lequel ils se prononceront dans quelques semaines.

A côté des problèmes politiques et économiques, tout à coup a surgi l'autre problème, le problème militaire, ce qu'on a appelé le réarmement de l'Allemagne. Un tel réarmement ne serait pas possible pour nous, ni pour le Gouvernement ni pour le Parlement. Nous sommes tenus par nos engagements internationaux, vous êtes tenus par la résolution que vous avez votée vous-mêmes le 8 décembre 1949, où il est dit: « Le Conseil de la République affirme son opposition formelle à tout réarmement allemand. »

**M. Pellenc.** Monsieur le ministre, permettez-moi de vous interrompre.

**M. le ministre.** Je vous en prie.

**Mme le président.** La parole est à M. Pellenc avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pellenc.** Il y a eu tout de même, depuis la fin de l'année 1949, dans la situation internationale un certain nombre de changements. Au lieu de nous opposer la position que nous avons cru devoir prendre à cette époque, il faudrait peut-être tenir compte de ces changements dans la mesure au moins où, tout à l'heure, vous avez invoqué vous-même cet argument, dans votre réponse à notre collègue Dassaud, pour justifier les variations de la politique suivie par les affaires étrangères de 1946 à 1950.

**M. Serrure.** Il n'y a pas eu de changements, il y a eu simplement évolution des événements! (*Rires.*)

**M. le ministre.** Nous tiendrons compte, comme je vais le dire, de l'évolution qui s'est produite. Je considère que la politique ne doit jamais être quelque chose de figé et d'immobile, car le monde est en évolution constante.

D'autre part, le réarmement ne correspond pas à l'état d'esprit actuel de l'Allemagne. J'ai trouvé ce matin dans la presse une déclaration du chancelier Adenauer qui reproduit exactement ce que nous avons dit: « Un réarmement allemand ne servirait certainement ni la cause du rapprochement franco-allemand ni celle de l'utilisation de l'Europe. » Voilà ce qui a été dit hier par le chancelier allemand.

D'autre part, il y a les déclarations répétées de nos alliés.

Mais il s'agit de savoir ce que veut dire l'expression « le réarmement allemand »; c'est une question de définition. Voilà toute la question. Ce que nous nous sommes interdit à nous-mêmes, c'est d'armer l'Allemagne, c'est-à-dire de mettre ou de laisser à la disposition du gouvernement allemand une force armée capable d'appuyer sa politique. Voilà ce qui est contraire à l'intérêt français, ce que nous ne voulons pas et ce que ne veulent pas nos alliés.

Examinons, maintenant, à la lumière de cette définition, la proposition américaine. Je le ferai aussi rapidement et aussi simplement que possible. D'après cette proposition, c'est le gouvernement allemand qui recruterait, entraînerait, entretiendrait des divisions allemandes. Seul le commandement de ces unités serait atlantique, c'est-à-dire commun à toutes les armées alliées. Donc, — c'est le raisonnement que nous avons tenu, — on risquerait de laisser se reconstituer ainsi, dans un délai plus ou moins long, un état-major, un ministère et enfin une armée allemande. Cette proposition a été faite pour la première fois au début de septembre de cette année-ci.

Quelle est la proposition française ?

Quelle est la différence entre les deux positions ?

D'après notre proposition, un organisme européen, ministre ou commissaire général — c'est, ainsi que l'a expliqué à l'Assemblée M. le président du conseil, l'alternative laissée par le Gouvernement français — aurait la charge de recruter, d'entraîner, d'entretenir, moyennant un budget commun, une armée commune aux pays participants — de cette façon, ce ne serait plus le gouvernement allemand qui constituerait son armée — et cette armée européenne serait mise à la disposition du commandement atlantique, exactement comme dans le cas où il y aurait des armées nationales.

Voilà les deux systèmes confrontés dans toute leur simplicité.

La mise en œuvre sera moins simple, je le reconnais; de multiples problèmes techniques se poseront. Ce sont ces problèmes qui sont actuellement à l'étude.

Mais est-on fondé à dire que notre système est irréaliste, comme je l'ai entendu dire tout à l'heure ? Je ne le crois pas. On a traité d'irréaliste aussi notre proposition sur le charbon et l'acier et pourtant elle est sur le point d'aboutir.

Que devons-nous faire pour concilier ces deux principes opposés: pas d'armée allemande, d'une part, mais, ce qui est aussi logique et nécessaire, une contribution de l'Allemagne à l'effort commun de défense ?

Nous avons pensé que l'armée européenne serait la formule qui concilierait les deux points de vue.

M. le sénateur Brizard, tout à l'heure, a fait deux objections à notre proposition.

Il a d'abord regretté que nous ayons établi un lien entre cette proposition à caractère militaire et notre plan charbon-acier. Je lui répondrai que les Allemands eux-mêmes admettent que nous n'avons pas eu l'intention ni la volonté d'exercer une pression sur qui que ce soit.

Mais il y a une connexion de fait qui existe entre les deux plans, car l'un et l'autre se situent dans cette construction de l'Europe que nous voulons. Nous aurions préféré naturellement pouvoir attendre encore avant d'aborder le problème militaire.

Là, ce sont les événements militaires, monsieur Debré, qui nous ont obligés à envisager ce problème nouveau qui s'est trouvé posé brusquement, et nous avons dû étendre nos conceptions politiques au domaine militaire.

La deuxième remarque qui a été faite concerne les unités militaires dont il a été beaucoup question ces semaines-ci.

Je voudrais dire un mot au sujet des négociations qui ont eu lieu, qui ont été difficiles et au cours desquelles il y a eu bien des malentendus. Moi-même j'y ai participé les premières semaines, avec M. le ministre de la défense nationale.

Je peux dire que la précipitation avec laquelle le problème nous a été posé n'a pas facilité les choses. Notre négociateur de la dernière étape était lié, non seulement par une décision gouvernementale, mais aussi par un vote du Parlement.

Plusieurs sénateurs. De l'Assemblée nationale seulement !

M. le ministre. De l'Assemblée nationale seulement, je m'excuse.

M. Dulin. Me permettez-vous, monsieur le ministre, de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. Dulin. Monsieur le ministre, nous pensons que si le Gouvernement avait également présenté sa déclaration au Conseil de la République, il aurait pu recevoir des suggestions qui lui auraient permis certainement de présenter à nos alliés américains des propositions beaucoup plus souples que celles qui ont été faites. (Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)

M. le ministre. Je ne voudrais pas vous contredire et j'espère que ces suggestions viendront assez vite pour qu'elles puissent être utilisées.

Plusieurs sénateurs. Il est trop tard !

M. le ministre. Non, il n'est pas trop tard. C'est précisément l'erreur contre laquelle je voudrais m'élever.

M. Serrure. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

M. le ministre. Ce vote et ces décisions ont fixé les limites à l'intérieur desquelles les négociations devaient se développer et toute liberté pour les questions techniques dont j'ai parlé tout à l'heure était laissée.

Parmi ces questions techniques figure celle des unités. Je voudrais, à cet égard, rappeler une phrase que M. le ministre de la défense nationale a prononcée à cette tribune, hier soir: « Nous n'avons jamais dit, comme on nous l'a fait dire, que nous ne voulions que former des bataillons; la formule que nous avons employée est celle des unités les plus petites techniquement réalisables, laissant aux experts le soin de résoudre ce problème qui, dans l'ensemble des problèmes posés, était un problème de détail. » Voilà l'exacte vérité. Il faut donc que vous en teniez compte.

C'est parce qu'il existe des possibilités de résoudre différemment les problèmes techniques qui se posent, dans les limites qui ont été fixées antérieurement, que des négociations se déroulent.

En ce qui concerne l'organisation atlantique, j'ai regretté qu'il n'ait pas été question, jusqu'ici, des résultats que nous avons obtenus en vertu du pacte Atlantique. Ces résultats ne sont pas négligeables. Nous avons obtenu d'abord, grâce à ce pacte et à l'assistance mutuelle qui y figure comme un des principes, l'aide en matériel pour la défense de l'Europe, d'une part; pour l'Indochine, d'autre part. En outre, le memorandum français du 17 août a abouti à ce résultat remarquable que les Etats-Unis ont pris l'engagement d'accroître leurs effectifs en Europe très rapidement et qu'ils ont accepté comme les autres pays atlantiques le principe du commandement unique.

Ce sont des résultats inespérés. Pouvions-nous les espérer, il y a trois mois seulement ? Je rappelle notre situation après la première guerre mondiale où les Etats-Unis se sont repliés sur eux-mêmes. Aujourd'hui, nous avons la certitude que les Etats-Unis non seulement maintiendront leurs effectifs actuels et l'occupation telle qu'elle existe, mais qu'il y aura un accroissement sensible de ces effectifs. (Exclamations sur divers bancs au centre et à droite.)

M. François Schleiter. Les événements commandent !

M. le ministre. Les événements commandent, mais alors il ne faut pas dire qu'ils sont sans influence sur la politique française. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

C'est à la demande du Gouvernement français que ceci a été acquis, j'en suis témoin; et c'est au début de septembre que cet accord est intervenu.

M. Debré a dit que malgré tout cela la France est seule. Mais l'alliance qui l'unit aux pays atlantiques, à nos alliés de la guerre, n'existe-t-elle plus ?

Il a fait la comparaison avec le second Empire. On a répondu sur ce point. Mais je préférerais la comparaison avec notre situation après 1944. C'est plus proche de nous, plus proche de notre époque. (Applaudissements à gauche.)

D'où sommes-nous partis ? Que pouvait la France ? Je ne fais aucun grief à personne, mais à l'époque de Yalta et de Potsdam, quelle était la situation ? Nous n'étions pas même invités à ces tractations. Aujourd'hui, par contre, aucune conférence, aucune décision de quelque importance, sur le plan international, n'est plus possible sans que nous soyons de la partie, sans que notre signature figure en bonne place.

Il ne faut donc ni être injuste, ni oublieux de tout cela. Il s'agit de notre pays, et non pas du mérite de tel ou tel homme. Il s'agit de l'avenir de notre pays et de la confiance que nous devons avoir dans cet avenir.

Certes, avec notre alliée, la Russie, nous n'en sommes pas là. Je ne veux pas faire l'historique de nos relations avec le gouvernement soviétique. Nous avons exposé notre point de vue, en réponse à l'offre faite par le gouvernement soviétique. Nous ne voulons négliger aucune chance, si faible soit-elle. Nous n'avons pas le droit de le faire.

Quelles sont ces chances ? Elles ne dépendent pas de nous uniquement ni même principalement. M. Moutet a parlé sur un ton légèrement ironique d'une formule qui figure dans notre réponse: « les malentendus qui pourront être dissipés ». C'est peut-être un langage diplomatique mais c'est une formule aussi qui correspond à certaines réalités.

Je suis persuadé que de réelles appréhensions existent, chez les hommes responsables de l'autre côté, surtout dans les pays satellites. Des hommes se méprennent sur nos intentions, et nous devons profiter de toute occasion pour proclamer solennellement quelles sont nos intentions, purement défensives et sans arrière-pensée. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.)

Vous voyez actuellement le grand soin que mettent le gouvernement des Etats-Unis et les Nations unies à rassurer la Chine sur les intentions des Nations unies en Corée. Il faut donc dissiper les malentendus et calmer les appréhensions.

D'autre part, nous avons fait une tentative, l'année dernière. Une conférence s'est réunie à Paris. Elle a eu un résultat, on l'oublie trop facilement. Elle n'a pas résolu le problème allemand, mais elle est arrivée à faire lever le blocus de Berlin qui constituait une gangrène redoutable toute proche de nous; et l'Europe a bénéficié depuis un an d'une certaine détente.

Faut-il, dans ces conditions, s'adonner à un pessimisme systématique? On a parlé d'isolement. D'abord, le fait d'être seuls, si nous l'étions, ne serait pas nécessairement la preuve que nous avons tort. Un désaccord subsiste sur un seul point, un point d'ordre technique plutôt que politique, désaccord que j'espère temporaire. Mais nous ne sommes pas seuls. Nous négocions.

Nous nous expliquons parfois sur des malentendus, nous procédons à des études techniques, et nous gardons, je vous prie de le croire — je n'en peux dire davantage à l'heure actuelle — de très sérieuses chances de nous entendre sur les bases autorisées par l'Assemblée.

Ceux qui nous reprochent fausement de nous laisser isoler sont, non pas toujours, mais parfois, ceux-là mêmes qui, tout aussi injustement, nous accusent de servilité. On peut n'être ni l'un ni l'autre. La France a le droit et le devoir d'avoir une opinion et de la faire valoir librement, surtout à l'égard de ses amis (*Applaudissements à gauche*) dans les questions qui sont vitales pour elle, nous ne saurions abdiquer cette liberté, et personne d'ailleurs ne nous l'a demandé.

Je remercie mon ami M. Pernot de ne pas vouloir laisser s'accréditer l'idée que nous puissions être isolés et abandonnés par nos alliés, alors qu'ils sont les premiers à reconnaître qu'en Europe rien de durable et de stable ne pourra être entrepris sans le concours actif de la France. Ceux qui voyagent à l'étranger le constatent à toute occasion et en sont réconfortés. De grâce, ne démolissons pas nous-mêmes, par une auto-critique démesurée et injuste, ce que lentement et péniblement la France a su reconstruire pendant cinq ans, car on nous juge sur nos comportements, on mesure d'après notre cohésion intérieure la confiance qu'on nous accorde sur le plan extérieur.

Je voudrais que cet appel fût entendu, par tous les patriotes ardents et sincères qui m'écourent, de ne pas accroître inutilement nos difficultés, de s'abstenir de déformer inconsciemment les intentions du Gouvernement en interprétant parfois comme une hypocrisie les propositions qu'il fait sincèrement avec la volonté d'aboutir et la conviction de pouvoir aboutir. Et parler de défaite diplomatique alors que les négociations sont en cours, n'est-ce pas au moins prématuré, mais n'est-ce pas surtout risquer de compromettre l'issue de ces négociations? (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Nous voulons l'unité européenne, nous construisons la communauté atlantique, mais ne devrions-nous pas nous efforcer d'obtenir, en ces matières du moins, un minimum d'unité française? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Debré.** Je demande la parole pour répondre à M. le ministre.

**Mme le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Debré.** Il est tard et je ne voudrais pas, par une trop longue intervention, non seulement retenir l'attention de cette Assemblée, mais donner l'impression de porter sur le terrain de la politique intérieure un litige ou un conflit sur la manière dont la politique étrangère de la France est conduite. Encore une fois, les objectifs sont les mêmes, car nous avons tous la même idée, et pour l'avenir de la patrie, et sur le danger qui peut menacer son existence ou ses libertés.

Tout le problème, mais il est grave, est de savoir si l'on joue sur les mots et si l'on joue sur le temps.

Jouer sur les mots: sans doute, le Gouvernement veut-il l'unité de l'Europe et la communauté Atlantique? Sans doute a-t-il l'idée, la volonté de modifier les textes, de signer de nouvelles conventions. Mais qu'allons-nous faire exactement?

On ne nous le dit pas. Quelle est la conception française d'un pouvoir européen tel que la France pourrait l'envisager et qui éviterait, en fait et non pas en droit, la reconstitution d'une armée allemande, mais permettrait simplement l'intégration de contingents allemands sous une autorité capable de les commander?

On nous parle d'un ministre de la défense ou d'un commissaire général de la défense. Mais si c'est un ministre, il doit pouvoir donner des ordres, imposer ses décisions, avoir un budget. Le prévoit-on? Est-ce que ce ministre de la défense

ne sera pas simplement un président de commission? Alors c'est un mot, ce n'est pas une réalité.

On nous parle des « unités les plus petites techniquement aptes au combat ». Je n'ose pas dire « en termes galants, ces choses-là sont dites ». Mais n'est-il pas grave de voir que dans un document français, il n'y a plus de précision, de fermeté dans la pensée?

Plus grave que ce jeu sur les mots, il y a un jeu sur le temps. Oui ou non, existe-t-il un danger? Oui ou non, est-ce que nous pensons que plus l'unité de l'Occident sera forte, plus les chances de paix seront réelles? (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, ainsi que sur divers bancs au centre et à droite.*) Nous pouvons concevoir, en effet, et nous devons concevoir, que les seules chances de paix soient de montrer à la puissance soviétique que la force occidentale est telle qu'elle a plus d'avantages à un accord que de continuer ce jeu perpétuel de menaces et de fausses conférences. (*Très bien! très bien!*)

Si vraiment nous croyons cela, le problème n'est pas de discuter les modalités, la durée des négociations, mais de savoir si, dans quelques semaines, dans quelques mois, des progrès seront accomplis.

Nous sommes obligés de penser, regardant ce qui se passe depuis un an, que le temps joue contre nous.

Prenons un problème particulier, tout en nous défendant de porter la discussion sur le problème de la politique intérieure.

Il est deux affirmations un peu graves qui ont été officiellement faites par le Gouvernement au cours des semaines passées. On nous a dit: le Gouvernement français a été surpris de la demande américaine relative au réarmement allemand. On nous a dit aussi: le Gouvernement français a été surpris de l'offensive en Indochine.

Ce sont là deux aveux graves.

Le problème du réarmement allemand? Mais il était posé implicitement depuis des mois. Nous en avons parlé à cette tribune. Nous en avons discuté ici. N'aurait-il pas été sage de la part d'un gouvernement, de penser qu'un jour le problème serait posé, de préparer sa réponse et, le cas échéant, de prendre des initiatives?

Quant au problème de l'Indochine, penser que nous avons été surpris par cette offensive dont il était question dans tous les journaux étrangers et que l'on aurait pu prévoir, n'est-ce pas aussi un aveu grave, qui montre qu'il n'y a pas seulement un problème d'objectifs, un problème de modalités, mais aussi un problème de temps et de caractère?

Enfin, nous ne parlons qu'en termes militaires, que de problèmes de défense, comme si la politique extérieure se limitait à cela. Il y a pourtant autre chose! Si nous voulons, comme je le disais tout à l'heure, que l'ensemble des peuples libres d'Europe aient le sentiment que, dans les mois qui viennent, se joue non seulement le destin de leur patrie, mais aussi de leur liberté, il faut leur donner un certain idéal. C'est peut-être là ce qu'il y a de plus grave aujourd'hui. Nous le savons, nous le sentons: une espèce de scepticisme s'empare de la population française et au delà, peut-être. Or, c'est ce scepticisme qui, plus que beaucoup d'autres choses, fait qu'il existe un problème de politique française qui dépasse de beaucoup nos querelles intérieures. Il y a là un problème national et international beaucoup plus grave que la menace militaire, car il peut se prolonger sur des années. Il faut que tout accord est friable, car pour donner à l'ensemble des nations européennes et à l'ensemble de l'Occident le sentiment de la confiance dans leur destinée, il faut autre chose que des signatures de conventions. Il faut autre chose que l'impression que l'on gagne du temps et que l'on court après les événements. Il faut affirmer une doctrine. Or, le Gouvernement français pourrait avoir cette doctrine: c'est la doctrine selon laquelle il y a une unité occidentale, fondement d'un monde nouveau, d'un monde meilleur, qui peut imposer la paix et qui peut ensuite donner à l'ensemble des peuples libres la foi dans leurs destinées, qui leur manque aujourd'hui!

Encore une fois, ces considérations ne relèvent pas des querelles partisans. Elles sont d'un domaine plus élevé. Je ne peux pas dire que les explications qui nous ont été données nous rassurent quant à la volonté du Gouvernement français, ne nous encouragent pas dans la confiance que nous espérons avoir dans les décisions qu'il prendra dans les mois à venir. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, ainsi que sur divers bancs du centre et de la droite.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre.** Je veux simplement faire cette réponse à M. le sénateur Debré: si nous avions la conviction que notre proposition faite pourrait retarder, ne fut-ce que d'un mois, la mise en œuvre de la défense de l'Europe, nous renoncions à notre proposition.

**M. Boivin-Champeaux.** Très bien!

**M. le ministre.** Mais nous sommes convaincus — et nous sommes en train d'en faire la démonstration — que nous restons absolument dans les délais nécessaires en tout état de cause. Il ne faut pas, en effet, se faire d'illusion à cet égard, même dans la mise en œuvre du système américain, il faudra des délais très longs, que je n'ai pas le droit de révéler ici, avant que la première unité allemande puisse être équipée. Donc, nous restons dans ces délais et, si l'on nous faisait la preuve que nous retardons la réalisation de la défense commune, nous modifierions notre position.

D'autre part, M. Debré a parlé de scepticisme; hélas! oui, je suis d'accord avec lui; je le déplore comme lui, mais gardons-nous d'accroître ce scepticisme. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*) Une certaine critique, certes bien intentionnée, et faite parfois d'une façon émouvante, est désastreuse si elle est généralisée à l'excès.

Je vous en supplie, dans les affaires de ce genre, laissez à la France sa confiance en elle-même, au-dessus des hommes, au-delà des partis; c'est tout ce que je demande. Je suis convaincu, qu'au fond de vous-mêmes, vous reconnaissez cette nécessité d'une union française dans le domaine de la politique internationale.

Soyez sûrs que, pour ma part, je ne ferai jamais rien qui puisse porter atteinte à cette union. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Moutet.

**M. Marius Moutet.** Mes chers collègues, tout d'abord laissez-moi au moins me féliciter de l'attention passionnée que les uns et les autres, quels que soient les orateurs, vous avez apportée à ce débat, marquant ainsi l'intérêt qu'il prend pour vous et l'importance qu'il revêt pour le destin du pays.

M. Debré voudrait clore le débat par une proposition de résolution qu'il nous a communiquée et que, en ce qui nous concerne, nous ne pourrions pas voter à la suite de son discours.

Il y a, naturellement, dans cette proposition, des éléments qui nous satisfont pleinement et que nous serions prêts à accepter. Mais, puisque lui-même se défend de réduire nos divergences à une mesquine querelle de parti, qu'il se défende aussi, avec ses amis, d'appartenir à un parti puisqu'il combat la politique des partis, peut-être serait-il bien inspiré en nous demandant de ne pas voter sur une pareille proposition de résolution et en la retirant, considérant qu'il ne nous appartient pas de dire que, dans les réunions internationales, la France n'a pas tenu sa place ou n'a pas été écoutée. Ce n'est pas d'ici que doit partir une telle constatation, qui d'ailleurs, à mon sens, ne correspondrait pas à la vérité et ne serait pas juste.

Certes, nous n'avons pas toujours et d'un seul coup converti nos partenaires à nos opinions, à nos plans, à nos conceptions. Si l'on tient des conférences internationales, c'est pour chercher à mettre d'accord ses plans, ses opinions et ses conceptions. On n'y réussit pas toujours, même sur les points fondamentaux, et l'on continue à négocier, ce qui est une nécessité. Cela comporte des difficultés tout à fait sérieuses, mais il serait juste de considérer que, si difficiles que soient ces négociations internationales, on a eu tort, je crois, d'affirmer ici que notre Gouvernement ne s'y est pas présenté avec l'autorité qui devait s'attacher à ses paroles, qu'il n'y a pas été soigneusement écouté et que ses arguments n'ont pas été soigneusement considérés.

Je sais bien que les résultats ne sont pas toujours exactement ceux que nous pouvons désirer. Tout à l'heure, M. le ministre des affaires étrangères avait raison de dire qu'il faut comparer ce qui est aujourd'hui et ce qui était en 1944.

Ce qui donne une certaine autorité aux paroles de la France et à ses représentants dans les assemblées internationales, c'est que cette comparaison on l'a faite. On est étonné, souvent attiré par un relèvement auquel nos alliés ont contribué, certes, mais on reporte tout de même sur l'effort français une part du résultat obtenu.

C'est le droit d'une opposition de vouloir marquer sa qualité d'opposition. Mais si M. Debré, comme je le crois, a un esprit politique, il se rendra bien compte que, dans une démocratie, il n'y a pas à proprement parler d'opinion absolue. Il y a des libres opinions qui s'échangent, et un Gouvernement a le devoir de tenir compte de l'ensemble de ces opinions.

Si l'on devait confronter les discours qui ont été échangés ici, celui de M. Debré et le mien par exemple, on trouverait sans doute, comme il l'a lui-même remarqué, un certain nombre de points de contact, des critiques presque identiques et des aveux qui, sans avoir le même caractère, sont tout de même très sérieux.

C'est le rôle d'un Gouvernement d'en tenir compte, et les paroles prononcées ici n'ont pas été inutiles; ce n'est pas un verbiage superflu, mais un véritable échange d'idées et d'opinions qui aura contribué à éclaircir la situation.

Au fond, que demandons-nous au Gouvernement, les uns et les autres? Nous lui demandons de voir clairement les difficultés et les dangers, de s'efforcer d'obtenir de nos alliés — car, quoi qu'on en dise, nous ne sommes pas seuls — que soient prises les décisions pour y faire face et définir une politique générale sur le plan militaire comme sur le plan social qui, ainsi que M. Debré et moi-même l'avons dit, soit de nature à ramener dans le monde un climat plus pacifique.

Je pense que la proposition de résolution de M. Debré aurait ce résultat de faire penser que ce sont ses critiques qui sont nécessairement admises et ses critiques nous ne pouvons pas, dans la forme absolue, les retenir.

M. le ministre des affaires étrangères vous a redit certains résultats obtenus qui contredisent les critiques qui ont été apportées: le pacte atlantique, donc plus d'isolationnisme, l'assistance mutuelle en Europe comme en Asie, le commandement unique et tout de même la défense devant le conseil de l'Europe, des conceptions qui sont celles de cette assemblée représentative aussi bien que celles de la majorité de notre Parlement.

Alors sur quel point voulez-vous pousser vos avantages? Est-ce sur la question du réarmement de l'Allemagne? Parlez clairement. Dites si vous en êtes partisans ou au contraire si vous voulez qu'on prenne à l'égard du réarmement de l'Allemagne un certain nombre de précautions, comme vous l'expliquez dans votre proposition de résolution.

Je veux bien penser que ceux qui ont la responsabilité du destin de notre pays ne seront pas sans prévoir ces précautions nécessaires et sans avoir entendu les propos mêmes qui ont été prononcés ici.

En conséquence, je vous demande alors de dire clairement ce que vous voulez et ce que vous exigez du Gouvernement en cette matière. Vous avez essayé de le définir en disant: « Si le Gouvernement estime qu'il y a un danger déterminé, qu'il prenne la décision que comporte cette constatation. » Nous sommes bien d'accord, mais vous aussi, vous posez une condition, c'est la constatation. Alors, il y a tout de même, sur ce point, une question de plus ou de moins, une question d'appréciation qui ne donne peut-être pas le sentiment d'incertitude que vous voudriez faire croire, qui n'aboutit peut-être pas non plus à des solutions absolues.

Mais si vous nous reprochez d'être isolés, nous pouvons dire: Ce n'est pas exact. C'est à la fois un avantage et un inconvénient, un avantage quand nous sommes d'accord et un inconvénient quand nous ne sommes pas d'accord. En tout cas, nous sommes plusieurs à discuter. Aussi venir nous dire que, chaque fois que nous n'obtenons pas satisfaction dans les discussions, nous sommes responsables, c'est aller trop loin. Ce caractère excessif a une part d'injustice et je ne crois pas qu'il serve les intérêts de ce pays.

Par conséquent, au lieu de votre motion, il vaudrait mieux qu'on en reste là et qu'on s'en tienne à une sorte d'ordre du jour pur et simple... Je vois M. de Gaulle qui sourit. Il ne demande qu'une chose, c'est qu'on aille aussi loin qu'on pourra dans ce sens qui marquerait cette sorte de cassure nécessaire entre les divers éléments de cette assemblée. Je suis de l'opinion contraire et je pense que cet absolu est un danger. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Pierre de Gaulle.** Me permettez-vous de vous interrompre?

**M. Marius Moutet.** Je vous en prie.

**Mme le président.** La parole est à M. Pierre de Gaulle, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre de Gaulle.** Je ne peux pas admettre, monsieur le ministre, que, dans une assemblée comme la nôtre, vous mettiez sur le terrain de la politique intérieure la plus médiocre l'attitude que mes amis et moi adoptons dans un débat de politique étrangère. Il s'agit ici d'une question nationale, et d'une question nationale seulement, et j'en suis préoccupé plus que vous, et j'ai montré que, sur une question essentielle à la vie de la France, nous prenions une certaine position qui, je

le regrette, n'est pas la vôtre, mais qui est, elle, une position française. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

**M. Marius Moutet.** Cette réponse ne comporte pas de ma part d'autres commentaires, car je ne porterai pas d'accusation réciproque. Je suis convaincu que M. de Gaulle est un homme de parfaite bonne foi. Il peut, et il en a le droit absolu, prendre ici l'attitude qui lui plaît et demander à ses amis de prendre cette attitude.

C'est son droit, mais l'appel que j'adressais est simplement le suivant. Nous sommes une chambre de réflexion. Dans une démocratie, nous échangeons publiquement nos réflexions et il s'agit de savoir si, oui ou non, nous croyons que les propos que nous avons échangés s'ont entendus dans la mesure où tout de même on en doit tirer une conclusion.

Quant à moi, j'en suis convaincu. Mes amis et moi-même, si M. Michel Debré entend maintenir sa proposition de résolution, nous voterons contre, notre vote marquant simplement non pas le désir d'affirmer une position politique, mais ayant au contraire le sens d'un ordre du jour pur et simple. Nous passons à l'ordre du jour après avoir entendu ici, de part et d'autre, des propos utiles à l'intérêt du pays, prononcés avec une égale bonne foi de part et d'autre. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Georges Laffargue.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. Georges Laffargue.

**M. Georges Laffargue.** Mesdames, messieurs, au point où nous en sommes dans cette assemblée, il est peut-être nécessaire que nous ramenions cette discussion à ses très exactes proportions. Les problèmes de politique étrangère ne sont pas des problèmes aisés, même quand ils visent des territoires qui ne sont pas étrangers comme ceux de l'Union française et, dans le long débat sur le problème indochinois, par exemple, dans la chaîne des responsabilités qui se sont accumulées à travers les gouvernements depuis la Libération elle-même, chacun porte sur ses épaules son fardeau dont la France entière seule reste solidaire.

Le problème de l'Europe, en soi, n'est pas un problème facile et aisé et aucun parti politique ne peut se prévaloir d'avoir des solutions définitives car, par exemple, des antagonismes sérieux heurtent la thèse socialiste française de M. Guy Mollet à la thèse des travaillistes britanniques qui, isolés par une sorte d'insularité traditionnelle, n'ont pas les mêmes conceptions d'une Europe dans laquelle nous vivons, nous, depuis plus longtemps sur la terre ferme. Puis il y a l'Amérique, mesdames et messieurs, qui n'examine pas les problèmes à notre échelle, qui les regarde de façon différente; l'Amérique a fait son unité à la suite d'une seule guerre — quelque douloureuse qu'elle ait été — la guerre de Sécession, et, pour elle, l'Europe n'est pas composée d'une série d'Etats, elle l'examine dans son entité et dans son absolu, elle lui demande de faire un effort que des vieilles rancunes accumulées, que des guerres qui ont ravagé notre pays, que des nationalismes primés rendent difficile, pour ne pas dire quelquefois impossible. Nous-mêmes, nous vivons au centre de l'Europe, dominés à la fois par les nécessités de l'heure, par les dangers qu'elle court, et par tout ce qui, en nous, est le passé, combattants des guerres, combattants de la résistance, qui nous déchire au fond de nous-mêmes, entre les réalités et les besoins, d'une part, et entre ce qui est au fond de nous comme une sorte de servitude, d'autre part.

Mesdames, messieurs, le problème est difficile et plus compliqué encore quand, en face de nous, il y a un partenaire qui joue le jeu subtil que vous lui connaissez, tantôt arrogant et superbe, tantôt jetant dans la bataille ses hommes avec le rameau d'olivier à la main, avec des propositions de paix symbolique, où il « attend au tournant », pour les besoins de la propagande qu'il distillera à travers le monde, l'ensemble des démocraties.

Il y a, mesdames, messieurs, quelque chose qu'il faut dire dans ces assemblées: les gouvernements sous lesquels nous vivons sont des gouvernements de coalition, qui nous ont été imposés par de lois électorales qui ne feront jamais que des gouvernements de coalition, lois électorales sur lesquelles les responsabilités sont quelquefois vieilles et anciennes, et ne sont pas en tout cas les nôtres. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

La politique étrangère des pays, comme la politique tout court, au lieu d'être une unité est une résultante, et vous êtes obligé de composer avec les uns et les autres; au lieu de tra-

duire expressément votre pensée, vous êtes obligés de lire entre les lignes et entre les pensées.

Mesdames, messieurs, c'est cela la confusion, mais au delà il y a la France, au delà il y a la continuité de la politique française.

Qui que vous soyez, où que vous soyez, je vous interdis de révoquer quelque acte politique qui ait été passé par n'importe qui au nom de la France et nous ne penserions pas l'ombre d'un instant, monsieur Pierre de Gaulle, à révoquer l'acte politique qu'au lendemain de la libération le général de Gaulle est allé signer à Moscou. On ne révoque jamais un acte de politique étrangère.

Alors, au nom de cette solidarité qui nous étreint et qui nous domine, cette solidarité du destin et des choses, je vous demande si vous avez le droit, dans un débat aussi difficile, à l'heure où des négociations sont engagées, à l'heure où d'autres négociations vont s'engager, de nous isoler de nos alliés.

Vous n'y parviendrez jamais, d'ailleurs, car il s'est créé entre l'Amérique, l'Angleterre et nous, dans les grands jours douloureux que nous avons vécu, depuis les jours de l'Argonne jusqu'à ces plages d'Arromanches, une fraternité d'armes qui me rappelle le souvenir de ces beaux régiments écossais.

Je me souviens qu'un jour, sur le plateau de Buzancy, relevant une division écossaise, celles des *Black Scott*, nous avons fait graver sur un petit bloc de pierre cette devise: « Ici fleurira toujours le glorieux chardon d'Ecosse parmi les roses de France ».

Au milieu de ces pages d'histoire, de ces incertitudes, vous voulez inscrire le destin des gouvernements et les enfermer dans des cadres et dans des carcans. Je vous dis, moi, soyez prudents. J'ai autant que vous, monsieur Pierre de Gaulle, j'ai autant que toi, mon ami Michel Debré, la certitude que l'on pouvait mener une autre politique et tenir d'autres propos, mais j'ai conscience aussi des difficultés et je vous demande à tous, instamment, dans un geste d'union qui servira la cause de la France, de ne pas vous en tenir à des ordres du jour qui, en pléines négociations, porteraient plus atteinte au prestige de notre pays qu'ils ne le serviraient. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le général Corniglion-Molinier.** Je demande la parole.

**Mme le président.** La parole est à M. le général Corniglion-Molinier.

**M. le général Corniglion-Molinier.** Je voudrais simplement demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il a consulté, avant de faire sa proposition d'une armée internationale, les autres pays européens signataires du pacte de Bruxelles et du pacte de l'Atlantique.

J'étais aux Etats-Unis au moment où sa proposition a été lancée et j'ai eu l'impression, alors, que quelques nations de l'Europe occidentale trouvaient vexant le fait de ne pas avoir été au moins prévenues par la France. Cette façon d'agir, si la chose est exacte, me paraît d'un style qui n'est en général pas celui de la diplomatie française réputée pour sa courtoisie. Or, comme notre collègue Demusois, nous avons un certain goût pour cette courtoisie. (*Rires.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre.** Je répondrai à M. le sénateur que cette proposition a été soumise aux pays signataires du pacte Atlantique lorsque le comité de défense s'est réuni à ce sujet. C'est donc une communication qui a été faite, non pas par la voie diplomatique, mais dans une réunion spéciale où tout le monde savait d'avance que la France ferait une proposition et la développerait dans une séance secrète.

Si l'affaire a été connue, c'est d'un commun accord qu'il en a été décidé ainsi. Le débat à l'Assemblée a eu lieu après que ces explications eussent été fournies à nos partenaires.

**Mme le président.** La parole est à M. Clavier.

**M. Clavier.** Mes chers collègues. Je ne ferai l'injure à aucun des partis de cette Assemblée, après le débat de haute tenue de cet après-midi et de ce soir, de croire qu'il est guidé par des préoccupations de politique intérieure. Je suis comme vous-mêmes largement angoissé par les soucis qui nous accablent, les dangers graves dont nous sommes menacés partout; mais je voudrais dire en quelques mots que le débat qui s'est déroulé cet après-midi n'a pas à mon avis suffisamment élargi notre champ de vision. Le problème est, en effet, à mon sens, infiniment plus grave qu'il n'a été présenté. Quel est ce problème? Je considère qu'au cours des cinquante dernières années nous

avons traversé, nous avons connu une période que j'appellerai celle des guerres européennes, celle des guerres entre hommes blancs.

Messieurs, ce temps est révolu. On parle toujours de l'Europe, mais l'Europe elle-même est largement dépassée. Nous sommes, non pas à un tournant du destin de l'Europe mais à un tournant du destin du monde entier. Le monde entier est en passe d'être bouleversé et, dans le même temps et parallèlement, c'est le sort de la civilisation occidentale qui est en train de se jouer.

Nous assistons à un double phénomène que je décrirai à grands traits. Le premier de ces phénomènes, c'est le réveil de l'Asie, le réveil des peuples asiatiques. Toute l'Asie est travaillée par un ardent désir de libération. Tous ces peuples aspirent à secouer le joug économique que l'homme blanc a fait peser sur eux depuis des siècles.

Dans le même temps, la Russie a tourné le dos à l'Europe. Elle est retournée à ses origines asiatiques et elle a entrepris la tâche de dresser tous les peuples de l'Est contre l'Europe.

Je n'entreprendrai pas de vous en donner les multiples raisons; ce n'est d'ailleurs pas un fait nouveau. Dès avant guerre, en 1929, M. Jean Herbette, l'ambassadeur de France à Moscou, écrivait :

« La révolution russe, comme la révolution chinoise, et dans une certaine mesure les soulèvements populaires aux Indes, sont l'expression d'un mouvement général tendant à libérer l'Orient du joug économique de l'Occident. »

Au congrès de Bakou, en 1920, Zinoviev déclarait :

« La Russie tend la main à l'Asie, non pas pour qu'elle partage son idéal et ses conceptions sociales, mais parce que 800 millions d'Asiatiques lui sont nécessaires pour abattre l'impérialisme et le capitalisme européens. »

Mao Tse Toung en Chine, Ho Chi Minh en Indochine, l'invasion de la Corée du Nord, les menaces qui pèsent encore à l'heure actuelle sur le Tibet, sur l'Irak et sur l'Iran, sont autant d'étapes et d'expressions de l'éternelle volonté de l'immense Russie de régler un jour leur compte à tous les pays de l'Occident.

Mesdames, messieurs, en présence de cette situation dont je viens de dénoncer à grands traits la gravité, il est bien évident que tous les peuples blancs, que tous les peuples de l'Europe et toute la communauté atlantique doivent faire l'effort de solidarité nécessaire et de mutuelle compréhension. C'est ce à quoi, incontestablement, et nous devons tous le reconnaître de parfaite bonne foi, tous s'exercent. C'est à cet effort de solidarité et de mutuelle compréhension qu'ici, au Conseil de la République, dans notre quasi-unanimité, nous sommes parfaitement et définitivement acquis et résolus.

En termes excellents, il a été reproché, cet après-midi, au Gouvernement, de n'avoir pas, dans tous les cas, fait tout ce qui était indispensable dans cette voie. Il lui a été aussi reproché, et j'ai applaudi à la qualité de ce reproche, de ne pas avoir pris notre avis avant de s'engager dans des négociations dont nous savons combien elles sont délicates et difficiles.

Cela étant, la question qui se pose est tout simplement celle de savoir si nous avons parlé en termes assez nets, au cours de ce débat, pour qu'il soit utile et opportun de voter la proposition de résolution qui, dans l'esprit de son auteur, mon ami M. Michel Debré, doit clore ce débat.

Utile ? En ce qui me concerne, je ne le pense pas. J'estime, en effet, que le Gouvernement est maintenant suffisamment informé de ce que nous pensons. La résolution que nous voterions n'ajouterait rien du tout à cette information. Au contraire, elle pourrait aller à l'encontre de la politique que nous souhaitons, de la politique que nous désirons voir se faire.

Des négociations délicates, difficiles ont été engagées; elles se poursuivent. Il s'agit de savoir si en exprimant d'une manière trop nette, trop directe, d'une manière trop publicitaire, que le Gouvernement n'a pas fait l'effort de conciliation nécessaire entre des thèses ou des points de vue opposés, nous donnerons plus de force à son action...

**M. de Montalembert.** Ah !

**M. Clavier.** ...si par cette manière de faire nous nous tirerons plus aisément de ce que certains d'entre nous n'hésitent pas à appeler un mauvais pas.

En ce qui me concerne je ne le crois pas. Le Gouvernement est ce qu'il est. (Rires.) J'ai l'habitude de parler franc. J'ajoute que, dans les circonstances présentes et dans l'immédiat, il n'y en a guère de rechange. Tel quel il est, dans tous les cas, il représente la France et même ceux d'entre nous qui pensent qu'il ne défend pas au mieux la chance de la France, même

ceux-là doivent admettre que cette chance ne sera pas accrue ni la France mieux défendue si nous diminuons l'autorité de ses représentants. C'est à quoi aboutirait incontestablement, à mon sens, le vote de la proposition de résolution de mon ami M. Debré.

C'est pourquoi je souhaite que nous bornions notre propos au supplément d'information non négligeable — et qui sans doute ne sera pas négligé — que, dans l'intérêt de la France, de l'Europe, de la communauté atlantique et de la civilisation occidentale, nous avons, tout au long de ce débat, apporté au Gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

Pour plus de précision, je souhaite que le Conseil décide de passer purement et simplement à la suite de l'ordre du jour.

**Mme le président.** La parole est à M. Giacomoni.

**M. Giacomoni.** Je ne suis pas diplomate. Je vous dirai donc tout simplement ce que mon bon sens me dicte. J'ai écouté avec l'attention qui convenait les orateurs qui se sont faits entendre: je dis qu'ils ont tous bien parlé! (Rires et applaudissements.)

Je ne tiens pas non plus à créer aucun incident, car je ne suis qu'un Français et un petit Français. (Nouveaux rires et applaudissements.) Mais, tout de même, tous ces débats fort intéressants sont clos par des votes, quels qu'ils soient, comportant ou non la confiance, et les conséquences finales sont toujours les mêmes. Aussi, pour ma part, je voudrais seulement que le Gouvernement français se montrât à la hauteur de la situation, c'est-à-dire à la hauteur de la France et que, sans écouter la droite ou la gauche, il écoutât simplement la voix de la France. (Applaudissements.)

*A droite.* Clôture !

**Mme le président.** La parole est à M. Le Basser.

**M. Le Basser.** Mes chers collègues, je voudrais tout de même qu'un peu de gravité soit apportée à ce débat, car il est à mes yeux et aux yeux de la nation extrêmement important.

J'ai entendu parler du scepticisme de la nation, et c'est un fait que j'ai exposé à propos du débat sur le projet de loi des dix-huit mois. Tout le monde ici est d'accord pour dire que la nation est en train d'entrer dans une voie de scepticisme absolument extraordinaire. Elle s'avachit, en quelque sorte, et personne ne pourra contredire cette affirmation. Or c'est un fait que l'on s'avachit lorsqu'on n'a plus de guide. Je suis persuadé que s'il y avait un flambeau devant cette cohorte de gens, ceux-ci marcheraient le front regardant les étoiles. (Exclamations.) Hélas! ce n'est pas le cas.

**M. Georges Laffargüe.** C'est une allusion. (Sourires.)

**M. Le Basser.** C'est une allusion non dissimulée.

C'est deux problèmes font que la Nation est en ce moment aux prises avec l'angoisse.

C'est d'abord le problème de l'Indochine; vous ne pouvez nier qu'il y ait eu des désastres. C'est ensuite le problème du réarmement allemand, qui est tellement discuté qu'on n'arrive pas à y voir absolument clair, alors, surtout, que nous sommes toujours en guerre avec l'Allemagne. Cela paraît une histoire de fous que d'être encore en guerre avec une Allemagne que l'on veut réarmer! Il n'y a pas de traité de paix; je crois que, dans l'histoire, on n'a jamais vu semblable fait.

Vous comprenez donc qu'un pays, devant cette position, soit vraiment inquiet quant à la direction qu'on lui impose.

Vous dites que ces conditions exceptionnelles de négociation doivent nous imposer un ordre du jour pur et simple. Monsieur le ministre, il y a quelques mois, j'ai entendu ici exactement la même chose. Le débat s'est terminé par une motion. Tous les chefs des groupes se sont réunis dans une salle d'où il est sorti un ordre du jour dont vous avez fait état au cours de vos négociations, afin de les rendre favorables à la France. Je n'ai pas l'impression que cet ordre du jour, ainsi rédigé, vous ait beaucoup servi. Il aurait peut-être mieux valu qu'il y ait un ordre du jour d'opposition qui puisse montrer aux puissances avec lesquelles vous discutez que vous êtes obligé de tenir compte d'une opposition sérieuse et solide.

Au fond, si les difficultés sont si grandes — beaucoup d'entre nous les ont énumérées ce soir, en particulier M. Laffargüe tout à l'heure — c'est en raison du mode de scrutin actuel qui a amené un Gouvernement divisé. Mais qu'attend-on pour consulter la Nation?

La Nation saurait dire ce qu'elle veut en matière de politique extérieure. (Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.)

On nous a dit qu'il faudrait admirer ce qui se passe dans le régime anglais. Or, dans le régime britannique, l'opposition

est tout de même considérée et elle peut très bien, sur tous les sujets, proposer une motion. C'est cette motion que nous proposons ce soir. Nous verrons si vous êtes de taille à l'accepter. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Mouvements divers sur les autres bancs.*)

**M. Dassaud.** Vous n'avez tout de même pas la prétention de représenter ici une opposition comparable à celle qui existe au Parlement britannique!

**Mme le président.** J'ai entendu demander la clôture.

Je donne la parole à M. de Montalembert contre la clôture

**M. de Montalembert.** Mesdames, messieurs, tout à l'heure, dans une de ses remarquables interventions, mon collègue et ami M. Michel Debré a indiqué d'une façon magistrale que la situation était à ce point sérieuse pour notre pays que des décisions nettes s'imposaient. En entendant l'exposé de M. le ministre des affaires étrangères, j'ai cru remarquer qu'alors qu'il parlait du « Parlement consulté », quelques-uns de nos collègues se sont permis de le reprendre et de rectifier: « Assemblée nationale ».

Je crois ne pas me tromper non plus en ayant remarqué à ce moment que M. le ministre des affaires étrangères semblait avoir comme un regret que le Conseil de la République, non consulté, n'ait pu donner avant les graves négociations qui s'engageaient, un élément de plus au Gouvernement pour défendre la thèse française.

Après avoir entendu la harangue vibrante de notre collègue, M. Laffargue, qui aurait mérité un auditoire plus nombreux, et après avoir écouté l'intervention de notre autre collègue, M. Clavier, je propose la question: sommes-nous vraiment conséquents avec nous-mêmes en ce moment? Comment? Nous n'avons pas ici le droit d'interpeller le Gouvernement, c'est-à-dire que nous n'avons pas le droit de dire à un gouvernement: faites attention! Nous sommes cependant les représentants de la nation, nous sommes l'assemblée la plus récemment élue. Nous ne pouvons pas manifester notre désaccord éventuel avec la politique suivie, ce qui ne veut pas dire que nous ne respectons pas le Gouvernement. N'est-ce pas cela, après tout, le métier de parlementaire, un noble métier entre tous?

J'entends demander, en ce moment, l'ordre du jour pur et simple. N'ayant même pas le droit d'interpellation, je le répète, à quoi correspond, alors, ce débat? Il était vraiment inutile de passer sept heures d'horloge, alors que le temps presse pour reprendre l'expression de M. Debré, il était inutile en vérité de venir ici représenter la nation si nous n'avons plus le droit de faire entendre notre voix, même critique. C'est peut-être l'avantage d'une assemblée qui n'a pas le droit de renverser le Gouvernement, de faire entendre ses « recommandations ».

**MM. Dulin et Georges Laffargue.** A qui la faute?

**M. de Montalembert.** Mais si nous n'avons pas le droit, à l'heure actuelle, de faire entendre nos « recommandations », alors fermons la porte et défendons notre pays ailleurs! (*Exclamations.*)

**M. Georges Laffargue.** Vive la constitution de 1875!

**M. de Montalembert.** Et quand j'entends dire par M. Laffargue « à qui la faute? »...

**M. Georges Laffargue.** A ceux qui ont mis par terre la constitution de 1875! (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

**M. de Montalembert.** Monsieur Laffargue, notre ami commun me permet, je crois, de vous dire que comme vous, j'ai voté contre la Constitution actuelle et que, par conséquent, nous sommes à deux de jeu.

**M. Dulin.** Très bien!

**M. de Montalembert.** Comme vous j'ai toute mon indépendance, croyez-le bien, pour dire que tout n'a pas été parfait sans doute depuis la libération. (*Mouvements divers.*)

**M. René Coty.** L'erreur capitale a été d'abroger purement et simplement l'ancienne Constitution! (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

**M. de Montalembert.** Autant je suis d'accord pour le reconnaître, puisque j'ai voté le maintien de l'ancienne en votant contre la nouvelle, autant je suis aussi désireux que les responsabilités soient bien établies.

Quand je vous entendais tout à l'heure dire avec votre talent que c'était de la faute au général de Gaulle si tel ou tel accord avait été conclu à Moscou ou ailleurs...

**M. Georges Laffargue.** Je n'ai pas dit cela!

**M. de Montalembert.** ...je crois avoir le droit d'ajouter qu'il y avait à ce moment là des hommes de toutes opinions politiques autour de lui...

**M. René Coty.** Non! tous les partis politiques n'étaient pas représentés.

**M. de Montalembert.** ...des hommes de votre parti et des hommes du mien.

Tous les partis étaient représentés et, par conséquent, s'il y a eu des erreurs, ce qui, après tout, était bien normal à une époque aussi troublée, reconnaissons, pour être équitables, qu'elles ont été partagées entre tous ceux qui ont été au Gouvernement à ce moment là. De rechercher des responsabilités tel n'est pas mon propos de ce soir. Il est d'indiquer qu'à mon avis il est indispensable de clore ce débat qui a été d'une haute tenue en votant une proposition de résolution qui ne soit pas l'ordre du jour pur et simple car en votant l'ordre du jour pur et simple, je crains que nous ayons accompli une œuvre incomplète alors qu'en votant une proposition de résolution, il en restera quelque chose d'utile pour le Gouvernement et je connais trop le ministre des affaires étrangères pour qu'il ne s'en serve pas au mieux des intérêts de la France. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**Mme le président.** La discussion est close.

En conclusion de ce débat, j'ai été saisie d'une proposition de résolution présentée par M. Michel Debré, avec demande de priorité. J'en donne lecture:

« Le Conseil de la République,

« En présence des agressions commises en Extrême-Orient, dont l'une vise l'Union française, et de la menace qui pèse sur le monde,

« Confirme son accord avec la politique qui tend, par l'organisation de l'Europe et l'alliance atlantique, à renforcer l'unité et la puissance des nations libres, conditions de l'établissement de la paix,

« Fait observer au Gouvernement que seul un effort national proportionné aux graves difficultés extérieures permettra à la France d'obtenir des responsables de la défense occidentale l'adoption de réelles garanties préalables à la contribution de l'Allemagne à la défense de l'Europe et d'exiger le soutien des démocraties dans la lutte qu'elle doit mener en Indochine dans l'intérêt commun des peuples libres,

« Regrette les conditions dans lesquelles ont été conduites de récentes négociations internationales et souligne le danger pouvant en résulter pour la solidarité de toutes les démocraties plus indispensable que jamais. »

Mais, d'autre part, MM. Moutet et Clavier ont proposé l'ordre du jour pur et simple qui, aux termes de l'article 91 du règlement, a toujours la priorité. C'est donc sur l'ordre du jour pur et simple que je vais d'abord consulter le Conseil de la République.

**M. Demusois.** Je demande la parole pour expliquer mon vote.

**Mme le président.** La parole est à M. Demusois.

**M. Demusois.** Je n'étonnerai aucun de vous en indiquant que nous repousserons autant l'ordre du jour pur et simple (*Applaudissements ironiques*) que la proposition de M. Michel Debré. Nous avons expliqué, au cours de ces derniers jours, à propos de la loi portant à dix-huit mois le service militaire et aujourd'hui même par l'intervention de notre ami Berlioz, notre position sur ces problèmes de caractère international.

Chacun comprendra que cette position ne peut nous conduire au vote de l'ordre du jour pur et simple, qui, quoi qu'on en dise, a quand même une signification pour le Gouvernement.

Nous ne pouvons pas davantage suivre M. Debré dans sa proposition de résolution, en raison précisément de son texte qui est exactement contraire à ce que nous avons défendu, ne serait-ce que depuis trois jours dans cette enceinte.

Alors, vous allez nous dire: « Ah! vous êtes seuls! ». C'est vrai!

Seulement il y a quelque chose que je tire du débat de ce soir, ou plus exactement de l'intervention de M. le ministre des affaires étrangères.

Il a relevé cette parole, ce reproche je pourrais dire, que la France était seule. Il disait, si j'ai bonne mémoire: « Etre seul ne prouve pas nécessairement qu'on ait tort. » (*Sourires.*)

Je vous demande de réfléchir à cela pour comprendre notre position. (*Applaudissements ironiques au centre.*)

**M. Georges Laffargue.** En l'absence de vos amis, nous sommes bien obligés de vous applaudir. (*Sourires.*)

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole pour explication de vote ?

**M. Robert Le Guyon.** Au nom d'un certain nombre de mes collègues, je demande une suspension de séance. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

**M. Serrure et M. Georges Laffargue.** Non ! non ! pas de suspension !

**Mme le président.** Maintenez-vous votre demande, monsieur Le Guyon ?

**M. Robert Le Guyon.** Je la maintiens, madame le président.

**Mme le président.** Je consulte le Conseil sur la demande de suspension.

(*La demande de suspension n'est pas adoptée.*)

En conséquence, la séance continue.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à l'ordre du jour pur et simple.

Je suis saisie d'une demande de scrutin par le groupe du rassemblement des gauches républicaines.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

**Mme le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	313
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	171
Contre .....	142

Le Conseil de la République a adopté.

— 8 —

**PRIME DE RESORPTION SERVANT DE BASE AU CALCUL DU PRIX DU FERMAGE**

(*Discussion immédiate et adoption d'une proposition de résolution.*)

**Mme le président.** Je rappelle au Conseil de la République que M. Naveau, d'accord avec la commission de l'agriculture, a demandé la discussion immédiate de sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret n° 50-1023 du 23 août 1950 déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix des fermages (n° 734, année 1950).

Le délai prévu par l'article 53 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler le Conseil de la République à statuer sur la procédure de discussion immédiate.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Naveau, rapporteur.

**M. Naveau, rapporteur de la commission de l'agriculture.** Mes chers collègues, après le grave et important débat intéressant la politique étrangère de notre pays qui a retenu votre attention cet après-midi et ce soir, je m'excuse de vous faire terminer cette soirée sur un sujet que j'appellerai plus terre à terre et qui a cependant, lui aussi, pour objet la paix, la paix entre bailleurs et preneurs.

La proposition de résolution qui vous est soumise a pour objet d'uniformiser le taux de la prime de résorption qui est déductible du prix du blé pour obtenir le prix uniforme devant servir de base pour le calcul du fermage. En confiant à son auteur le soin de rapporter cette proposition, la commission de l'agriculture me permet d'être extrêmement bref, les commentaires énoncés dans l'exposé des motifs étant assez probants pour obtenir l'unanimité du Conseil de la République.

Il est cependant nécessaire de vous donner quelques explications complémentaires.

La prime de résorption ne s'appliquant qu'à une céréale panifiable, le blé, nous suggérons de remplacer, dans le décret du 22 août 1950, « le prix d'une céréale » par « le prix du blé », les fermages stipulés en céréales secondaires ne subissant aucun abattement.

Cette uniformisation de prix, nous l'obtiendrons en substituant à la cotisation moyenne individuelle des livraisons de chaque producteur la cotisation moyenne générale existant

entre la plus faible et la plus forte des primes de résorption qui se situe, cette année 1950, à 37 francs 50.

J'appellerai votre attention sur la nécessité de donner au texte de cette loi un caractère d'urgence, car de nombreux fermages sont payables le 1<sup>er</sup> septembre, le 1<sup>er</sup> octobre, le 1<sup>er</sup> décembre, le 1<sup>er</sup> janvier.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement d'abroger le dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 22 août et de le remplacer par un texte qui pourrait être le suivant.

« Lorsque le bail comporte un fermage stipulé en argent sur la base du prix du blé, le fermier peut opérer sur ce prix une déduction égale à la moyenne générale de la cotisation de résorption fixée dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent. »

Nous demandons donc, en conséquence, au Conseil de la République d'adopter la proposition de résolution dont la teneur suit :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret n° 50-1023 du 23 août 1950, déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix des fermages. »

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

**Mme le président.** Je donne lecture de l'article unique :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret n° 50-1023 du 23 août 1950, déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix des fermages. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la résolution.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 9 —

**DEPT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION**

**Mme le président.** J'ai reçu de MM. Lodéon, Symphor et Saller une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide aux victimes du violent incendie survenu dans la nuit du 14 au 15 novembre dans la commune de Marin, département de la Martinique.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 747, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

— 10 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**Mme le président.** Voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu le mardi 21 novembre, à quinze heures.

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Jean de Gouyon demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques :

1° Si les informations des U. S. News World Report publiées dans le n° 146 du 17 octobre des *Problèmes économiques* de la documentation française, et relative au trafic commercial entre la France et l'U. R. S. S. sont fondées et, plus précisément, s'il est exact que les moteurs électriques et les explosifs de guerre sont exportés de France vers la Russie ;

2° Au cas où ces informations seraient exactes, quelles mesures il compte prendre pour faire cesser ce trafic. (N° 161.)

II. — M. Hector Peschaud demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques :

1° Quel est le contrôle qu'il peut exercer pratiquement sur les importations des produits laitiers et des fromages en particulier ;

2° Quelles mesures il compte prendre pour éviter que les importations de produits laitiers, et de fromage en particulier, ne viennent écraser le marché français au point de paralyser

l'écoulement de la production française et d'occasionner ainsi une mévente qui pèse gravement sur l'économie agricole. (N° 167.)

III. — M. Jacques Debû-Bridel signale à l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques que la rétrocession du Grand Palais aux sociétés artistiques pour les salons risquerait d'être sans effet si les charges financières qui leur sont imposées devaient être maintenues;

Lui demande quelles mesures il envisage pour permettre aux sociétés artistiques d'exposer, sans les placer sous la menace d'un déficit important qu'elles ne pourront, dans la plupart des cas, pas supporter;

Lui demande, par ailleurs, de bien vouloir envisager le remboursement des dépenses faites en 1950, en vue de l'aménagement du Grand Palais, par les sociétés qui y exposèrent et furent mises dans l'obligation de faire cette avance de fonds en raison du retard apporté au déblocage des crédits de l'architecture. (N° 165.)

IV. — M. Charles Naveau demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce :

1° Quelles étaient en 1938, en 1949 et pour les neuf premiers mois de 1950 : a) la production; b) les importations; c) les exportations de pneumatiques auto pour véhicules utilitaires et de tourisme;

2° S'il est exact que les voitures neuves exportées sont livrées aux acheteurs avec un train de pneus supplémentaires;

3° Les mesures qu'il compte prendre pour remédier à la pénurie actuelle de pneus et mettre à la disposition du marché français le contingent de pneus qui lui est indispensable, même si une diminution de nos exportations devait en résulter. (N° 166.)

Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au service militaire, conclue le 22 juin 1949 entre la France et le Danemark. (N°s 661 et 725, année 1950; M. Lionel-Pélerin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Couinaud expose à M. le ministre de l'agriculture que la fixation du prix du blé à 2.600 francs le quintal pour un poids spécifique de 76 kilogrammes aboutit à une diminution du prix du blé à la production par rapport à l'année précédente;

Désire obtenir des précisions sur les raisons qui ont motivé la fixation de ces chiffres;

Et lui demande de quelle manière et par quelles mesures le Gouvernement entend défendre les intérêts légitimes des producteurs de blé.

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à interdire le système de vente avec timbres-primés ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature. (N°s 96, 605 et 719, année 1950; M. Gadoin, rapporteur; et avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Bardou-Damarzid, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 17 novembre à zéro heure cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.

#### Propositions de la conférence prescrite par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(Réunion du 16 novembre 1950.)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 16 novembre 1950 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation du Conseil de la République :

A. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du mardi 21 novembre 1950, à quinze heures :

1° Les réponses des ministres à quatre questions orales :

a) N° 161 de M. de Goupon à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

b) N° 167 de M. Peschaud à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

c) N° 165 de M. Debû-Bridel à M. le ministre des finances et des affaires économiques;

d) N° 166 de M. Naveau à M. le ministre de l'industrie et du commerce;

2° La discussion de la question orale avec débat de M. Couinaud qui expose à M. le ministre de l'agriculture que la fixation du prix du blé à 2.600 francs le quintal pour un poids spécifique de 76 kilogrammes aboutit à une diminution du prix du blé à la production par rapport à l'année précédente; désire obtenir des précisions sur les raisons qui ont motivé la fixation de ces chiffres; et lui demande de quelle manière et par quelles mesures le Gouvernement entend défendre les intérêts légitimes des producteurs de blé;

3° La discussion de la proposition de loi (n° 605, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à interdire le système de vente avec timbres-primés ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature.

B. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 23 novembre 1950, à quinze heures trente :

1° La discussion de la proposition de résolution (n° 931, année 1949) de M. Vanrullen et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité ou d'un groupe de logements la rend nécessaire en raison du nombre des usagers probables;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion du projet de loi (n° 473, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands;

3° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion du projet de loi (n° 541, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et compléter l'acte dit loi du 5 juin 1944 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant;

4° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion de la proposition de loi (n° 599, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, portant modification des articles 8 et 9 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

D'autre part, la conférence des présidents a envisagé la date du jeudi 30 novembre pour la discussion de la question orale avec débat de M. Dronne sur les événements de Caobang.

#### ANNEXE

##### au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

#### NOMINATION DE RAPPORTEURS

##### AGRICULTURE

M. Naveau a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 734, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à uniformiser le taux de la prime de résorption instituée par le décret n° 50-1023 du 23 août 1950 déductible du prix du blé servant de base au calcul du prix des fermages.

##### ÉDUCATION NATIONALE

M. Héline a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 720, année 1950) de M. Bordeneuve, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi prorogeant les effets de l'ordonnance du 4 août 1945 au delà de la durée de cinq ans prévue par cette ordonnance, et à permettre ainsi aux étudiants combattants ou victimes de la guerre, de bénéficier de l'exonération des droits scolaires et universitaires et d'une allocation d'entretien jusqu'au terme réel de leurs études.

##### MARINE

M. Denvers a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 727, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel.

M. Abel-Durand a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 715, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger la loi n° 48-1532 du 29 septembre 1948 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE  
LE 16 NOVEMBRE 1950

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 84. — Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.

« Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.

« Art. 85. — Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.

« Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.

« Art. 86. — Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.

« L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.

« Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.

« Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales. »

170. — 16 novembre 1950. — M. Jules Pouget demande à M. le ministre de l'intérieur si devant la multiplicité d'accidents graves il n'y a pas lieu de renforcer la police de la route, d'augmenter les mesures de sécurité par une répression plus sévère des infractions au code de la route, par l'adjonction de nouvelles prescriptions ou l'aménagement de signalisations et des stationnements par des règlements imposés dans la traversée des villages ou villes sur le parcours des routes nationales; demande également s'il est disposé à prendre toutes les initiatives administratives ou législatives pour remédier à un état de choses inadmissible parce que terriblement dangereux.

171. — 16 novembre 1950. — M. Pierre Loison demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale, tenant compte de la hausse constante du coût de la vie et des problèmes que pose aux familles le soin d'élever les enfants, de promulguer le décret permettant l'application de la loi du 22 août 1916 qui prévoit que le salaire de base, servant au calcul des allocations familiales, sera de 225 fois le salaire horaire d'un manœuvre ordinaire de l'industrie des métaux de la région parisienne, étant donné que l'article 11 de la loi précitée est actuellement transgressé, le salaire de base étant resté fixé arbitrairement à 12.000 F.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE  
LE 16 NOVEMBRE 1950.

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

2236. — 16 novembre 1950. — M. Pierre Couinaud demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quel est le régime applicable à l'égard de la taxe proportionnelle (actuellement verse-

ment forfaitaire) et de la surtaxe progressive aux cotisations volontairement versées dans une caisse de secours, dotée de la personnalité morale, uniquement destinée à venir en aide au personnel de l'entreprise, par les employés, les ouvriers et par la direction qui verse sa quote-part de fonds dans la caisse, étant précisé que ces versements sont individualisés par l'inscription au compte des cotisants: 1° au moment où les cotisations sont versées dans la caisse; 2° au moment où elles sont reversées aux bénéficiaires.

### FRANCE D'OUTRE-MER

2237. — 16 novembre 1950. — M. Michel Randria attire l'attention de M. le ministre de la France d'outre-mer sur la fréquence et la généralisation des vols de bétail à Madagascar et sur l'impunité dont semblent bénéficier les délinquants par une tolérance inadmissible de l'administration; et demande s'il n'envisage pas de faciliter les demandes de restitution par une diminution des formalités administratives.

2238. — 16 novembre 1950. — M. Michel Randria expose à M. le ministre de la France d'outre-mer qu'à l'intention du personnel auxiliaire administratif de Madagascar, dont un bon nombre d'éléments remplissent les mêmes fonctions, avec la même compétence et le même dévouement que les fonctionnaires des cadres spéciaux, l'Assemblée représentative de ce territoire a émis, à l'unanimité, un vœu, auquel l'administration locale s'est montrée favorable, pour que des mesures urgentes soient prises afin que les auxiliaires qui donnent satisfaction dans leurs services soient intégrés dans les divers cadres des branches administratives, en tenant compte de leur ancienneté; et demande s'il ne lui paraît pas opportun et équitable que ces auxiliaires bénéficient des mêmes avantages et des mêmes prérogatives que le personnel du cadre, et s'il compte donner des instructions pour que la situation de ces catégories d'agents des services publics, dont les intérêts ont été trop longtemps lésés, soit régularisée dans les meilleurs délais.

### TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

2239. — 16 novembre 1950. — M. Pierre Couinaud demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quel est le régime applicable en matière de sécurité sociale aux cotisations volontairement versées dans une caisse de secours, dotée de la personnalité morale, uniquement destinée à venir en aide au personnel de l'entreprise, par les employés, les ouvriers et par la direction qui verse sa quote-part de fonds dans la caisse, étant précisé que ces versements sont individualisés par l'inscription au compte des cotisations: 1° au moment où les cotisations sont versées dans la caisse; 2° au moment où elles sont reversées aux bénéficiaires.

### TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

2240. — 16 novembre 1950. — M. Bernard Chochoy expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme qu'une garde-barrière perçoit un traitement mensuel de 4.311 francs et une prime de préposés d'arrêt de 932 francs, alors qu'elle remplit complètement, de 6 heures du matin à 11 heures du soir, les fonctions de chef de gare, de facteur enregistreur, qu'elle a la responsabilité d'une comptabilité et d'une caisse et lui demande si cette situation invraisemblable ne peut pas être améliorée.

## REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

### EDUCATION NATIONALE

2136. — M. Camille Héline expose à M. le ministre de l'éducation nationale que des centres médico-scolaires ont été créés dans un certain nombre de villes et qu'ils disposent d'un matériel permettant le dépistage des maladies; que les médecins d'hygiène scolaire visitent les écoliers de chaque commune, mais qu'il serait nécessaire que tous les enfants puissent être transportés, au moins une fois par an, au centre médico-scolaire le plus rapproché, car le simple examen par le docteur peut ne pas révéler certaines affections; mais que les crédits prévus dans chaque budget communal pour le fonctionnement de l'hygiène scolaire ne permet pas ce transport au centre médico-scolaire; qu'il serait souhaitable que les communes soient invitées à inscrire d'office une somme suffisante pour assurer le transport des écoliers de cette commune au centre le plus rapproché, une fois par an; que si cet effort ne peut pas être demandé aux communes, l'Etat devrait pouvoir en assumer la charge; et demande quelles sont les dispositions envisagées par le ministre de l'éducation nationale pour rendre plus efficiente encore l'hygiène scolaire qui est une œuvre de première importance. (Question du 24 octobre 1950.)

Réponse. — Les visites de contrôle médical scolaire sont effectuées selon les contingences locales (conditions géographiques, répartition de la population, etc.) suivant trois systèmes: passage dans chaque école d'une équipe médecin examinateur et adjointe, munie de matériel transportable; passage dans les communes d'un camion-antenne mobile de centre médico-scolaire équipé de matériel médical et d'un

appareil radiologique; examen des élèves au centre médico-scolaire du secteur. Le transport des élèves n'est à envisager que dans ce dernier cas. Il a été prévu par les circulaires C/IS/200 du 1<sup>er</sup> juillet 1949 et IIS/317 du 29 décembre 1949 aux recteurs et aux inspecteurs d'académie. Aux termes de ces circulaires, le transport collectif des élèves du centre médico-scolaire peut être effectué soit par des véhicules appartenant à des collectivités locales (acquis avec ou sans subvention de l'Etat), soit par des véhicules appartenant à des transporteurs privés. Dans tous les cas, l'aménagement du véhicule et ses conditions de fonctionnement doivent offrir une garantie maxima de sécurité assurée avec l'agrément préalable par l'inspecteur d'académie. Une participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du véhicule peut être allouée; elle a été fixée forfaitairement à 40 F par élève transporté, par la circulaire du 29 décembre 1949 précitée.

2076. — M. Fernand Auberger demande à M. le ministre de l'éducation nationale si le décret du 18 décembre 1948 accordant aux fonctionnaires une prolongation d'activité de deux années est toujours en vigueur; et, dans l'affirmative, quelles sont les conditions requises pour qu'un membre de l'enseignement bénéficie du présent décret. (Question du 16 août 1950.)

Réponse. — Les dispositions du décret du 18 décembre 1948 sont toujours en vigueur; l'article 2 dudit décret, complété par le décret du 2 août 1949, précise: « qu'une prolongation de deux ans pourra être accordée aux intéressés qui en feront la demande, trois mois au moins avant d'être atteints par la limite d'âge et qui justifieront réunir les conditions intellectuelles et physiques suffisantes pour l'exercice de leurs fonctions. »

#### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

2053. — M. Max Monichon expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'en vertu du deuxième paragraphe de l'article 23 du décret-loi du 30 octobre 1935, les administrations sont dispensées des formalités de purge d'hypothèque, pour les acquisitions immobilières de peu d'ampleur; que l'article 1<sup>er</sup> de l'acte dit loi du 28 novembre 1942 a fixé le plafond de ces acquisitions à 45.000 F; qu'en regard aux dévaluations monétaires ce chiffre est actuellement trop faible; que, sans faire intervenir même la notion du coefficient de ces dévaluations, ce qui conduirait à fixer un montant au moins dix fois supérieur au chiffre actuel, demande si cette limite ne pourrait être portée à 50.000 F, afin de simplifier les formalités d'acquisition et de faciliter les administrations. (Question du 3 août 1950.)

Réponse. — Le département des finances a reconnu l'opportunité d'un relèvement de la limite jusqu'à laquelle les administrations publiques peuvent effectuer des acquisitions immobilières sans accomplir les formalités de purge des hypothèques, limite fixée en dernier lieu à 45.000 F par la loi du 28 novembre 1942. Un article prévoyant un relèvement important de cette limite avait été inséré dans le projet de loi n° 8337 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. Mais la commission des finances de l'Assemblée nationale a disjoint cet article en invoquant l'article 46 de la Constitution suivant lequel le projet de budget ne doit contenir que des dispositions d'ordre strictement financier. Depuis lors il est apparu que l'adaptation de la limite de dispense de purge des hypothèques au niveau des prix pourrait être réalisée plus rapidement, si le Parlement acceptait que ladite limite soit dorénavant fixée par décret. Un projet de loi sera déposé dans ce sens, dès que son texte aura recueilli l'accord des autres ministères intéressés, actuellement consultés.

2078. — M. Fernand Auberger demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques dans quelles conditions il envisage de réparer le préjudice de carrière subi par les percepteurs qui, inscrits sur la liste d'aptitude de 1946, n'ont pas été nommés receveurs-percepteurs, sous prétexte qu'au 31 décembre 1946 il n'existait ni postes vacants, ni crédits disponibles, et qu'en octobre 1947, lors du mouvement, ils avaient dépassé la limite d'âge de cinquante-sept ans prévue par l'article 48 du statut des agents des services extérieurs du Trésor, alors cependant, d'une part, que onze de leurs collègues des listes d'aptitude de 1947 et 1948, tombant également sous le coup de l'article précité, ont été rétroactivement nommés et, d'autre part, que la loi des finances de 1947 a créé cinquante postes de recettes-perceptions permettant d'épuiser la liste de 1947. (Question du 11 octobre 1950.)

Réponse. — Il résulte de l'article 48 du décret du 9 juin 1939, portant statut du personnel des services extérieurs du Trésor, que les percepteurs inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de receveur-percepteur ne peuvent être nommés audit emploi après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de cinquante-sept ans ou de cinquante-huit ans s'ils sont bénéficiaires du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 18 août 1936. En vertu des dispositions du texte précité, quelques percepteurs inscrits en 1946 sur la liste d'aptitude prévue par l'article 17 du décret du 9 juin 1939 n'ont pu obtenir leur nomination. Sans doute la loi de finances du 13 août 1947 a décidé la transformation de cinquante emplois de percepteurs hors classe en emplois de receveurs-percepteurs, mais il n'était pas possible d'appeler à des emplois créés en 1947 des comptables atteints par la limite d'âge réglementaire le 31 décembre

de l'année précédente. Il convient de préciser à ce sujet que l'article 18 du décret du 9 juin 1939 précité a toujours été strictement appliqué. En effet, parmi les onze comptables dont la situation est évoquée par l'honorable parlementaire, dix ont été nommés après l'âge limite de cinquante-sept ans mais, conformément aux dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article 48 du décret du 9 juin 1939 susvisé, ont régulièrement obtenu leur nomination l'année durant laquelle ils ont été atteints par cette limite d'âge, quant au onzième perceuteur, il bénéficiait, en qualité de père d'au moins trois enfants vivants à l'âge de cinquante ans, des dispositions du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 18 août 1936.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE IA

séance du jeudi 16 novembre 1950.

### SCRUTIN (N° 235)

Sur le passage pur et simple à l'ordre du jour (Question orale avec débat de M. Michel Debré sur la politique étrangère).

Nombre des votants.....	303
Majorité absolue.....	152
Pour l'adoption.....	164
Contre .....	139

Le Conseil de la République a adopté.

### Ont voté pour :

MM.	Doucouré (Amadou).	Minvielle.
Abel-Durand.	Duchet (Roger).	Moutet (Marius).
Andre (Louis).	Dulin.	Naveau.
Assaillet.	Dumas (François).	N'Joya (Arouna).
Auberger.	Durieux.	Novat
Aubert.	Félice de).	Okala (Charles).
Avinin.	Ferracci.	Ou Rabah (Abdel- madjid).
Baratgin.	Ferrant.	Paget (Alfred).
Bardon-Damarzid.	Fléchet.	Paquirissamypoullé.
Bardonnèche (de).	Fournier (Bénigne).	Pascaud.
Barré (Henri), Seine	Côte-d'Or.	Patient.
Benchiha (Abd-el- Kader).	Fournier (Roger),	Pauzy.
Bène (Jean).	Puy-de-Dôme.	Paunelle.
Bernard (Georges).	Franck-Chante.	Péridier.
Berthoin (Jean).	Jacques Gadoin.	Pernot (Georges).
Boivin-Champeaux.	Gaspard.	Ernest Pezet.
Bordeneuve.	Gasser.	Pic
Borgeaud.	Gatuing.	Pinton.
Boudet (Pierre),	Geoffroy (Jean).	Marcel Plaisant.
Boulangé.	Giaugue.	Poisson.
Bozzi.	Gilbert Jules.	Pujot.
Breton.	Gondjout.	Razac.
Brettes.	Grégory.	Restat.
Brizard.	Grimal (Marcel).	Réveillaud.
Brune (Charles).	Gustave.	Reynouard.
Brunet (Louis).	Hamon (Léo).	Rogier.
Canivez.	Hauriou.	Rotinat.
Carcassonne.	Héline.	Roubert (Alex).
Mme Cardot (Marie- Hélène).	Jaouen (Yves).	Roux (Emile).
Cassagne.	Jézéqueh.	Ruin (François).
Cayron (Frédéric).	Katenzaga.	Sabah (Menouar).
Chalandon.	Labrousse (François).	Saint-Cyr.
Champeix.	Laffargue (Georges).	Sallier.
Charles-Cros.	Lafforgue (Louis).	Sarrien.
Charlet (Gaston).	Lafleur (Henri).	Salineau.
Chazette.	Lagarrosse.	Sclafér.
Chochoy.	La Gontrie (de).	Siaut.
Claireaux.	Lamarque (Albert).	Sid-Cara (Chérif).
Claparède.	Lamousse.	Sisbane (Chérif).
Clavier.	Landry.	Soldani.
Clerc.	Lasalarié.	Southon.
Cornu.	Lassalle-Séré.	Symphor.
Coty (René).	Laurent-Thouverey.	Tailhades (Edgard).
Courrière.	Lemaitre (Claude).	Tamzali (Abdenour).
Mme Crémieux.	Léonetti.	Mme Thome-Patenôtre
Darmanthé.	Litaïse.	(Jacqueline), Seine
Dassaud.	Lodéon.	et-Oise.
Mme Delabie.	Makéot.	Tucci.
Delfortrie.	Manent.	Vanrullen.
Delthil.	Macilbacy.	Variot.
Denvers.	Marly (Pierre).	Vauthier.
Descomps (Paul- Emile).	Masson (Hippolyte)	Verdeille.
Dia (Mamadou).	Jacques Masteau.	Mme Vialle (Jane).
Diop (Ousmane Socé).	Maurice (Georges).	Voyant.
Djamah (Ali).	M'Bojje (Mamadou).	Walker (Maurice).
	Menditte (de).	Wehrung.
	Menu.	
	Méric.	

**Ont voté contre :**

Alric.  
Aubé (Robert).  
Barret (Charles),  
Haute-Marne.  
Bataille.  
Beauvais.  
Bechir Sow,  
Berthoz.  
Bertaud.  
Biatarana.  
Boisrond.  
Bollifraud.  
Bonnefous (Raymond).  
Bouquerel.  
Bourgeois.  
Bousch.  
Brousse (Martial).  
Calonne (Nestor).  
Capelle.  
Chaintron.  
Chambriard.  
Chapalain.  
Chatenay.  
Chevalier (Robert).  
Colonna.  
Cordier (Henri).  
Corniglion-Molinier  
(Général).  
Couinaud.  
Coupigny.  
Cozzano.  
David (Léon).  
Michel Debré.  
Debù-Bridel (Jacques).  
Delorme (Claudius).  
Demusois.  
Depreux (René).  
Mme Devaud.  
Diethelm (André).  
Doussot (Jean).  
Driant.  
Dronne.  
Dubois (René-Emile).  
Mlle Dumont (Mireille),  
Bouches-du-Rhône.  
Mme Dumont  
(Yvonne), Seine.  
Dupic.  
Durand (Jean).

Durand-Réville.  
Dutoit.  
Mme Eboué.  
Estève.  
Fleury.  
Fourrier (Gaston),  
Niger.  
Franceschi.  
Gaulle (Pierre de).  
Gautier (Julien).  
Mme Girault.  
Gouyon (Jean de).  
Gracia (Lucien de).  
Gravier (Robert).  
Grenier Jean-Marie).  
Grimaldi (Jacques).  
Haidara (Mahamane).  
Hebert.  
Hoeffel.  
Houcke.  
Ignacio-Pinto (Louis).  
Jacques-Destrée.  
Jozeau-Marigné.  
Kalb.  
Lachomette (de).  
Lafay (Bernard).  
Lassagne.  
Le Basser.  
Lecacheux.  
Leccia.  
Le Digabel.  
Léger.  
Le Guyon (Robert).  
Lelant.  
Le Léannec.  
Lemaire (Marcel).  
Emilien Lieutaud.  
Lionel-Pélerin.  
Liotard.  
Loison.  
Madelin (Michel).  
Maire (Georges).  
Marchant.  
Maroger (Jean).  
Marrane.  
Martel (Henri).  
Mathieu.  
Maupeou (de).  
Maupou (Henri).

Molle (Marcel).  
Monichon.  
Montalembert (de).  
Montullé (Laillet de).  
Morel (Charles).  
Mostefaf (El-Iladi).  
Muscatelli.  
Olivier (Jules).  
Patenoire (François),  
Aube.  
Pellenc.  
Peschaud.  
Petit (Général).  
Piales.  
Pinvidic.  
Plait.  
Pontbriand (de).  
Pouget (Jules).  
Primet.  
Rabouin.  
Radium.  
Raimcourt (de).  
Randria.  
Renaud (Joseph).  
Robert (Paul).  
Mme Roche (Marie).  
Romani.  
Rucart (Marc).  
Rupied.  
Schleifer (François).  
Schwartz.  
Séné.  
Serrure.  
Souquière.  
Teisseire.  
Tellier (Gabriel).  
Ternynck.  
Tharradin.  
Torrès (Henry).  
Totolehibe.  
Villoutreys (de).  
Vitter (Pierre).  
Vourc'h.  
Westphal.  
Yver (Michel).  
Zafimahova.  
Zussy.

**S'est abstenu volontairement :**

M. Rochereau.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Armengaud. Ba (Oumar). Biaka Boda. Delalande.	Fouques-Duparc. Giacomoni. Grôs (Louis). Longchambon.	Malonga (Jean). Pajot (Hubert). Signé (Nonhoum). Valle (Jules).
---	--	--

**Excusés ou absents par congé :**

MM. Fraissinette (de) et Grassard.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	313
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	171
Contre .....	142

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**Rectification**

au compte rendu in extenso  
de la séance du mercredi 15 novembre 1950.  
(Journal officiel du 16 novembre 1950.)

Dans le scrutin (n° 235) sur l'avis sur le projet de loi relatif à l'élection de l'Assemblée de l'Union française.

M. Plait, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».